

AUJOURD'HUI

Éditorial

Une semaine après le Sommet de Houston, il faut revenir au projet d'un plan Marshall en faveur de l'URSS. Épauler les efforts de Bonn, c'est sagesse, écrit Paul-André Comeau. **Page 10**

Idées

Un appel de M. Christos Sirros à la communauté grecque: le temps est venu d'un nationalisme d'inclusion. **Page 11**



Tom Siddon

Siddon attend le rapport de Ciaccia

Le ministre fédéral des Affaires indiennes, Tom Siddon, attend avec impatience le rapport que son homologue québécois, John Ciaccia, doit rendre public aujourd'hui et c'est à ce moment-là qu'il décidera s'il doit finalement intervenir dans les négociations avec les Mohawks. **Page 2**

Menace de grève à La Ronde

Les travailleurs syndiqués de La Ronde ont voté, hier, à 85 % en faveur du déclenchement de moyens de pression pouvant aller jusqu'à la grève générale. Ils ont rejeté dans une proportion de 95 % les offres finales et globales déposées par l'Association montréalaise d'action récréative et culturelle (AMARC). **Page 3**

L'archevêque
Alphonsus Penney

L'archevêque de Saint-Jean démissionne

Blâmé par la commission qu'il a créée pour faire enquête sur les agressions sexuelles de prêtres et de religieux contre des garçons de Terre-Neuve, l'archevêque de Saint-Jean, Mgr Alphonsus Penney, a remis sa démission au pape Jean-Paul II. **Page 3**

Pipeline: Soligaz décidera bientôt

Le consortium Soligaz déterminera d'ici septembre quelle route ses liquides emprunteront pour se rendre à Varennes. **Page 7**

Mandela retrouve un pays troublé

Le leader historique de l'ANC, Nelson Mandela, est rentré hier d'une longue tournée à l'étranger. Pour l'accueillir en Afrique du Sud: des menaces de mort contre sa personne, et l'annonce de graves violences à Durban. **Page 5**

Québec refuse pour l'instant de faire appel à l'armée

Le gouvernement recherche un règlement négocié avec les Mohawks



Québec semble se préparer à un long siège à Oka. Le premier ministre Robert Bourassa et son ministre délégué aux Affaires autochtones, John Ciaccia, ont annoncé hier diverses mesures pour faciliter le transport des citoyens de la Rive-Sud lésés par le conflit.

Gilles Lesage
de notre bureau de Québec

LE GOUVERNEMENT du Québec ne fait pas appel à l'armée, « pour le moment », et il continue de privilégier la voie de la négociation pour venir à bout de la crise qui met aux prises les Mohawks et les communautés d'Oka et de Châteauguay, depuis neuf jours.

C'est ce que le premier ministre a fait savoir, hier, au cours de sa première conférence de presse depuis que l'affrontement armé de la semaine dernière à Oka a entraîné la mort du caporal Marcel Lemay, du GIT de la Sûreté du Québec.

Entouré de MM. John Ciaccia, ministre délégué aux Affaires autochtones, et Sam Elkas, ministre de la Sécurité publique, M. Robert Bourassa a déclaré en substance ce qui suit :

■ il n'est pas désirable pour le mo-

ment de faire appel à l'armée canadienne;

■ le gouvernement continue de privilégier des négociations directes, sous la gouverne de M. Ciaccia, qui fait un travail remarquable;

■ conscient des inconvénients causés aux citoyens, notamment aux travailleurs de Châteauguay, des mesures de transport temporaires (train, autobus) sont mises au point pour alléger la tension des citoyens en cause;

■ en plus des deux ministres directement au dossier, MM. Claude Ryan, ministre régional et député d'Argenteuil, et Yvon Picotte, des Affaires municipales, forment un comité ministériel qui suit de près les événements, avec M. Bourassa;

■ M. Ciaccia fera aujourd'hui un bilan complet de ses interventions à ce jour, attendant une réponse des Mohawks à ses propositions et formulant des recommandations précises

Voir page 12: Armée

Les Mohawks veulent soumettre le litige à la Cour de La Haye

Caroline Montpetit

LES MOHAWKS de Kanesatake ont rendu publique hier la contre-offre qu'ils présentent au ministre québécois des Affaires indiennes, M. John Ciaccia, comme solution au conflit armé les opposant à la Sûreté du Québec à Oka. Ce conflit a fait un mort parmi les policiers de la Sûreté du Québec à Oka, mercredi le 10 juillet dernier, et implique la fermeture du pont Mercier, près de Château-

guay, bloqué depuis sept jours par les Mohawks de Kahnawake qui appuient leurs frères de Kanesatake dans leurs revendications.

« Nous demandons l'arrêt de tout projet de développement du club de golf d'Oka, la reconnaissance des revendications territoriales des Amérindiens dans la région et la possibilité pour toute la population mohawk de quitter les barricades sans être fouillée ou arrêtée dans les 48 heures suivant la signature d'une entente », a déclaré en substance Mme Ellen

Voir page 12: Mohawks

Béland ne ferme pas la porte à la présidence de la commission sur l'avenir du Québec

Le président de Desjardins nie toutefois s'être porté volontaire

Gilles Lesage
de notre bureau de Québec

M. CLAUDE BELAND ne s'est pas porté volontaire pour assumer la présidence de la commission sur l'avenir constitutionnel du Québec.

C'est ce que le président du Mouvement des caisses Desjardins « précise », dans un communiqué rendu public hier.

Mais il ne ferme pas la porte à cette éventualité, si tant est que le premier ministre et le chef de l'opposition font appel à ses services pour présider les destinées de la commission qu'ils tentent de mettre sur pied, depuis l'échec du lac Meech.

Si MM. Robert Bourassa et Jacques Parizeau n'arrivent pas à s'en-

tendre sur le choix d'une autre personnalité, rapportait *Le Soleil* hier, M. Béland serait disposé à accepter le poste. Il serait très inquiet de la possibilité que la commission ne puisse être formée, faute d'entente entre les deux chefs politiques. Le président du Mouvement Desjardins s'en serait ouvert à ses collègues, qui ne s'opposeraient pas à ce que le président s'absente pour quelques mois.

Selon le projet initial, la commission d'une trentaine de membres, mixte et itinérante, serait formée par une loi, le mois suivant; elle tiendrait des audiences publiques au cours de l'automne, rédigerait ensuite un rapport et des recommandations à l'intention de l'Assemblée nationale. Il s'agirait donc d'un « contrat » de six à huit mois. Pour l'heure, MM. Bourassa et Parizeau ne s'en-

tendent pas sur le choix d'un président. Le président du PQ en fait une condition essentielle à l'entente de principe convenue entre les deux chefs, il y a près de trois semaines. Plusieurs noms ont été évoqués; ceux qui reviennent le plus souvent sont ceux de MM. Michel Bélanger et Jean Campeau.

Avant même sa première rencontre avec M. Parizeau, M. Bourassa en avait causé avec M. Béland, qui s'était montré favorable à une commission dite parlementaire élargie. Interrogé quant à sa participation, M. Béland était resté évasif, tout en offrant sa collaboration. Mais le premier ministre avait insisté sur les responsabilités énormes du président de Desjardins, ce qui, avait-on déduit, l'écartait de la présidence.

Voir page 12: Béland



Claude Béland

Washington ne reconnaît plus la coalition d'opposition comme représentante légale du Cambodge à l'ONU

d'après AFP et Reuter

PARIS — Un spectaculaire renversement s'est produit hier dans l'imbricature cambodgienne. Les États-Unis se sont en effet démarqués de la Chine et de ses protégés Khmers rouges en annonçant qu'ils ne reconnaissent plus la coalition tripartite d'opposition — Khmers rouges, pro-Sihanouk et libéraux — comme représentante légale du Cambodge à l'ONU.

Jusqu'à maintenant, le gouvernement cambodgien reconnu à l'ONU est celui de la guérilla tripar-

te, les autorités de Phnom Penh ayant été mises au ban de la communauté internationale depuis qu'elles sont sous la coupe du Vietnam, puissance occupante depuis la fin des années 70. Le geste d'hier pourrait éventuellement inverser cet état de fait.

Cette annonce intervient au lendemain d'une nouvelle réunion des « Cinq Grands », sur le Cambodge, qui vient de s'achever à Paris. Elle a été faite par le secrétaire d'État James Baker après des discussions avec son homologue soviétique

Edouard Chevardnadze.

La décision américaine, qui s'accompagne d'une annonce de l'ouverture d'un dialogue avec le Vietnam, a formellement été notifiée à la Chine hier matin par le sous-secrétaire d'État Richard Solomon, qui a rencontré son homologue Xu Dunxin à l'ambassade de Chine.

Depuis leur défaite au Vietnam en 1975, les États-Unis ont cherché à isoler ce pays, appuyant en conséquence l'opposition cambodgienne.

Mais aujourd'hui, la peur des Khmers rouges, ex-communistes

responsables de la mort de millions de Cambodgiens dans les années 70, est plus forte que la rancune anti-vietnamienne.

« Nous voulons faire tout ce que nous pouvons pour empêcher le retour au pouvoir des Khmers rouges, a déclaré Baker. Pour ce faire, nous avons décidé d'ouvrir un dialogue avec le Vietnam sur le Cambodge », a-t-il ajouté à l'issue d'un entretien de deux heures avec son homologue soviétique Edouard Chevardnadze.

Le Khmers rouges — et leurs deux

Voir page 12: Washington



PHOTO CHANTAL KEYSER

L'auteur-interprète Gerry Boulet est décédé hier matin à l'âge de 44 ans. (Voir autres informations en page 9.)

Requiem pour un rocker.

Nathalie Petrowski

IL S'EST ÉTEINT hier dans la chaleur du matin avec la fenêtre de sa chambre ouverte sur le champ des oiseaux, comme un dernier affront au triste tropique du cancer. Il avait 44 ans, l'âge où certains rockers prennent leur retraite, l'âge où les vrais endurent et persistent. Lui persistait encore. Toujours vivant, clamait-il. Toujours vivant même au coeur de la maladie qui le rongait inéluctablement et le poussait à déjouer les échéances et à vivre sa chienne de vie jusqu'au bout de la route, jusqu'au bord du précipice.

Tout le monde l'appelait Gerry, même s'il était né Gérard Boulet, de Saint-Jean-sur-Richelieu. Tout le monde l'appelait Gerry parce que, sous des dehors bourrus, il commandait l'affection et la sympathie. C'était un petit bout d'homme, un paquet de muscles et de nerfs, qui ne tenait jamais en place. Il portait ses longs cheveux comme une armure, mais son coeur n'était jamais cadenassé. Sa voix rauque de fond de ruelle, cette voix brûlée par l'alcool, la cigarette et les nuits folles comme le dit la chanson, cette voix lui appartenait à part entière, mais elle portait aussi, dans ses accents et ses modulations, le coeur d'un peuple libéré de ses complexes et de ses carcans, un peuple qui avait une âme et qui l'ignorait. Cette âme, c'est Gerry qui en quelque sorte nous l'a révélée.

La formation ne se fit pas du jour au lendemain. Gerry mit du temps à trouver sa voie dans les coulisses d'une culture qui se cherchait. Il chantait d'abord en anglais parce que l'époque le voulait et parce que le Québec ne savait pas ce qu'il sait maintenant. Il chantait en anglais, mais en sentant bien que quelque chose clochait. L'anglais lui coupait les ailes. Il y piétait comme dans un étou, comme dans une prison qui veut faire sauter ses barreaux. Sur la route des premières auditions, il rencontrait Pierre Harel et comprit instinctivement qu'il devait changer de langue et de chanson.

Il ne fut pas tendre pour la langue de Molière. Il la cassa à la première rencontre, lui rentra dans le corps, lui défonça les dents. Mais derrière les coups de poing et les coups de pied, sous la tonne de briques, il y avait l'émotion du poète et la ferveur de l'amoureux. Après Gerry, la langue chantée ici ne fut plus jamais la même. Elle n'était plus langue importée, langue imposée, langue académique et stérile. C'était une langue de chair, de sueur, de sang, une langue qui swinguait en criant son amour de la vie.

Voir page 12: Requiem



Une porte d'une station spatiale soviétique refuse de se refermer sur le vide

MOSCOU (AFP) — À la suite de la sortie de sept heures pour réparer le *Soyouz-TM-9*, une situation préoccupante existe à bord de la station *Mir*: Anatoli Soloviev et Alexandre Balandine n'ont pas réussi en effet à refermer totalement l'écouille du sas de sortie dans l'espace du module *Kvant-2*.

Certes, ni la sécurité des deux hommes ni celle de la station ne sont directement en cause, à quelque 340 km d'altitude, comme l'ont souligné à la fois l'agence TASS et Radio Moscou. Mais, néanmoins, aux yeux des spécialistes, une barrière de protection, une porte en moins en quelque sorte, manque sur ce module scientifique de 20 tonnes lancé le 26 novembre et amarré à la station *Mir* le 6 décembre 1989.

Ce nouvel incident qui frappe l'astronavigation soviétique explique sans doute pourquoi toute la journée de mardi TASS et Radio-Moscou sont restées muettes sur la sortie alors qu'elle avait été annoncée à l'avance.

On ne sait pas encore de combien l'écouille de sortie est encore ouverte. Elle ne doit certes pas bâiller sur le vide spatial et il est possible que seule son herméticité soit en cause. Les capteurs de surveillance jouent parfois des tours. Mais déjà le centre de contrôle de Kaliningrad envisagerait de faire exécuter une autre sortie, par un autre sas, pour voir ce qui bloque sa fermeture.

Une chose est sûre, pour tenter de fermer l'écouille, les deux cosmonautes ont bataillé puisqu'ils ont prolongé leur sortie sept heures durant, allant presque à l'extrême limite de

capacité de leurs scaphandres (elle est officiellement de six heures, mais il y a toujours une marge de sécurité).

Jusqu'à présent, la sortie record en URSS avait duré 6 h 10 et avait été réalisée par le Soviétique Alexandre Volkov et le Français Jean-Loup Chrétien en décembre 1989 qui avaient eux aussi rencontré des problèmes de fermeture, mais sur une autre écouille.

Un sas de sortie, sorte d'antichambre entre l'intérieur d'une station et l'espace comprend deux portes: l'écouille vers l'extérieur et la porte interne. Avant de sortir dans l'espace, les cosmonautes, revêtus de leurs scaphandres spatiaux s'enferment dans le sas de sortie. Ils bouclent la porte interne, puis ayant vérifié leurs scaphandres une dernière fois, ils ouvrent l'écouille et sortent. L'écouille reste ouverte pendant toute la sortie. Au retour, opération inverse. Rentrés par l'écouille ils doivent la fermer avant de rouvrir la porte interne et de passer dans les autres compartiments du module.

Manifestement, Soloviev et Balandine ont dû finalement quitter leurs lourds scaphandres de sortie à l'intérieur du module même. Hier au sol, on devait simuler en piscine et sur ordinateur ce qui a bien pu se produire et préparer l'autre sortie envisagée.

La sortie, mardi, de Soloviev et Balandine était essentiellement consacrée à la réparation du *Soyouz-TM-9* qui doit en principe servir à les ramener à Terre.

Les statistiques officielles « oublierait » 13 millions de pauvres aux États-Unis

WASHINGTON (AP) — Le seuil de pauvreté officiel fixé par le gouvernement ne rend pas compte du nombre réel de pauvres aux États-Unis, selon deux associations.

Citant des sondages qui demandaient aux gens la somme d'argent qu'ils estimaient nécessaire pour ne pas tomber dans la pauvreté, les deux associations ont conclu dans un rapport que 45 millions d'Américains étaient pauvres. Le gouvernement, prenant pour base le seuil de pauvreté défini par les autorités fédérales, estime ce chiffre à 32 millions.

L'institut Gallup avait interrogé 3511 personnes entre juillet et octobre 1989. Les conclusions ont été publiées par le Centre des priorités budgétaires et politiques qui étudie l'effet de certaines mesures sur les

pauvres et par la Fondation américaine pour les familles, qui s'occupe plus particulièrement des personnes âgées.

Selon leur rapport, les victimes de la pauvreté sont plutôt des Blancs d'un âge certain, ayant reçu une bonne éducation. Ceci contredit la définition plus conservatrice de la pauvreté donnée par le gouvernement.

« La définition du gouvernement est arbitraire et n'est plus valable. Elle ne sert qu'aux besoins des bureaucrates et des hommes politiques », affirme le directeur de la Fondation américaine pour les familles, Ron Pollack.

La somme moyenne fixée par les personnes interrogées comme seuil de pauvreté s'élève à 15 017 \$ par an pour une famille de quatre personnes, dont deux enfants. Le gouvernement fixe le seuil à 12 092 \$. Les chiffres pour les personnes âgées sont différents.

En prenant pour base les chiffres gouvernementaux, le nombre de pauvres aux États-Unis est de 13 %. Selon les chiffres du rapport, cette proportion s'élève à 18 %.

Si vous aviez un enfant qui souffre d'insuffisance rénale,



vous comprendriez pourquoi La Fondation du rein vous incite fortement à signer une carte de don d'organes.



LA FONDATION CANADIENNE DU REIN

Parce que la vie ça n'attend pas!

Siddon attend le rapport de Ciaccia pour décider s'il doit intervenir

Il rappelle l'entente signée avant le changement de chef mohawk

Pierre April de la Presse Canadienne

OTTAWA — Le ministre fédéral des Affaires indiennes, Tom Siddon, attend avec impatience le rapport que son homologue québécois, John Ciaccia, doit rendre public aujourd'hui et c'est à ce moment-là qu'il décidera s'il doit finalement intervenir dans les négociations avec les Mohawks.

« Le ministre Siddon, a indiqué hier son porte-parole Mark Hudson, prendra connaissance du rapport que M. Ciaccia doit présenter (aujourd'hui) sur ses négociations avec les Mohawks et ensuite il prendra les décisions qui s'imposeront ».

Cependant, dans un document d'information, le ministre a tenu à rappeler que les négociations entre son ministère et les Mohawks d'Oka se poursuivraient toujours si le chef George Martin et le Conseil de bande n'avaient pas demandé expressément l'interruption des négociations le 6 mars dernier.

Le ministre Siddon a précisé qu'effectivement les partis s'étaient entendus au mois de septembre 1989.

Le document explique que n'eût été l'élection du chef George Martin, qui a succédé au chef Clarence Simon, un participant aux négociations, l'entente de principe aurait probablement été acceptée.

Avec le retrait du nouveau chef de la table, les autorités municipales d'Oka ont décidé de retirer le moratoire consenti durant les négociations concernant l'agrandissement du terrain de golf sur les terres contestées par les représentants mohawks.

Malgré ce contretemps inattendu, cependant, le ministre fédéral n'a pas pour autant lancé la serviette et a demandé au négoc

ciateur fédéral, M. Yves Désilet, de continuer de rencontrer les membres du Conseil de bande de Kanesatake et les élus municipaux d'Oka pour les inciter à reprendre les négociations et au cours des 30 derniers jours, le ministre des Affaires indiennes, M. Siddon, a personnellement rencontré les représentants du village et du Conseil de bande ainsi que son homologue québécois, M. John Ciaccia.

À la suite de ces rencontres, M. Siddon a demandé aux représentants mohawks de lui faire part par écrit de leurs inquiétudes et des solutions qu'ils envisageaient, mais entretemps la municipalité d'Oka a demandé une injonction, que la Cour supérieure lui a accordée, ordonnant aux Mohawks de lever les barricades installées le 10 mars.

Lorsque la Sureté du Québec a répondu à l'appel des dirigeants municipaux d'Oka de forcer le blocus, selon le document du ministère, le gouvernement fédéral a été forcé d'abandonner les négociations directes avec les Mohawks.

« Dans les limites de mon autorité, a indiqué M. Siddon dans un communiqué, j'ai donné mon appui total à M. Ciaccia dans ses efforts de résolution des questions territoriales à Oka ».

Dans le climat actuel, M. Siddon continue de croire qu'il est préférable qu'il ne s'implique pas dans le processus de négociation. « Les parties en cause à Oka doivent prendre des décisions responsables, a-t-il poursuivi, pour permettre au processus de négociation de reprendre ».

Le 3 août 1989, le ministre fédéral avait mis sur pied un comité avec l'accord du Québec, des municipalités et du Conseil de bande de Kanesatake.

Ce comité a trouvé des solutions aux préoccupations des Mo-

hawks et de la municipalité d'Oka, en proposant de développer une masse territoriale unique regroupant toutes les terres de Kanesatake et de solutionner les problèmes juridiques avec la ville.

Du mois d'août au mois de septembre 1989, le comité de négociation s'est rencontré trois jours par semaine et a examiné une foule de questions touchant l'établissement de cette masse territoriale que le fédéral achèterait pour les Mohawks.

Dans l'entente de principe, le ministre fédéral s'engageait à poursuivre les négociations sur l'autonomie gouvernementale aussitôt que des terres à titre de réserve auraient été mis de côté pour les Mohawks de Kanesatake.

Le fédéral promettait aussi, en attendant le dénouement des discussions d'autonomie gouvernementale, d'accorder un statut de réserve aux terres actuelles et nouvelles de Kanesatake situées dans la paroisse et le village d'Oka, malgré une décision du ministère des Affaires indiennes datant de 1975 qui rejetait les prétentions territoriales des Mohawks.

Le ministre de l'époque, M. Judd Buchanan, avait statué que les Mohawks ne pouvaient pas réclamer les titres aborigènes sur ces terres, « étant donné qu'ils n'ont pas maintenu la jouissance de ces terres depuis des temps immémoriaux » et parce qu'elles ont été habitées tour à tour et concurrentement par les Nipissings, les Algonquins et les Iroquois.

Cette décision ministérielle confirmait une décision du ministère de la Justice qui disait, en 1974, que les Mohawks ne possédaient pas de droit de propriété sur les terres en question.

Les mécontentes sur la propriété de ces terres remontent à 1717 lorsque le roi de France les a cédées aux Sulpiciens.

EN BREF...

Les Madelinots sont mécontents

CAP-AUX-MEULES (PC) — Les pêcheurs de homards des Îles-de-la-Madeleine sont mécontents du prix de 1,72 \$ la livre que leur versent les producteurs cette année. Il s'agit d'une baisse de près de 32 % par rapport au prix moyen consenti l'an dernier. Le président de l'Association des pêcheurs propriétaires des Îles, M. Louis Poirier, a déclaré hier qu'il contestait tout particulièrement la proportion de 52 % de gros homards contre 48 % de petits, sur laquelle la firme Michèle Daigault et Associés a basé son calcul du prix moyen des crustacés sur les marchés. Il a indiqué que sur les récifs de pêche qui présentent les producteurs au ministère des Pêches et Océans, la proportion de gros homards atteint plutôt 65 %. Les pêcheurs se réuniront en assemblée générale au début d'août pour décider des moyens de pression à prendre pour obtenir leur juste part de revenus.

Vois non fumeurs sur l'Atlantique

LONDRES (AFP) — Tous les vols d'Air Canada entre l'Amérique du Nord et l'Europe seront « non fumeurs » à partir du 1er octobre, a annoncé hier l'agence londonienne de la compagnie. Air Canada, première compagnie internationale interdisant de fumer sur des vols transatlantiques, admettra des fumeurs sur ses appareils reliant Londres à Bombay et Singapour, où les demandes de places « fumeurs » sont généralement plus nombreuses que celles en secteur non fumeur.

Les cigarettes grimpent en juin

OTTAWA (PC) — Les ventes de cigarettes au Canada ont grimpé en juin, mais cette hausse ne signifie pas nécessairement que la consommation de tabac augmente, révèle Statistique Canada. Les ventes intérieures de cigarettes étaient de 3,93 milliards le mois dernier, une hausse de 10,1 % par rapport au nombre vendu en juin 1989. Mais les ventes peuvent varier beaucoup d'un mois à l'autre, compte tenu qu'elles représentent ce que les grossistes achètent, et pas nécessairement les ventes auprès des consommateurs, a indiqué Statistique Canada lundi. Les ventes de cigarettes en 1990 sont toujours en baisse par rapport à 1989 — 21,66 milliards de cigarettes ont été vendues dans la première moitié de cette année — soit 7,5 % de moins que lors des six premiers mois de 1989.

38 blessés faute de sécurité ?

NEW YORK (AFP) — Le département des pompiers de la ville de New York vient de déposer deux plaintes pour violation de règles de sécurité contre la direction de l'Empire State Building, où l'incendie d'une partie du 51e étage avait fait 38 blessés lundi soir. Les pompiers estiment en effet que deux violations de règles de sécurité leur ont fait perdre un temps précieux pour lutter contre l'incendie, a ajouté M. Mulligan, sans se livrer à une estimation du temps perdu. La première plainte, délivrée mardi, met en cause le système d'alarme qui, selon les pompiers, n'a pas déclenché un système central qui aurait immédiatement alerté les pompiers. La deuxième plainte met en cause le responsable de la lutte anti-incendie de l'immeuble, qui doit théoriquement se trouver là le premier pour guider les pompiers mais qui s'est révélé impossible à trouver, selon les pompiers.

PHILIPPINES

Un incendie fait monter le bilan du séisme a près de 600 morts

Diane Stormont de l'Agence Reuter

BAGUIO, Philippines — Quelque 150 ouvriers ont brûlé vifs dans les débris de leur usine après le tremblement de terre de lundi qui a fait près de 600 morts dans tout le nord des Philippines, a fait savoir hier le gouvernement de Manille.

Des secouristes japonais et américains sont venus prêter main-forte aux sauveteurs philippins dans les ruines encore fumantes de la zone industrielle de Baguio.

Station de montagne très touristique, située à 200 km au nord de Manille, la ville a été la localité la plus touchée par le séisme.

Près de 300 personnes y ont été tuées à Baguio. 28 bâtiments se sont écroulés, a précisé le porte-parole du gouvernement philippin. Trois jours après la catastrophe, des dizaines de personnes étaient toujours ensevelies dans les ruines.

Le tremblement de terre, le pire survenu aux Philippines depuis 14 ans, a atteint 7,7 degrés sur l'échelle ouverte de Richter.

Selon l'Institut de sismologie de

Manille, plus de 200 répliques sismiques ont été enregistrées dans le pays depuis lundi. La plus forte a été enregistrée hier matin (heure locale) et a atteint 6,3 degrés sur l'échelle de Richter.

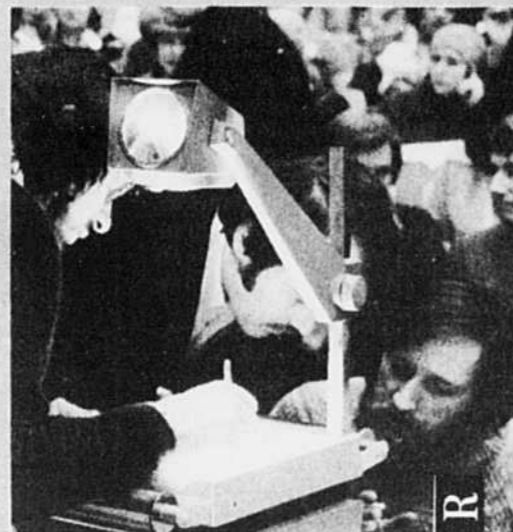
À Cabatuan, la deuxième ville la plus touchée, à 90 km de la capitale, les sauveteurs ont abandonné tout espoir de retrouver vivants des enfants ensevelis dans les ruines de leur école. Les recherches ont été abandonnées.

En vertu de l'état de zone sinistrée décrété par la présidente Corazon Aquino, les autorités ont le droit de fixer les prix des produits de première nécessité et de réquisitionner des moyens de construction et de transport afin d'accélérer les travaux de réhabilitation.

Les communications sont coupées dans le nord du pays. Des experts de l'armée ont estimé qu'il faudrait des mois de travaux avant de rouvrir l'autoroute qui traverse l'île de Luzon du nord au sud.

Des tentes de fortune ont été installées un peu partout car les habitants ont fui les centres des villes. Des centaines d'autres, parmi lesquels de nombreux touristes, ont afflué à l'aéroport de Baguio, mais la piste d'atterrissage a été endommagée et seuls les hélicoptères peuvent s'y poser.

VENDREDI LE 17 AOÛT



CAHIER ÉDUCATION

- La démocratie en éducation
- Le défi de la pluriethnicité
- La bataille des frais de scolarité
- La coopération internationale

DANS LE DEVOIR

PARFUMS
Cartier
Paris

PARFUM
must de
Cartier

boutique *Cartier*
1498, rue Sherbrooke Ouest, Montréal
(514) 939-0000

Une volte-face syndicale débouche sur une menace de grève à La Ronde

Sylvain Blanchard

VOLTE-FACE à La Ronde.

Après avoir dit non il y a trois semaines à la grève ou à toute autre mesure risquant de faire diminuer leur salaire, les employés du Syndicat des travailleurs de Terre des Hommes, en majorité des étudiants, ont voté hier en faveur du déclenchement de moyens de pression, incluant la grève, pour tenter de faire débloquent leurs négociations avec l'AMARC, l'Association montréalaise d'action récréative et culturelle, l'organisme qui gère La Ronde.

Réunis en assemblée générale, une centaine d'entre eux ont rejeté les offres finales et globales déposées mardi par l'employeur et s'apprêtent maintenant à poser une série de gestes qui, en principe, devraient entraîner d'interminables files d'attente devant les menages.

Pour le syndicat, qui représente

300 membres, les négociations sur le renouvellement de leur convention collective bloquent sur une foule de points, mais principalement sur les salaires et la volonté de l'AMARC d'apporter certaines modifications aux systèmes d'heures garanties et d'horaire uniforme.

Pour Mme Manon Lord, porte-parole de l'AMARC, les négociations se déroulent « normalement », sans pépins majeurs, à l'exception des salaires.

L'AMARC offre des augmentations de 4 %, 5 % et 5 % pour les trois années du contrat de travail. Le syndicat, lui, veut 30 % la première année, et 5 % pour chacune des autres années de la convention. Le salaire horaire des employés de La Ronde est actuellement de 7,45 \$.

« On veut 30 % la première année, explique Daniel Rivard, le président du syndicat, parce que la tâche de travail des employés de La Ronde a augmenté de façon considérable depuis 1987, année où l'AMARC a con-

gédié 100 de nos 400 membres. Ce rattrapage salarial est nécessaire et il s'agit d'une priorité dans les présentes négociations ».

Mme Lord qualifie pour sa part d'« indéfendable » pareille demande, indiquant « qu'aucun employeur intelligent ne songerait en 1990 à accorder une telle augmentation de salaire ».

Selon elle, la somme de travail des employés de La Ronde n'a pas augmenté depuis 1987, les licenciements effectués cette année-là étant liés à l'automatisation de certaines fonctions, aux changements apportés au mode de tarification et de contrôle des billets sur le site, ainsi qu'à l'abandon de services, notamment les ballades entre le métro de l'île Sainte-Hélène et l'entrée de La Ronde.

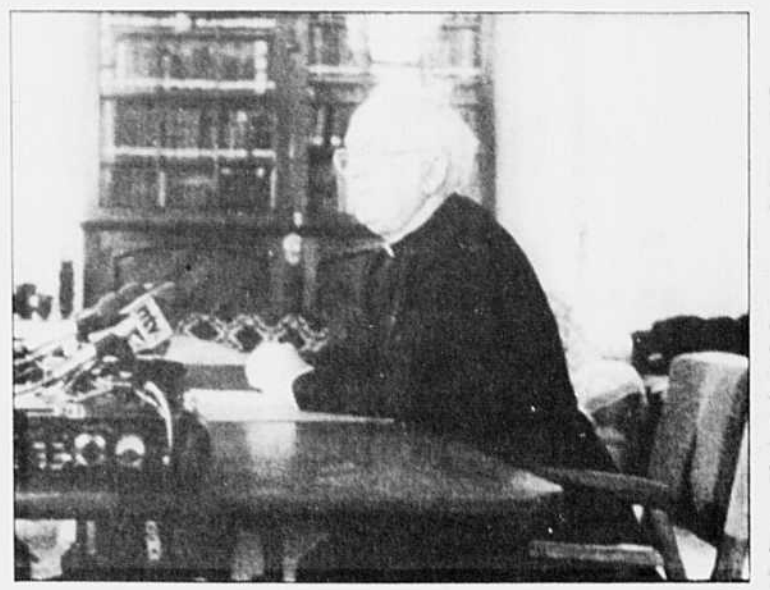
En ce qui a trait aux heures garanties et aux horaires uniformes, l'impatte est totale. Le syndicat prétend que l'employeur souhaite modifier ces deux systèmes (en bifant de lar-

ges extraits de l'article 18.09 de la convention), alors que Manon Lord soutient exactement le contraire, c'est-à-dire « que l'employeur n'a pas l'intention de modifier quoi que ce soit à ce sujet ».

Le système d'heures garanties assure aux employés de La Ronde 40 heures de travail par semaine entre la mi-juin et la fin août, tandis que celui de l'horaire uniforme permet à tous les employés de bénéficier de deux journées de congé consécutives durant la semaine. Tout cela fait partie des « acquis » de la dernière convention collective.

Le président du syndicat des travailleurs de La Ronde a précisé hier au DEVOIR que si aucune amélioration « notable » ne se produisait à la table des négociations d'ici la semaine prochaine, « il est presque certain qu'une grève sera déclenchée ».

Patrons et syndiqués se rencontrent une nouvelle fois ce matin devant le conciliateur Raynald Brasard.



L'archevêque Alphonse Penney annonce sa démission.

Blâmé indirectement pour la criminalité sexuelle dans son clergé, l'archevêque de Saint-Jean démissionne

SAINT-JEAN, T.-N. (PC) — Blâmé par la commission qu'il a créée pour faire enquête sur les agressions sexuelles de prêtres et de religieux contre des garçons de Terre-Neuve, l'archevêque de Saint-Jean, Mgr Alphonse Penney, a remis sa démission au pape Jean-Paul II.

C'est la nouvelle qu'il a lui-même annoncée, hier, au cours d'une conférence de presse qui a suivi la publication du rapport de la commission de cinq membres, présidée par M. Gordon Winter, un anglican qui a déjà été lieutenant-gouverneur de Terre-Neuve.

Dans ce rapport, la commission conclut que le manque de leadership au sein de la communauté catholique peut avoir contribué à la criminalité sexuelle de certains membres du clergé.

Au cours des deux dernières années, une vingtaine de prêtres et de religieux ont été traduits devant les tribunaux sous des accusations d'agressions sexuelles contre des garçons.

La commission Winter a estimé à 30 % le nombre d'homosexuels parmi les 107 prêtres de Terre-Neuve.

La commission condamne l'Église, dans cette affaire, pour avoir plutôt pris position en faveur des agresseurs, au lieu de leurs victimes, et pour n'avoir rien fait.

La commission recommande à l'Église de reconnaître sa respon-

sabilité et de s'excuser, avant de verser des indemnités aux victimes et aux membres de leurs familles.

« Nous sommes une Église pécheresse, a reconnu Mgr Penney dans un communiqué, avec des prêtres agresseurs, une direction de l'Église qui ne s'est pas rangée clairement du côté des victimes et notre communauté qui n'a pas toujours prêté foi aux victimes ou ne les a pas appuyées dans leurs souffrances ».

« Nous sommes à nu. Notre colère, notre douleur, notre angoisse, notre honte et notre vulnérabilité sont exposées au monde entier ».

« Encore une fois, je m'excuse et j'exprime mes sincères regrets d'avoir failli aux victimes et à leurs familles dans des moments de douleurs aiguës et de désolation ».

« J'exprime également... mes regrets pour la carence de mon leadership, de mon ministère et de mon administration ».

Mgr Penney a ajouté qu'il allait demeurer à la tête de l'archidiocèse de Saint-Jean aussi longtemps qu'il n'aura pas reçu une réponse du Vatican à sa lettre de démission.

Une autre enquête dans ce scandale d'agressions sexuelles a été faite par le juge Samuel Hughes, qui n'a conclu ses audiences publiques que récemment et qui n'a pas encore publié son rapport.

Le tribunal se penche sur le sort du Café Campus dès maintenant

Sylvain Blanchard

LA REQUÊTE en évocation déposée lundi par les employés du Café Campus sera entendue ce matin en Cour supérieure.

Ainsi en a décidé le juge Claude Guérin qui, hier matin, présidait l'audience sur la requête pour ordonnance de sursis des employés du Campus, l'autre requête déposée

Attention aux nouveaux conducteurs, même s'ils ont un certain âge

TORONTO (PC) — Les jeunes hommes qui conduisent un véhicule sont encore les plus dangereux : agressifs, intrépides et vulnérables à la pression.

Mais les assureurs ont identifié un nouveau groupe à haut risque : les conducteurs plus vieux qui viennent tout juste d'obtenir leur permis.

« Notre population est âgée et les immigrants, dont plusieurs sont plus vieux et sans expérience de la route, entrent au pays tous les jours », a déclaré Robert McCormick, président du Bureau d'assurance du Canada (BAC).

« Cela veut dire que nous avons davantage de conducteurs plus vieux qui obtiennent leur permis pour la première fois. Et l'âge ne signifie pas nécessairement que vous êtes un bon conducteur ».

M. McCormick a indiqué que ces conclusions ont été tirées d'une étude de 180 pages sur les statistiques d'accidents réalisée par la Fondation de recherche sur les accidents de la route au Canada.

L'étude a été commandée par le BAC pour examiner le tableau des accidents de la route au Canada qui ont provoqué l'an dernier 4000 morts, 270 000 blessés et 2,6 milliards \$ en réclamations d'assurances.

La tenue sur la route des apprentis-conducteurs, peu importe leur âge, est une grande préoccupation, a indiqué le BAC qui représente les compagnies d'assurance à travers les pays.

« Tous les nouveaux conducteurs enregistrent des taux de collision d'au moins 50 % plus élevés que ceux des automobilistes d'expérience », a dit M. McCormick.

Selon lui, comme le fait de conduire est déjà pris en considération pour calculer les primes, les résultats de cette étude ne devraient pas affecter le montant des primes.

Mais il a demandé aux gouvernements provinciaux de mettre à l'essai un « programme de permis progressif » qui imposerait des restrictions aux nouveaux conducteurs. Il pourrait s'agir d'interdire la conduite de nuit ou sur les autoroutes, ou encore, de limiter le nombre de passagers adolescents dans la voiture.

dans le but de suspendre la décision de la Régie des permis d'alcool du Québec de révoquer pour un an le permis du café entre 21 heures et 8 heures.

Pour suspendre la décision de la Régie, décision rendue le 11 juillet dernier après que des citoyens du quartier Côte-des-Neiges se soient plaints du bruit et de l'exhubérance de certains clients du bar, le Café Campus avait déposé cette requête pour ordonnance de sursis dans l'espoir de permettre au bar de fonctionner normalement jusqu'à ce que la Cour supérieure se penche sur l'autre requête, en évocation celle-là, qui vise, elle, à casser la décision de la Régie.

Or hier, le juge, plutôt que d'écouter la requête pour ordonnance de sursis, a demandé aux avocats des deux parties s'ils étaient d'accord pour procéder immédiatement avec la requête en évocation. Personne n'ayant formulé d'objection, il a fixé à ce matin le début de l'audience qui déterminera du sort du Café Campus.

On ne discutera pas du fond de l'histoire, c'est-à-dire du bien-fondé des plaintes des citoyens du quartier envers l'établissement, ou encore de la sévérité de la décision rendue par la Régie; il ne s'agit pas d'une pro-

cedure d'appel comme au civil, les décisions de la Régie des permis d'alcool étant finales et sans appel.

La seule question qui, en principe, intéressera le juge sera de savoir si oui ou non la Régie avait les pouvoirs nécessaires pour suspendre le permis d'alcool du Café Campus entre 21 heures et 8 heures. Suspension qui, si maintenue, signifiera la mort du café qui ne fait pas ses frais sans les recettes générées par sa discothèque.

Les avocats discuteront donc essentiellement de l'article 85 de la Loi sur les permis d'alcool, article qui stipule que la « Régie peut révoquer ou suspendre un permis pour une période qu'elle détermine de sa propre initiative, ou à la suite d'une demande du détenteur du permis, du ministre de la Sécurité publique, de la ville, ou de tout autre intéressé ».

Les plaidoiries devraient porter principalement sur la signification du mot période. Les avocats du Campus soutiendront également que la Régie a excédé ses compétences en ordonnant que la clientèle du bar soit évacuée à 21 heures, alors que l'établissement possède, en plus d'un permis d'alcool, un permis de restauration (R-10) qui l'autorise à demeurer ouvert après 21 heures si aucune boisson alcoolisée n'est servie.

Suite inusitée à la Saint-Jean: un don de 5000 \$ aux sans-abri

Clément Trudel

IL N'Y AURA PLUS de réjouissances nationales sans que s'y glisse un temps de réflexion sur les réalités sociales... du moins s'il n'en tient qu'au comité des Fêtes nationales de la Saint-Jean.

Ce dernier remettait hier un chèque de 5000 \$ à une fondation oeuvrant auprès des sans-abri. Le comité a confirmé hier, par son président Jean Dorion, sa satisfaction devant la réussite exceptionnelle du défilé de 1990 « avec ses lacunes bien entendu, l'expertise ayant fait défaut depuis 21 ans ».

Il y aura donc bel et bien, en 1991 et 1992, un défilé de la Saint-Jean. Et au moins une des séquences de ce défilé (comme celle des bancs publics tirés, le 25 juin dernier, par du personnel de l'Armée du Salut), incitera désormais ceux qui soulignent la Fête nationale du Québec à s'arrêter un moment à penser aux laissés pour compte de la société.

À qui confiera-t-on la réalisation des défilés à venir, aux Blackburn et à Latourelle comme cette année ? La question est prématurée, répond Jean Dorion; les décisions à ce sujet seront arrêtées en septembre et il faut s'attendre, de dire Mme Nicole Boudreau, que si les recommandations sont agréées, ces défilés seront « plus importants » que le dernier, des commanditaires s'informant dès maintenant d'une participation possible au défilé de l'année prochaine.

Succède au discours social, un geste concret : la remise de 5000 \$ à la Fondation des sans-abri de Montréal, que préside le comédien Michel Forget.

Il y a un précédent qui remonte à 1987. La SSJB de Montréal avait alors, après les événements commémorant la 150e anniversaire de la révolte des Patriotes, fait un chèque de 5000 \$ destiné à la cause des sans-abri de Montréal.

En 1990, le contexte a évolué. C'est le commanditaire, la firme d'ingénieurs conseils SM, représentée par Bernard Poulin, qui fournit les fonds dont bénéficiera la modeste Fondation des sans-abri, laquelle doit recueillir 5000 \$ pour les besoins minimaux de chaque mois d'hiver.

La Fondation utilisera les dollars reçus hier pour rejoindre les itinérants et les empêcher de crever de froid et ce, « sans porter de jugement » sur leur situation.

Pour ce travail, deux voies sont suivies : fournir des fonds à Mission Colombe, popote ambulante qui rejoint les « clochards » dans les coins où ils se terrent, et le Réchaud-Bus (en collaboration avec la STCUM et son personnel d'entretien) qui offre le café, la nuit, à des errants que l'on

évalue au minimum à 10 000 dans la seule île de Montréal. M. Forget craint qu'ils n'atteignent, ou dépassent en réalité, les 20 000.

D'origine modeste, disait de lui-même M. Forget à des reporters après la conférence de presse, le comédien fut et demeure révolté par le sort que subissent des êtres « qui sont quand même un cran au-dessus des animaux ». Certains semblent plus facilement s'apitoyer sur le sort fait aux animaux que sur celui menagé aux sans-abri. Selon sa formule choc, « si j'avais à choisir, pour dormir, entre le Dernier refuge (qui accueille des itinérants) et la SPCA, c'est la SPCA que je choisirais ».

M. Forget n'entend pas nier par là l'utilité du Dernier refuge, ni dénigrer le travail accompli par d'autres, mais « il faut comprendre que nous traitons avec la part d'humains rejetés par les mécanismes existants ». Que 100 personnes ou plus dorment à même le sol toute une nuit, sans que l'air soit vraiment purifié, a de quoi le porter à gaeuler... ce sont des conditions que n'accepterait pas la SPCA pour héberger ses protégés !

Et voilà pourquoi Michel Forget et sa fondation (à peine 12 personnes — il n'y a ni personnel ni local) se disent foncièrement heureux de pouvoir engranger dès maintenant l'équivalent d'« un gros mois d'hiver ».

CARTES D'AFFAIRES

ROBIC
Fondée en 1992

55 St Jacques
Montréal, Québec
Canada, H2Y 3X2
Télex: 05-268656
Fax: (514) 845-7874
Tel: (514) 987-6242

Agents de brevets d'invention et de marques de commerce

SWABEY OGIIVY RENAULT

AGENTS DE BREVETS ET DE MARQUES DE COMMERCE

Une Société dont SWABEY, MITCHELL, HOULE, MARCOUX & SHER et le cabinet juridique OGIIVY RENAULT sont les associés

1001, boul. de Maisonneuve ouest
Montréal, Canada H3A 3C8
(514) 845-7126, Télex: 05-24355
Facsimilé (514) 288-8389

MONTRÉAL OTTAWA

XEROX 5090 - 9900 - CANON LASER
TOUTES LES PHOTOCOPIES
NOIR - COULEUR
GRANDS FORMATS

...ET LES IMPRIMÉS
ULTRA - RAPIDE
PRIX AVANTAGEUX
OUVREZ UN COMPTE COURANT
SCRIBEC
45, rue Jarry est, Montréal
SEMAINE: 8h30 à 20h00 • SAMEDI: 10h30 à 16h00
385-9400

Ciel 98.5

Écoutez Ciel et parcourez le monde

Écoutez Ciel MF et identifiez 4 mots passeport... vous pourriez vous retrouver sous le ciel de GRÈCE !



Remplissez et retournez à: Ciel, C.P. 98, Longueuil J4H 3Z3

Nom: _____ Prénom: _____
Adresse: _____
Ville: _____ Code postal: _____
Téléphone résidence: _____ Téléphone bureau: _____
Mots passeport: _____ Date de diffusion: _____

exovik tirage le 31 juillet 1990

LES HONORABLES HONDA
ACCORD COUPE
Modèle BA714
PRIX À COMPTER DE **15 411\$***

PRELUDE "S"
Modèle BA412
rabais jusqu'à **2 600\$***

* Véhicules en stock seulement. Devront être achetés et livrés entre le 16 et le 27 juillet 1990.

À MONTRÉAL #1 **sigi** 1110 BLEURY MONTRÉAL 879-1550

L'ACTUALITE INTERNATIONALE

Nelson Mandela rentre dans un pays troublé

d'après AFP et Reuter

JOHANNESBURG — L'accueil a été un peu dur, hier, pour Nelson Mandela, de retour dans son pays après une longue tournée à l'étranger : il a été l'objet de menaces de mort, et le pays était de nouveau en proie à la violence.

Un message anonyme de menace contre M. Mandela a été envoyé hier par télécopie au bureau principal du Congrès national africain.

Le texte enjoit Mandela à « se préparer à rencontrer son Dieu ». « Vous feriez mieux d'apporter beaucoup de trousses de premiers soins et même plus de sacs pour y mettre des corps. Il (Mandela) va arriver dans un fracas », ajoutent ses auteurs.

Un responsable de l'ANC, cité par l'agence sud-africaine SAPA, a déclaré que le vol ramenant Mandela du Mozambique dans son pays avait été retardé en raison de la menace.

Le vice-président de l'ANC est arrivé sain et sauf à l'aéroport de Johannesburg en provenance de Maputo avec deux heures de retard.

Intitulé « 18 juillet 1990, dernier jour de liberté pour l'ANC dans la République d'Afrique du Sud », le message enjoit aux membres de l'organisation noire de se préparer à une nouvelle Rivière de sang, allusion à la célèbre victoire des colons blancs sur les Zoulous, en 1838.

« Nous avons préparé quelques surprises pour vous dans certains de vos bureaux. Mais les meilleures seront à bord de l'avion que prendront votre dirigeant et à l'aéroport où vos membres l'attendront pour l'accueillir », ajoute le message.

Faisant allusion à la menace, le secrétaire général adjoint de l'ANC, Henry Makgohi, s'est refusé à émettre des hypothèses sur l'identité de



Nelson Mandela

ses auteurs.

« Vous savez que nous avons les éléments de droite et les mouvements terroristes », s'est-il contenté de dire.

Par ailleurs, 26 personnes ont été tuées et 49 autres blessées, hier à Durban, dans l'est du pays, lorsqu'un autocar a quitté la route pour éviter un taxi-minibus dévié par des coups de feu, a indiqué la police.

Peu avant l'aube, sur la route reliant le port de Durban et le ghetto noir d'Inanda, au nord de la ville, des hommes ont ouvert le feu sur le taxi-minibus, qui a fait 10 blessés.

Le chauffeur de l'autocar, qui suivait le minibus, a perdu le contrôle de son véhicule.

Le chauffeur et 25 passagers ont été tués, 45 autres ont été blessés, tandis que quatre personnes étaient blessées dans le taxi. Selon la télévision d'État, le chauffeur de l'autocar aurait été atteint d'une balle.

Cuba frappe la dissidence et Madrid rappelle son ambassadeur

d'après AFP et Reuter

LA HAVANE — Brutal refroidissement cubano-espagnol, protestations américaines, la dissidence frappée : la « crise des ambassades » dans la capitale cubaine s'est poursuivie hier, alors que de vifs échanges entre Madrid et La Havane ont mené au rappel de l'ambassadeur espagnol.

L'agressivité a monté d'un ton, hier, alors que les autorités de La Havane se déclaraient prêtes à donner les « déchets de notre société » à n'importe quel pays occidental qui accepterait de servir de poubelle. Il était question ici des ressortissants cubains qui se sont réfugiés dans des ambassades au cours des derniers jours. Mais La Havane s'est simultanément montré peu coopératif sur les modalités concrètes d'une éventuelle résolution de la crise des ambassades.

La décision du gouvernement espagnol de rappeler en consultations son ambassadeur à Cuba a été prise « à un moment marqué par une détérioration des relations entre les deux pays jugée suffisamment grave », a déclaré hier un porte-parole du ministère espagnol des affaires étrangères.

« Il s'agit d'un geste de rétorsion contre la gêne et le malaise provoqués par la déclaration officielle du ministère cubain des affaires étrangères, qui ne respecte en rien les normes habituelles des relations internationales », a déclaré le porte-parole, M. Juan Lena.

La tension entre les deux pays risque de rendre plus difficiles les négociations sur le sort des quatre Cubains réfugiés à l'ambassade espagnole.

Quatre autres Cubains sont actuellement réfugiés à la résidence de l'ambassadeur d'Italie, et cinq au domicile du chargé d'affaires tchécoslovaque.

La dispute entre Cuba et l'Espagne remonte à vendredi : un policier cubain avait alors poursuivi un demandeur d'asile jusqu'à l'intérieur de l'ambassade, et l'en avait chassé après avoir tiré des coups de feu.

Le ministère cubain des Affaires étrangères a publié hier un communiqué attaquant le chef de la diplomatie espagnole, M. Fernandez Ordonez, en termes très vifs.

« À son ignorance manifeste de la situation à Cuba, M. Ordonez ajoute une scandaleuse méconnaissance des lois internationales », a affirmé le ministre en accusant Fernandez Ordonez de se comporter en « administrateur colonial » et de souffrir d'« amnésie historique ».

Quant aux cinq personnes occupant la résidence du chargé d'affaires tchécoslovaque, le gouvernement de Prague leur a refusé sa protection diplomatique. Les autorités cubaines leur ont toutefois promis l'impunité s'ils se rendaient sans conditions.

« Tous ceux qui seront accueillis dans les ambassades européennes et qui prétendent faire valoir l'immunité diplomatique pour transformer des délinquants en réfugiés politiques seront les hôtes à perpétuité à La Havane des gouvernements en question », écrivaient hier les autorités cubaines.

Autre signe de durcissement : un tribunal a condamné onze militants des droits de l'homme à des peines allant jusqu'à 15 ans de prison pour terrorisme et rébellion, rapportait hier la presse officielle cubaine.

Selon *Granma*, organe du Parti communiste, les membres de l'Association de la jeunesse pour les droits de l'homme, condamnés mardi à La Havane, formaient un groupe terroriste qui projetait de faire sauter la bibliothèque nationale et le principal émetteur du pays.



Fidel Castro

« Ils ont reconnu avoir eu l'intention de renverser le régime socialiste cubain afin de rétablir une société capitaliste dans un pays qui dépendrait de Washington », écrit *Granma*.

D'après *Granma*, leur groupe

constituait l'aile armée du Parti cubain des droits de l'homme, l'un des plus importants mouvements de défense des droits de l'homme à Cuba.

Cinq militants ont été condamnés à 15 ans de prison, un autre à huit ans et deux à cinq ans. Trois autres militants ont vu leur peine de trois ans commuée en assignation à résidence.

Quant aux États-Unis, ils ont protesté auprès du gouvernement cubain après l'arrestation brutale, mardi, d'un Cubain qui avait tenté d'entrer dans la section des intérêts américains à La Havane, vraisemblablement pour demander l'asile politique.

Le chef de cette section, John Taylor, a protesté auprès du ministère cubain des affaires étrangères à la suite de cet incident, a indiqué le porte-parole du département d'État, Richard Boucher.

M. Boucher a aussi fait part de « l'inquiétude » des États-Unis par la façon dont La Havane traitait les cas de Cubains réfugiés dans les ambassades. « Ce comportement est un sujet d'inquiétude, particulièrement le fait d'entrer dans une enceinte diplomatique », a ajouté M. Boucher.

UN DON A CARE CANADA POUR UNE MEILLEURE EDUCATION

CARE
CARE Canada
1312 Bank, Ottawa K1S 5H7

L'homme qui traque Roger Lafontant est l'objet de menaces

PORT-AU-PRINCE (AFP) — M. Bayard Vincent, l'homme qui a lancé un mandat d'arrêt contre le Dr Roger Lafontant, ex-homme fort du régime de Jean-Claude Duvalier, a annoncé hier avoir été l'objet de menaces.

Dans un entretien avec des membres de la presse haïtienne au Palais de justice de la capitale, où l'avaient fait convoquer les avocats de Dr Lafontant, M. Vincent, procureur du gouvernement, a précisé que ces menaces anonymes avaient été faites par téléphone à sa famille dans sa résidence à Saint-Marc, au nord de la capitale.

Lors de son apparition, le magistrat a été vivement applaudi par les personnes présentes au Palais, dont de nombreux jeunes.

Le Dr Lafontant, revenu le 7 juillet dernier à Port-au-Prince après plus de quatre ans d'exil en république Dominicaine, avait fait l'objet le jour même d'un mandat d'arrêt émis contre lui par M. Vincent.

Ce mandat avait été annulé jeudi dernier par un juge, M. Justin Fougère, qui a été mis lundi « à la retraite d'office » par la présidente provisoire Ertha Pascal-Trouillot.

La police n'a pu jusqu'à présent procéder à l'arrestation de l'ancien ministre de l'ex-haut responsable de la Milice civile duvalériste (tontons-macoutes), qui se trouvait dans la région de Port-au-Prince et ne se manifeste désormais que par l'inter-

médiaire de ses avocats.

Sa présence dans le pays, ainsi que celle de l'ex-général Williams Regala, ancien numéro deux du régime militaire de Henri Namphy, a exacerbé une crise politique qui couvait depuis le mois de mai dernier, à propos de leurs prérogatives respectives, entre l'exécutif et le Conseil d'État.

Ce dernier avait appuyé un ultimatum lancé par sept partis de l'Assemblée de concertation, qui exigeaient l'arrestation avant lundi dernier de MM. Lafontant et Regala, faute de quoi le remplacement de Mme Ertha Pascal-Trouillot serait réclamé.

À la demande pressante du Conseil électoral provisoire (CEP), cet ultimatum a été repoussé à une date ultérieure non précisée, et des négociations ont été entamées, sous son égide, pour tenter de résoudre la crise.

Une réunion s'est ainsi tenue mardi entre le président du Conseil d'État et cinq de ses membres, trois ministres mandatés par la présidente et le président et plusieurs membres du CEP.

M. Max Bourjolly, numéro deux du Parti unifié des communistes haïtiens (PUCH), un des sept partis qui avaient posé l'ultimatum à Mme Pascal-Trouillot.

La police n'a pu jusqu'à présent procéder à l'arrestation de l'ancien ministre de l'ex-haut responsable de la Milice civile duvalériste (tontons-macoutes), qui se trouvait dans la région de Port-au-Prince et ne se manifeste désormais que par l'inter-

Port-au-Prince, ville propre

PORT-AU-PRINCE (AP) — L'une des capitales les plus sales du monde est en train de réaliser l'exploit de devenir la plus propre, grâce à la volonté de ses habitants.

« Tout le monde était malade, fatigué, honteux de cette situation », souligne Cayotte Bissainthe, vice-directrice de l'association « Lave Figi Potoprens », expression créée qui signifie : Lavez la figure de Port-au-Prince.

« Si le gouvernement ne peut pas prendre en charge ce problème, nous retrousserons nos manches pour mettre un terme à cette situation », affirme-t-elle énergiquement.

De son petit bureau, Mme Bissainthe et trois membres bénévoles de l'association dirigent près de 100 comités de quartier impliqués dans ce projet. Ces commandos de la propreté ont procédé de façon systématique, immeuble par immeuble, balayant et pourchassant inlassablement les immondices, et ont été jusqu'à réparer au passage les trottoirs défoncés et à planter des arbres. Parfois, ces véritables escouades de la propreté prennent le temps de peindre de façon artistique les murs des immeubles.

« La réponse des citoyens a été formidable et a démontré que les Haïtiens sont pleins de dynamisme en dépit de tous les problèmes auxquels ils sont confron-

tés », souligne Mme Bissainthe.

Seuls 50 % des débris, sur les 500 tonnes déversées journellement à Port-au-Prince, étaient enlevés. Les pluies torrentielles entraînaient les ordures vers les quartiers pauvres, au bas de la ville, le reste se jetant dans la baie, contribuant ainsi à sa pollution. Ce n'était plus vivable pour le million de Haïtiens pour qui la ville devenait sérieusement insalubre.

Depuis le 12 avril, jour de sa reconnaissance officielle par le gouvernement, Lave Figi Potoprens a reçu des dons privés d'un montant de 4350 \$. Le gouvernement d'Ertha Pascal-Trouillot est actuellement confronté à des problèmes financiers et n'a pas encore pu honorer sa promesse d'affecter des fonds à l'association. Les dons ont été utilisés pour embaucher des éboueurs.

« Nous n'avons pas d'autre choix que de tout faire nous-mêmes. Notre vie et notre dignité en dépendent », explique Mme Bissainthe.

Lave Figi Potoprens n'est pas une association partisane, mais un maillon dans la lutte pour la démocratie en Haïti, assure Mme Bissainthe, qui conclut : « Le mouvement est né spontanément après la chute de Duvalier. Il doit maintenant s'étendre à toute la ville. L'initiative des citoyens doit se poursuivre. »

AVIS PUBLICS

Avis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 14 juin 1990, à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à HI-BON INTERNATIONAL INC. a été enregistré au Bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal, le 10^{ème} jour de juillet 1990, sous le numéro 4301362.

Ce 12^{ème} jour de juillet, 1990.
LA BANQUE TORONTO-DOMINION

Avis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 16 mai 1990, à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à JELEO, SHAPIRO, FORTE INC. a été enregistré au Bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal, le 16^{ème} jour de juillet 1990, sous le numéro 4290065.

Ce 9^{ème} jour de juillet, 1990.
LA BANQUE TORONTO-DOMINION

Avis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 6 décembre 1989, à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à 171004 CANADA INC. TRADING UNDER THE NAME OF MAJOR TOPS & BOTTOMS a été enregistré au Bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal, le 9^{ème} jour de juillet 1990, sous le numéro 4299970.

Ce 9^{ème} jour de juillet, 1990.
LA BANQUE TORONTO-DOMINION

Province de Québec, District de Montréal, COUR MUNICIPAL, NO. 89-409-610-3, VILLE DE MONTREAL, demanderesse, vs. IONIC CANADA DIVISION LEGARE, demanderesse, vs. ROBERT RUEALE, défendeur. Le 31 juillet 1990, à 10h00 de l'avant-midi, au lieu d'entreposage du Gardien, au no 1200 rue Amherst, en la cité de Montréal, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur, saisis en cette cause, consistant en : mobilier de chambre à 4 morceaux, 2 tables de nuit blanches, 1 commode monsieur, 1 commode madame, 1 lit de lit, 1 miroir, 1 set de chaises, 2 hautes parleurs, 1 four micro-ondes Citizens. Conditions: ARGENT COMPTANT. ÉTUDE VALADE & ASSOCIÉS, 987-7663, Montréal, le 17 juillet 1990.

Canada, Province de Québec, DISTRICT DE JOLIETTE, COUR DU QUÉBEC, NO. 705-27-1690-897, PERCEPTEUR DES AMENDES, Partie demanderesse, vs. BRIEN DENIS, Partie défenderesse. - AVIS LÉGAL. - Avis public est par le présent donné que les biens meubles et effets mobiliers de la partie défenderesse, saisis en cette cause, seront vendus par autorité de justice, le 31 juillet 1990 à 13h00, au no 170, Lalonde à Repentigny. Les dits biens consistent en : 1 automobile de marque Oldsmobile Cutlass 1984. Lesquels effets seront vendus pour argent comptant ou cheque visé au plus offrant et dernier enchérisseur. DANY GRAND MAISON, hussier, 761-759-3556, BELANGER & ASS, HUSSEIERS, 335-3848, ST-JEROME, le 16 juillet 1990.

Province de Québec, District de Montréal, COUR MUNICIPAL, NO. 50-259-990-4, VILLE DE MONTREAL, demanderesse, vs. DU BEAU, MICHEL, défendeur. Le 2 août 1990, à 14h00 de l'après-midi, au domicile du défendeur, au no 261 Chemin St-François, en la cité de St-Jean-de-Matha, district de Joliette, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur, saisis en cette cause, consistant en : 1 véhicule de marque Subaru GD4 1984, de couleur bleu foncé, # série: JF2AMJ386E436156, imm. DZR 430. Conditions: ARGENT COMPTANT. JOHAN BRINDLE, hussier, ROGER WHITFORD & ASS, HUSSEIERS, 335-3848, ST-JEROME, le 16 juillet 1990.

Province de Québec, District de Montréal, COUR MUNICIPAL, NO. 50-259-990-4, VILLE DE MONTREAL, demanderesse, vs. DU BEAU, MICHEL, défendeur. Le 2 août 1990, à 14h00 de l'après-midi, au domicile du défendeur, au no 261 Chemin St-François, en la cité de St-Jean-de-Matha, district de Joliette, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur, saisis en cette cause, consistant en : 1 véhicule de marque Subaru GD4 1984, de couleur bleu foncé, # série: JF2AMJ386E436156, imm. DZR 430. Conditions: ARGENT COMPTANT. JOHAN BRINDLE, hussier, ROGER WHITFORD & ASS, HUSSEIERS, 335-3848, ST-JEROME, le 16 juillet 1990.

Province de Québec, District de Montréal, COUR MUNICIPAL, NO. 50-259-990-4, VILLE DE MONTREAL, demanderesse, vs. DU BEAU, MICHEL, défendeur. Le 2 août 1990, à 14h00 de l'après-midi, au domicile du défendeur, au no 261 Chemin St-François, en la cité de St-Jean-de-Matha, district de Joliette, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur, saisis en cette cause, consistant en : 1 véhicule de marque Subaru GD4 1984, de couleur bleu foncé, # série: JF2AMJ386E436156, imm. DZR 430. Conditions: ARGENT COMPTANT. JOHAN BRINDLE, hussier, ROGER WHITFORD & ASS, HUSSEIERS, 335-3848, ST-JEROME, le 16 juillet 1990.

Province de Québec, District de Montréal, COUR MUNICIPAL, NO. 50-259-990-4, VILLE DE MONTREAL, demanderesse, vs. DU BEAU, MICHEL, défendeur. Le 2 août 1990, à 14h00 de l'après-midi, au domicile du défendeur, au no 261 Chemin St-François, en la cité de St-Jean-de-Matha, district de Joliette, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur, saisis en cette cause, consistant en : 1 véhicule de marque Subaru GD4 1984, de couleur bleu foncé, # série: JF2AMJ386E436156, imm. DZR 430. Conditions: ARGENT COMPTANT. JOHAN BRINDLE, hussier, ROGER WHITFORD & ASS, HUSSEIERS, 335-3848, ST-JEROME, le 16 juillet 1990.

Province de Québec, District de Montréal, COUR MUNICIPAL, NO. 50-259-990-4, VILLE DE MONTREAL, demanderesse, vs. DU BEAU, MICHEL, défendeur. Le 2 août 1990, à 14h00 de l'après-midi, au domicile du défendeur, au no 261 Chemin St-François, en la cité de St-Jean-de-Matha, district de Joliette, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur, saisis en cette cause, consistant en : 1 véhicule de marque Subaru GD4 1984, de couleur bleu foncé, # série: JF2AMJ386E436156, imm. DZR 430. Conditions: ARGENT COMPTANT. JOHAN BRINDLE, hussier, ROGER WHITFORD & ASS, HUSSEIERS, 335-3848, ST-JEROME, le 16 juillet 1990.

Province de Québec, District de Montréal, COUR MUNICIPAL, NO. 50-259-990-4, VILLE DE MONTREAL, demanderesse, vs. DU BEAU, MICHEL, défendeur. Le 2 août 1990, à 14h00 de l'après-midi, au domicile du défendeur, au no 261 Chemin St-François, en la cité de St-Jean-de-Matha, district de Joliette, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur, saisis en cette cause, consistant en : 1 véhicule de marque Subaru GD4 1984, de couleur bleu foncé, # série: JF2AMJ386E436156, imm. DZR 430. Conditions: ARGENT COMPTANT. JOHAN BRINDLE, hussier, ROGER WHITFORD & ASS, HUSSEIERS, 335-3848, ST-JEROME, le 16 juillet 1990.

Province de Québec, District de Montréal, COUR MUNICIPAL, NO. 50-259-990-4, VILLE DE MONTREAL, demanderesse, vs. DU BEAU, MICHEL, défendeur. Le 2 août 1990, à 14h00 de l'après-midi, au domicile du défendeur, au no 261 Chemin St-François, en la cité de St-Jean-de-Matha, district de Joliette, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur, saisis en cette cause, consistant en : 1 véhicule de marque Subaru GD4 1984, de couleur bleu foncé, # série: JF2AMJ386E436156, imm. DZR 430. Conditions: ARGENT COMPTANT. JOHAN BRINDLE, hussier, ROGER WHITFORD & ASS, HUSSEIERS, 335-3848, ST-JEROME, le 16 juillet 1990.

Province de Québec, District de Montréal, COUR MUNICIPAL, NO. 50-259-990-4, VILLE DE MONTREAL, demanderesse, vs. DU BEAU, MICHEL, défendeur. Le 2 août 1990, à 14h00 de l'après-midi, au domicile du défendeur, au no 261 Chemin St-François, en la cité de St-Jean-de-Matha, district de Joliette, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur, saisis en cette cause, consistant en : 1 véhicule de marque Subaru GD4 1984, de couleur bleu foncé, # série: JF2AMJ386E436156, imm. DZR 430. Conditions: ARGENT COMPTANT. JOHAN BRINDLE, hussier, ROGER WHITFORD & ASS, HUSSEIERS, 335-3848, ST-JEROME, le 16 juillet 1990.

Province de Québec, District de Montréal, COUR MUNICIPAL, NO. 50-259-990-4, VILLE DE MONTREAL, demanderesse, vs. DU BEAU, MICHEL, défendeur. Le 2 août 1990, à 14h00 de l'après-midi, au domicile du défendeur, au no 261 Chemin St-François, en la cité de St-Jean-de-Matha, district de Joliette, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur, saisis en cette cause, consistant en : 1 véhicule de marque Subaru GD4 1984, de couleur bleu foncé, # série: JF2AMJ386E436156, imm. DZR 430. Conditions: ARGENT COMPTANT. JOHAN BRINDLE, hussier, ROGER WHITFORD & ASS, HUSSEIERS, 335-3848, ST-JEROME, le 16 juillet 1990.

Province de Québec, District de Montréal, COUR MUNICIPAL, NO. 50-259-990-4, VILLE DE MONTREAL, demanderesse, vs. DU BEAU, MICHEL, défendeur. Le 2 août 1990, à 14h00 de l'après-midi, au domicile du défendeur, au no 261 Chemin St-François, en la cité de St-Jean-de-Matha, district de Joliette, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur, saisis en cette cause, consistant en : 1 véhicule de marque Subaru GD4 1984, de couleur bleu foncé, # série: JF2AMJ386E436156, imm. DZR 430. Conditions: ARGENT COMPTANT. JOHAN BRINDLE, hussier, ROGER WHITFORD & ASS, HUSSEIERS, 335-3848, ST-JEROME, le 16 juillet 1990.

Province de Québec, District de Montréal, COUR MUNICIPAL, NO. 50-259-990-4, VILLE DE MONTREAL, demanderesse, vs. DU BEAU, MICHEL, défendeur. Le 2 août 1990, à 14h00 de l'après-midi, au domicile du défendeur, au no 261 Chemin St-François, en la cité de St-Jean-de-Matha, district de Joliette, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur, saisis en cette cause, consistant en : 1 véhicule de marque Subaru GD4 1984, de couleur bleu foncé, # série: JF2AMJ386E436156, imm. DZR 430. Conditions: ARGENT COMPTANT. JOHAN BRINDLE, hussier, ROGER WHITFORD & ASS, HUSSEIERS, 335-3848, ST-JEROME, le 16 juillet 1990.

Province de Québec, District de Montréal, COUR MUNICIPAL, NO. 50-259-990-4, VILLE DE MONTREAL, demanderesse, vs. DU BEAU, MICHEL, défendeur. Le 2 août 1990, à 14h00 de l'après-midi, au domicile du défendeur, au no 261 Chemin St-François, en la cité de St-Jean-de-Matha, district de Joliette, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur, saisis en cette cause, consistant en : 1 véhicule de marque Subaru GD4 1984, de couleur bleu foncé, # série: JF2AMJ386E436156, imm. DZR 430. Conditions: ARGENT COMPTANT. JOHAN BRINDLE, hussier, ROGER WHITFORD & ASS, HUSSEIERS, 335-3848, ST-JEROME, le 16 juillet 1990.

Province de Québec, District de Montréal, COUR MUNICIPAL, NO. 50-259-990-4, VILLE DE MONTREAL, demanderesse, vs. DU BEAU, MICHEL, défendeur. Le 2 août 1990, à 14h00 de l'après-midi, au domicile du défendeur, au no 261 Chemin St-François, en la cité de St-Jean-de-Matha, district de Joliette, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur, saisis en cette cause, consistant en : 1 véhicule de marque Subaru GD4 1984, de couleur bleu foncé, # série: JF2AMJ386E436156, imm. DZR 430. Conditions: ARGENT COMPTANT. JOHAN BRINDLE, hussier, ROGER WHITFORD & ASS, HUSSEIERS, 335-3848, ST-JEROME, le 16 juillet 1990.

Province de Québec, District de Montréal, COUR MUNICIPAL, NO. 50-259-990-4, VILLE DE MONTREAL, demanderesse, vs. DU BEAU, MICHEL, défendeur. Le 2 août 1990, à 14h00 de l'après-midi, au domicile du défendeur, au no 261 Chemin St-François, en la cité de St-Jean-de-Matha, district de Joliette, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur, saisis en cette cause, consistant en : 1 véhicule de marque Subaru GD4 1984, de couleur bleu foncé, # série: JF2AMJ386E436156, imm. DZR 430. Conditions: ARGENT COMPTANT. JOHAN BRINDLE, hussier, ROGER WHITFORD & ASS, HUSSEIERS, 335-3848, ST-JEROME, le 16 juillet 1990.

Province de Québec, District de Montréal, COUR MUNICIPAL, NO. 50-259-990-4, VILLE DE MONTREAL, demanderesse, vs. DU BEAU, MICHEL, défendeur. Le 2 août 1990, à 14h00 de l'après-midi, au domicile du défendeur, au no 261 Chemin St-François, en la cité de St-Jean-de-Matha, district de Joliette, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur, saisis en cette cause, consistant en : 1 véhicule de marque Subaru GD4 1984, de couleur bleu foncé, # série: JF2AMJ386E436156, imm. DZR 430. Conditions: ARGENT COMPTANT. JOHAN BRINDLE, hussier, ROGER WHITFORD & ASS, HUSSEIERS, 335-3848, ST-JEROME, le 16 juillet 1990.

Province de Québec, District de Montréal, COUR MUNICIPAL, NO. 50-259-990-4, VILLE DE MONTREAL, demanderesse, vs. DU BEAU, MICHEL, défendeur. Le 2 août 1990, à 14h00 de l'après-midi, au domicile du défendeur, au no 261 Chemin St-François, en la cité de St-Jean-de-Matha, district de Joliette, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur, saisis en cette cause, consistant en : 1 véhicule de marque Subaru GD4 1984, de couleur bleu foncé, # série: JF2AMJ386E436156, imm. DZR 430. Conditions: ARGENT COMPTANT. JOHAN BRINDLE, hussier, ROGER WHITFORD & ASS, HUSSEIERS, 335-3848, ST-JEROME, le 16 juillet 1990.

Avis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 14 juin 1990, à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à 161333 CANADA INC. a été enregistré au Bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal, le 10^{ème} jour de juillet 1990, sous le numéro 4293439, a été et transporté toutes dettes, présentes ou futures, payables à la FIRST NATIONAL BANK OF BOSTON.

Avis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 18 juin 1990, à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à IMPORTATIONS GIL-REZ L'ÉE / GIL-REZ IMPORTS LTD. FAISANT AFFAIRES SOUS LE NOM ET LA RAISON SOCIALE DE « LES LOULOUS DE LA CÔTE » a été enregistré au Bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal, le 22^{ème} jour de juin 1990, sous le numéro 4295160.

Ce 9^{ème} jour de juillet, 1990.
LA BANQUE TORONTO-DOMINION

Province de Québec, District de Montréal, COUR DU QUÉBEC, NO. 500-02-008267-903, GUS CANADA DIVISION LEGARE, demanderesse, vs. ROBERT RUEALE, défendeur. Le 31 juillet 1990, à 10h00 de l'avant-midi, au lieu d'entreposage du Gardien, au no 1200 rue Amherst, en la cité de Montréal, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur, saisis en cette cause, consistant en : mobilier de chambre à 4 morceaux, 2 tables de nuit blanches, 1 commode monsieur, 1 commode madame, 1 lit de lit, 1 miroir, 1 set de chaises, 2 hautes parleurs, 1 four micro-ondes Citizens. Conditions: ARGENT COMPTANT. ÉTUDE VALADE & ASSOCIÉS, 987-7663, Montréal, le 17 juillet 1990.

Canada, Province de Québec, DISTRICT DE JOLIETTE, COUR DU QUÉBEC, NO. 705-27-1690-897, PERCEPTEUR DES AMENDES, Partie demanderesse, vs. BRIEN DENIS, Partie défenderesse. - AVIS LÉGAL. - Avis public est par le présent donné que les biens meubles et effets mobiliers de la partie défenderesse, saisis en cette cause, seront vendus par autorité de justice, le 31 juillet 1990 à 13h00, au no 170, Lalonde à Repentigny. Les dits biens consistent en : 1 automobile de marque Oldsmobile Cutlass 1984. Lesquels effets seront vendus pour argent comptant ou cheque visé au plus offrant et dernier enchérisseur. DANY GRAND MAISON,

CULTURE ET SOCIÉTÉ

CINÉMA

ASTRE I: (327-5001) — *Die Hard 2* 1 h 15, 4 h, 7 h, 9 h 30
ASTRE II: — *Robocop 2* 1 h, 3 h 10, 5 h 20, 7 h 30, 9 h 45
ASTRE III: — *The Adventures of Ford Fairlane* 1 h, 3 h 05, 5 h 15, 7 h 30, 9 h 45
ASTRE IV: — *Total Recall* 5 h 30, 7 h 45, 10 h — *Ghost Dad* 1 h, 3 h 15
BERRI I: (288-2115) — *Le délatéur* 1 h, 3 h 10, 5 h 20, 7 h 30, 9 h 40
BERRI II: — *Grenlins* 2 12 h 30, 2 h 40, 4 h 50, 7 h, 9 h 15
BERRI III: — *Retour vers le futur 3* 12 h 45, 3 h 15, 5 h 15, 7 h 30, 9 h 45
BERRI IV: — *Nikita* 1 h, 3 h 15, 5 h 30, 7 h 45, 9 h 45
BERRI V: — *Les Jetson, le film* 1 h 30, 3 h 30, 5 h 30 — *La fleur du mal* 7 h 15, 9 h 30
BONAVENTURE I: (861-2725) — *Die Hard 2* sem. 7 h, 9 h 30
BONAVENTURE II: — *Ghost Dad* sem. 7 h 20, 9 h 10
BROSSARD I: (465-5906) — *Le délatéur* 2 h, 4 h 30, 7 h 10, 9 h 25
BROSSARD II: — *Les Jetson, le film* 3 h 15, 5 h 30, 7 h 45, 9 h 35
BROSSARD III: — *Die Hard 2* 1 h 15, 4 h, 7 h, 9 h 40
CARREFOUR LAVAL 1: (688-3684) — *Les Jetson, le film* 1 h 10, 3 h 10 — *Ghost Dad* 5 h 15, 7 h 15, 9 h 15
CARREFOUR LAVAL 2: — *Cadillac Man* 1 h 05, 3 h 05, 5 h 05, 7 h 10, 9 h 20
CARREFOUR LAVAL 3: — *Die Hard 2* 1 h 30, 4 h 30, 7 h 10, 9 h 40
CARREFOUR LAVAL 4: — *Back to the Future* 3 1 h 30, 4 h, 7 h, 9 h 30
CARREFOUR LAVAL 5: — *Robocop 2* 12 h 30, 2 h 45, 5 h 15, 7 h 30, 9 h 45
CARREFOUR LAVAL 6: — *Le délatéur* 1 h, 3 h 10, 5 h 15, 7 h 20, 9 h 40
CINÉMA ÉGYPTIEN 1: 1455 Peel, MtL — *The Adventures of Ford Fairlane* 1 h 15, 3 h 15, 5 h 20, 7 h 30, 9 h 40
CINÉMA ÉGYPTIEN 2: — *Ghost Dad* 1 h 20, 3 h 20, 5 h 20, 7 h 20, 9 h 20
CINÉMA ÉGYPTIEN 3: — *Back to the Future* 3 2 h, 4 h 30, 7 h, 9 h 20
CINÉMA JEAN-TALON: MtL — *Dick Tracy* 2 h, 4 h 30, 7 h, 9 h 30
CINÉMA OMEGA 1: — *Total Recall* 5 h, 7 h, 9 h 30 — *Simon les nuages* 1 h — *Pas de répit pour Mélanie* 2 h 45
CINÉMA OMEGA 2: — *Le livre de la jungle* 1 h 30, 3 h 15, 5 h, 7 h 10, 9 h 40
CINÉMA PARALLÈLE: 3682 boul. St-Laurent, MtL (843-6001) — (relâche jusqu'au 1er août)
CINÉMA PARIS: MtL (875-7284) — *Milou en mal* 15 h, 19 h 15 — *Secret Wedding* 17 h, 21 h 30
CINÉMA POINTE-CLAIRE 1: 6361 Trans-Canada — *Back to the Future* 3 1 h 30, 4 h, 7 h, 9 h 30
CINÉMA POINTE-CLAIRE 2: — *Ghost Dad* 1 h 05, 3 h 05, 5 h 05, 7 h 05, 9 h 05
CINÉMA POINTE-CLAIRE 3: — *Jetsons, the Movie* 1 h, 3 h — *Bird on a Wire* 5 h, 7 h 10, 9 h 20
CINÉMA POINTE-CLAIRE 4: — *Die Hard 2* 1 h 40, 4 h 20, 7 h, 9 h 40
CINÉMA POINTE-CLAIRE 5: — *Robocop 2* 12 h 30, 2 h 45, 5 h, 7 h 15, 9 h 30
CINÉMA POINTE-CLAIRE 6: — *The Adventures of Ford Fairlane* 12 h 40, 2 h 50, 5 h, 7 h 10, 9 h 20
CINÉMA QUÉBÉCOISE: (842-9768) —
CINÉMA V - 1: 5560 Sherbrooke O. (489-5559) — *Betsy's Wedding* 7 h 15, 9 h 35

CINÉMA V - 2: — *Dick Tracy* 6 h 20, 9 h 10
CINÉPLEX I: (849-3456) — *Retour vers le futur* 3 1 h 30, 4 h, 7 h, 9 h 30
CINÉPLEX II: — *The Cook, the Thief, his Wife and her Lovers* 4 h 45, 7 h 10, 9 h 30 — *Les Jetson, le film* 1 h 15, 3 h
CINÉPLEX III: — *Cinéma paradiso* 1 h 35, 4 h 15, 7 h, 9 h 25
CINÉPLEX IV: — *Longtime Companion* 1 h 15, 3 h 15, 5 h 15, 7 h 15, 9 h 15
CINÉPLEX V: — *Jésus de Montréal* 1 h, 4 h, 7 h, 9 h 25
CINÉPLEX VI: — *Teenage Mutant Ninja Turtles* 1 h 05, 3 h 05, 5 h 05 — *Milou en mal* 7 h 20, 9 h 30
CINÉPLEX VII: — *Cadillac Man* 1 h 25, 3 h 25, 5 h 25, 7 h 25, 9 h 25
CINÉPLEX VIII: — *Die Hard 2* 1 h 30, 4 h 30, 7 h 10, 9 h 30
CINÉPLEX IX: — *Cinéma Paradiso* 1 h 35, 4 h 15, 7 h, 9 h 25
COMPLEXE DESJARDINS I: (288-3141) — *L'homme qui voulait savoir* 1 h, 3 h, 5 h, 7 h 10, 9 h 20
COMPLEXE DESJARDINS II: — *Cadillac Man* 1 h 15, 3 h 15, 5 h 15, 7 h 25, 9 h 35
COMPLEXE DESJARDINS III: — *Mias Dalis et son chauffeur* 1 h 30, 3 h 30, 5 h 30, 7 h 30, 9 h 30
COMPLEXE DESJARDINS IV: — *Le cuisinier, le volait, sa femme et son amant* 1 h 45, 4 h 15, 7 h, 9 h 15
COMPLEXE GUY-FAVREAU / O.N.F.: 200 ouest Boul. Dorchester, MtL (283-8229) — (relâche jusqu'au 1er août)
CONSERVATOIRE D'ART CINÉMATOGRAPHIQUE: (848-3878) — *Brimstone and Treacle* 19 h — *La femme publique* 21 h
CRÉMAZIE: (388-4210) — *Le grand bleu* sem. 8 h
DAUPHIN I: (721-6060) — *Retour vers le futur* 3 sem. 7 h, 9 h 15
DAUPHIN II: — *Grenlins* 2 sem. 7 h 15, 9 h 20
CINÉMA DÉCARIE 1: (341-3190) — *Die Hard 2* sem. 7 h, 9 h 30
CINÉMA DÉCARIE 2: — *Back to the Future* 3 sem. 7 h 05, 9 h 40
DORVAL I: (631-8586) — *Dick Tracy* 1 h, 4 h, 6 h 30, 9 h 15
DORVAL II: — *Ghost* 1 h, 4 h, 6 h 45, 9 h 25
DORVAL III: — *Total Recall* 1 h 15, 3 h 45, 6 h 30, 9 h 10
DORVAL IV: — *Pretty Woman* 7 h, 9 h 30 — *The Jungle Book* 1 h 30, 3 h 30, 5 h 30
DU PARC 1: (844-9470) — *Ghost* sem. 7 h, 9 h 30
DU PARC 2: — *Days of Thunder* sem. 7 h, 9 h 30
DU PARC 3: — *Dick Tracy* 6 h 45, 9 h 15
DU PLATEAU 1: (521-7870) — *Dick Tracy* 2, 4 h 30, 7 h, 9 h 30
DU PLATEAU 2: — *Total Recall* 7 h 10, 9 h 30
DU PLATEAU 3: — *Le livre de la jungle* 1 h, 3 h, 5 h
FAIRVIEW I: (697-8095) — *Quick Change* 1 h 15, 3 h 20, 5 h 25, 7 h 30, 9 h 35
FAIRVIEW II: — *Days of Thunder* 3 h 05, 7 h, 9 h 20 — *The Jungle Book* 1 h 15, 5 h 15
FAUBOURG STE-CATHERINE 1: (932-2230) — *Robocop 2* 12 h 30, 2 h 45, 5 h, 7 h 20, 9 h 40
FAUBOURG STE-CATHERINE 2: — *Bird on a Wire* 2 h, 4 h 30, 7 h 10, 9 h 25
FAUBOURG STE-CATHERINE 3: — *Longtime Companion* 12 h 30, 2 h 40, 4 h 50, 7 h, 9 h 15
FAUBOURG STE-CATHERINE 4: — *Jetsons, the Movie* 1 h, 3 h, 5 h, 7 h, 9 h

GOETHE-INSTITUT MONTRÉAL: (499-0159) —
GREENFIELD I: (671-6129) — *Days of Thunder* 1 h 30, 4 h, 6 h 30, 9 h 15
GREENFIELD 2: — *48 heures de plus* 1 h 15, 3 h 45, 7 h, 9 h 25
GREENFIELD 3: — *Dick Tracy* 1 h, 3 h 30, 6 h 45, 9 h 20
IMAX: Vieux-Port de Montréal — *Vivre au Sommet* (fr.) du lun. au dim. de 10h.30 à 21h.30 aux 45 à 60 min. approx. — *To the Limit* du lun. au dim. à 11h.30 et 18h.30
IMPÉRIAL: (288-7102) — *Days of Thunder* 12 h, 2 h 20, 4 h 45, 7 h 10, 9 h 40
LAVAL I: (688-7776) — *Total Recall* 6 h 50, 9 h 20 — *Pas de répit pour Mélanie* 12 h 30, 4 h 40 — *Simon les nuages* 2 h 45, 9 h 20
LAVAL II: — *Dick Tracy* 2 h 30, 7 h 10, 9 h 35 — *Le livre de la jungle* 12 h 40, 5 h
LAVAL III: — *Die Hard 2* 1 h 15, 4 h, 6 h 45, 9 h 20
LAVAL IV: — *Days of Thunder* 12 h 30, 2 h 40, 5 h, 7 h 30, 9 h 45
LAVAL V: — *48 heures de plus* 12 h 45, 3 h, 5 h 15, 7 h 30, 9 h 40
LAVAL 2000 1: (687-5207) — *Retour vers le futur* 3 12 h 30, 2 h 45, 5 h, 7 h 15, 9 h 35
LAVAL 2000 2: — *Grenlins* 2 1 h 30, 3 h 35, 5 h 35, 7 h 40, 9 h 45

5 h 35, 7 h 40, 9 h 45
LOEW'S I: (861-7437) — *Dick Tracy* 1 h, 3 h 50, 6 h 40, 9 h 30
LOEW'S II: — *Total Recall* 1 h 45, 4 h 15, 6 h 50, 9 h 20
LOEW'S III: — *Ghost* 1 h 05, 3 h 45, 6 h 30, 9 h 15
LOEW'S IV: — *Pretty Woman* 1 h 20, 4 h, 6 h 40, 9 h 15, mer. 1 h 20, 4 h
LOEW'S V: — *Pretty Woman* 1 h 05, 3 h 40, 6 h 15, 9 h 15
OUIMETOSCOPE: (525-8600) — Salle 1: *Au-delà du vertige* 19 h — *Né un 4 juillet* 21 h — Salle 2: *L'ami américain* 19 h 15 — *Oasis glacial* 21 h 30 — Salle 3: *Club des cinéphiles: Orde de drame* 19 h 30 — *L'argent* 21 h 15
PALACE 1: — *Quick Change* 1 h 15, 3 h 15, 5 h 15, 7 h 15, 9 h 15
PALACE II: — *Betsy's Wedding* 12 h 15, 2 h 30, 4 h 45, 7 h 10, 9 h 30
PALACE III: — *Grenlins 2 the New Batch* 1 h 45, 4 h 05, 6 h 45, 9 h 15
PALACE IV: — *Another 48 Hours* 1 h 30, 4 h, 6 h 30, 9 h
PALACE V: — *Another 48 Hours* 12 h, 2 h 30, 5 h, 7 h 30, 9 h 45

PALACE VI: — *The Jungle Book* 12 h 20, 2 h 20, 4 h 20, 6 h 20, 8 h 20
PARADIS I: (354-3110) — *Le délatéur* 1 h, 3 h 05, 5 h 10, 7 h 15, 9 h 20
PARADIS II: — *Retour vers le futur 3* 1 h 15, 4 h, 7 h, 9 h 30
PARADIS III: — *Les Jetson, le film* 1 h, 2 h 40, 4 h 20, 6 h — *Grenlins* 2 7 h 30, 9 h 45
PARISIEN I: (866-3856) — *Pas de répit pour Mélanie* 1 h, 5 h, 9 h — *Simon les nuages* 3 h, 7 h
PARISIEN II: — *Le livre de la jungle* 1 h 15, 3 h 15, 5 h 10, 7 h 10, 9 h 05
PARISIEN III: — *Le livre de la jungle* 1 h 15, 3 h 15, 5 h 10 — *Total Recall* 6 h 50, 9 h 25
PARISIEN IV: — *Dick Tracy* 1 h 30, 4 h 15, 6 h 55, 9 h 30
PARISIEN V: — *48 heures de plus* 12 h 40, 2 h 50, 5 h 05, 7 h 10, 9 h 35
PARISIEN VI: — *Cyrano de Bergerac* 1 h, 3 h 50, 6 h 40, 9 h 30
PARISIEN VII: — *Cyrano de Bergerac* 12 h, 2 h 50, 5 h 40, 8 h 35
PLACE ALEXIS NIHON I: (935-4246) — *Die Hard 2* 12 h, 2 h 25, 4 h 50, 7 h 15, 9 h 45
PLACE ALEXIS NIHON II: — *The Adventures of Ford Fairlane* 12 h 45, 3 h, 5 h 10, 7 h 30, 9 h 30

PLACE ALEXIS NIHON III: — *Back to the Future* 3 1 h 30, 4 h 15, 7 h, 9 h 30
PLACE LONGUEUIL 1: (679-7451) — *Retour vers le futur 3* 12 h 10, 2 h 30, 4 h 50, 7 h 10, 9 h 30
PLACE LONGUEUIL 2: — *Cadillac Man* 12 h 20, 2 h 35, 5 h, 7 h 15, 9 h 35
LE RIALTO: 5723 ave du Parc, MtL (274-3550) — *The Curse of Frankenstein* 7 h 15 — *Homicidal* 9 h 30
UNIVERSITÉ: MtL (849-0041) — *Une jolte lemme* 7 h, 9 h 15, mer. 9 h 30
VERSAILES I: (353-7880) — *Total Recall* 7 h, 9 h 20 — *Le livre de la jungle* 12 h 20, 2 h 30, 4 h 50, 7 h 10, 9 h 30
VERSAILES II: — *Days of Thunder* 12 h 30, 3 h 40, 5 h 20, 7 h 40
VERSAILES III: — *Pas de répit pour Mélanie* 12 h 20, 3 h 50 — *Simon les nuages* 2 h 10, 5 h 40 — *Une jolte lemme* 7 h 20, 9 h 30
VERSAILES IV: — *Quick Change* 1 h 15, 3 h 15, 5 h 15, 7 h 15, 9 h 15
VERSAILES V: — *Dick Tracy* 12 h 20, 2 h 45, 5 h, 7 h 10, 9 h 20
VERSAILES VI: — *48 heures de plus* 1 h, 3 h, 5 h, 7 h, 9 h

SUR SCÈNE

L'AIR DU TEMPS: 194 ouest St-Paul, Montréal (842-2003) — Jazz du mer. au dim. de 22h.15 à 02h.30 — Hip Pocket, R & B, Lizanne Raymond, chanteuse et interprete, du 19 au 22 juillet
AU BAL ST-LOUIS: 82 est Prince Arthur, Montréal (288-2423) — Le groupe Contact Haiti, du 19 au 22 juillet
ARÉNA MAURICE-RICHARD: Montréal (255-4222) — L'Orchestre symphonique de Montréal, dir. Charles Dutoit, musique scandinave, oeuvres de Grieg, Sibelius, Alven et Nielsen, le 19 juillet à 20h.
BAR LES BELLES ESPRITS: 2073 St-Denis, Montréal (844-0882) — Rick Weston, du 19 au 22 juillet à 22h.30
BAR 2080: 2080 rue Clarke, Montréal (285-0007) — Tous les jeudis, Janis Steprans, sax, à 22h.
BIDDLE'S JAZZ AND RIBS: 2060 rue Aylmer, Montréal (842-8656) — Le Quartet de Johnny Scott et Geoffrey Lapp, en permanence, lun. 19h à 24h, mar. 20h à 01h, mer. au ven. 18h à 22h — Le Trio de Charlie Biddle, en permanence du lun. au ven. à compter de 22h, sam. à compter de 21h 30 — Billy George, pianiste/chanteur, lun. de 17h à 19h, mar. de 17h 30 à 19h 30 — Trio Billy George, sam. de 18h à 21h 30 — Le trio de Bernard Primateau, les dim. de 19h à 24h.
LE BIJOU: Hôtel Relax, 2900 boul. Le Carrefour, Laval (688-8244) — Mark Walker, chanteur/saxophoniste, du 3 au 28 juillet, mar. de 18h à 01h, jeu. ven. de 21h à 02h, sam. de 22h à 03h.
LE BIJOU DU VIEUX-MONTRÉAL: 310 Le-moyne, Vieux-Montréal (288-5508) — Le groupe El Kady, du mer. au sam.
BISTRO D'AUTREFOIS: 1229 St-Hubert, Montréal (842-2808) — Fête des Belges, chansons de Brel par Pierrot Fournier, les 19-20-21 juillet
CAFÉ THÉLÈME: 11-21 est Ontario, Montréal — Jazz les ven. et sam. à 21h 30
LA CAGE AUX SPORTS: 6321 Trans-Canada, Pointe-Claire (694-4915) — Ateliers d'art gratuit pour les enfants, jeu. ven. de 18h à 21h, sam. de 17h 30 à 20h 30, dim. de 17h à 20h 30
LA CAGE AUX SPORTS: 5830 boul. Taschereau, Brossard (676-4404) — Ateliers d'art gratuits pour les enfants les jeu. ven. sam. dim. 17h 30 à 20h 30
LA CAGE AUX SPORTS: Carrefour Angrignon, 7077 Newman, LaSalle (383-1403) — Ateliers d'art gratuits pour enfants, jeu. ven. sam. dim. de 17h 30 à 20h 30
LA CAGE AUX SPORTS: 1800 chemin Côte Vertu, St-Laurent (745-4322) — Atelier d'art gratuit pour les enfants, du jeu. au dim. de 17h 30 à 20h 30
LA CAGE AUX SPORTS: Hôtel Relax, 2900 boul. Le Carrefour, Laval (688-8244) — Atelier d'art gratuit pour les enfants, du jeu. au dim. de 17h 30 à 20h 30
LE CLUB DATE: 1218 est Ste-Catherine, Montréal (526-5844) — La chanteuse Claudia Katry, du mer. au sam. à 22h, dim. à 18h 30 — La chanteuse Caroline Harvey, les dim. à 22h.
COMPLEXE DESJARDINS: Montréal — Flying Dutchman, et Étienne Vendette, le 19 juillet à 12h.
ÉCOLE NATIONALE DE THÉÂTRE: Salle André-Pagé, 360 est Laurier, Montréal (522-1245) — « Al Majia » de Naji Mouawad, m. en s. Wajdi Mouawad, du 3 juillet au 4 août, mar. au sam. à 20h.
ÉGLISE DES SAINTS-ANGÈS: 1400 boul. St-Joseph, Lachine — Festival superphonique de Lachine, concert Tchaikowsky, orchestre, Jean Saulnier, pianiste, Boris Brott, chef d'orchestre, le 19 juillet à 20h.
ÉGLISE ST-GERMAIN D'OUTREMONT: Chemin Côte Ste-Catherine et ave Vincent d'Indy, Montréal — Concert bénéfice par l'Orchestre Baroque de Montréal, dir. Jodi Thiffault, oeuvres de Handel, Marcello, Vivaldi et Bach, le 19 juillet à 20h.
ERSKINE AND AMERICAN CHURCH: Rues Sherbrooke et Crescent, Montréal — Airs d'été, les solistes Angèle Trudeau, Pierre Melan, Jean-Guy Comeau et Normand Richard, assistés d'un ensemble instrumental, extraits de cantates de J.S. Bach, le 19 juillet à 17h.
LES FOUPONES ÉLECTRIQUES: 87 est Ste-Catherine, Montréal (845-5484) — Poi Dog Pondering et Jad Wio, le 19 juillet à 21h.
LE GRAND CAFÉ: 1720 St-Denis, Montréal (849-6955) — Jim Zeller, du 18 au 22 juillet
HÔTEL MERIDIEN: 4 complexe Desjardins, MtL (285-1450) — Bar du Foyer, Tibor Cesar, pianiste, lun. 17h à 20h, mar. au ven. 17h à 01h, sam. 20h à 01h.
HÔTEL QUATRE SAISONS: 1050 ouest Sherbrooke, Montréal — Piano-Bar, L'Apéro avec Gilles Jourdan, lun. au ven. 17h à 01h.
IMAGES DU FUTUR: Vieux-Port de Montréal — Exposition internationale sur les applications des nouvelles technologies dans le domaine des arts visuels et des communications, tous les jours de 10h à 23h, jusqu'au 23 sept.

LA CROISSETTE: 1201 O. Dorchester (878-2000) — Mike Mirizo, pianiste, du dim. au ven. 17h à 20h.
L'ASSIETTE AU BOEUF: 1220 rue Crescent, Montréal (866-7454) — Restaurant français dancier, romantique, du mar. au dim. de 19h à 01h, musique tzigane avec le groupe Les Joyeux Gitans
LE GRAND HÔTEL: 777 Université, Montréal (879-1370) — Chez Antoine, les pianistes Christiane Côté et Roland Devèze du lun. au ven. 17h à 01h, le sam. de 20h à 01h — Bar tour de ville: Le Trio Starlite, du mer. au dim. de 21h à 02h.
LE K BAR: 812 est Rachel, Montréal (526-9054) — Sheeff le King, les 19-20-21 juillet à 22h 30
LE POINT DE VUE: 1201 ouest Dorchester (878-2000) — Restaurant gastronomique ouvert du lun. au sam., les ven. et sam. Christiane Gendron, harpiste
L'IMPROMPTU: 1201 O. Dorchester (878-2000) — Jazz avec Tim Jackson, pianiste, et Skip Bey, contrebassiste, du mar. au jeu. de 20h à 01h, les ven. et sam. de 21h à 02h.
MAISON TRESTLER: Chemin de la Commune, Dorval (455-6290) — Michael Injae Kim, pianiste, oeuvres de Bach, Liszt, Beethoven et Stravinsky, le 19 juillet à 20h.
MONTRÉAL AÉROPORT HILTON: 12,505 Côte de Liesse, Montréal (531-2411) — La Barrique, Pierreh Vermel, chanteuse, danse et spectacle du mar. au sam. de 20h 30 à 2h — Le Carrefour piano-bar: Manon Robert au piano, tous les jours de 11h 30 à minuit
MUSÉE DES BEAUX-ARTS DE MONTRÉAL: 1379 ouest Sherbrooke, Montréal (285-1600) — Films et vidéos dans le cadre de l'exposition Salvador Dali: Mille et une visions de Salvador Dali, à 13h 30 — Un chien andalou, à 14h 30 — Salvador Dali: Self-Portrait with Bacon à 15h, le 19 juillet
PARC JEAN-BRILLANT: Ave Decelles/Jean-Brillant, Montréal — Circotolies, le 19 juillet à 10h 15
PARC LA FONTAINE: Théâtre de Verdure, Montréal — Margie Gillis, danse, le 19 juillet à 20h 30
PARC MONT-ROYAL: Lac-aux-Castors, Montréal — Danses folkloriques internationales, le 19 juillet à 20h
PARC PIERRE-TETREAU: Rues Notre-Dame est/Des Ormeaux, Montréal — Le groupe Inti, le 19 juillet à 19h
PLANÉTARIUM DOW: 1000 ouest St-Jacques, Montréal (872-4530) — Danger: planète en péril à 5 mai au 2 sept — horaire français: lun. au dim. 13h 45, 15h, 20h 30, horaire anglais: lun. au dim. 12h 30, 19h 30
RESTAURANT-THÉÂTRE LA LICORNE: 4559 Papineau, Montréal (523-2246) — Le théâtre La Ralouge présente « Penthélène, reine des Amazones » de Pierre Voyer, m. en s. Daniel Simard, du 7 juin au 21 juillet
LE SOLEIL LEVANT: 5380 St-Laurent, Montréal (278-5200) — Salah et Famille et Pan-O-Thone Workshop, jeu. ven. sam. — Geoulah, les 19-21 juillet
STADE OLYMPIQUE: Montréal — L'Observatoire de la tour du Stade Olympique est accessible par funiculaire tous les jours, lun. 12h à 18h, mar. au dim. 10h à 18h — pour renseignements: 252-8687
TALLULAH DARLING: 3604 St-Laurent, Montréal (282-9944) — La chanteuse Louise Lange en spectacle, du 5 juillet au 1er sept., les jeu. ven. sam. à compter de 22h 30
THÉÂTRE L'ÉLYSÉE: 35 rue Milton, Montréal (849-4056) — Dans le cadre du Festival Juste Pour Rire: « Et pendant ce temps, les japonais travaillent » avec Martine Boer, du 10 au 21 juillet, mar. au sam. 20h 30
THÉÂTRE MAISONNEUVE: PDA, Montréal (842-2112) — Festival Juste Pour Rire: Daniel Lemire, du 17 au 20 juillet à 20h, le 21 juillet à 18h 30
LE BARACHOIS DE MATANE: 200 est du Phare, Matane (562-1939) — La fête de Mrozek et « L'ours » de Tchekhov, production du Théâtre Berliu, du 20 juin au 28 juillet
BÂTEAU-THÉÂTRE L'ESCALE: Sortie 112, route 20, St-Marc-sur-Richelieu (584-2271) — « Bonne fête maman » texte d'Elizabeth Bourget, m. en s. Gilbert Lepage, à compter du 15 juin, mar. au ven. 21h, sam. 19h, et 22h.
CABARET THÉÂTRE LES FEMMES COLLIN INC.: 248 Rang des Continuations, St-Esprit de Montcalm (514-839-6105) ou (589-4552) — « Comme ça, tu te sépares » de Bertrand B. Leblanc, m. en s. Yvon Leroux, du 16 juin au 1er sept., du mer. au sam. à 20h 30.
CENTRE CULTUREL DE BELOEIL: Route 20, sortie 112, Beloeil (464-4772) — « Pique-nique en ville » de Georges de Tervagne, m. en s. Léol Lial, du 19 juin au 25 août, mar. au ven. 20h 30, sam. 19h et 22h.
HÔTEL LESAGE: Prévost (1-224-5332) — « Waiter » de Pierre Légaré, m. en s. Gilbert Dumas, du 23

juin au 1er sept., jeu. au sam. à 20h.
MAISON DU CITOYEN: 25 rue Laurier, Hull (819-595-7455) — « La Chaire » de Bill Davis, traduction de François Tassé, m. en s. Louison Dhan, du 6 juillet au 1er sept., mer. au ven. 20h, sam. 19h, et 22h.
LE PATRIOTE DE STE-AGATHE: Sortie 83, autoroute 15, Ste-Agathe (861-2244 ou 819-326-3655) — « Crémateur » de Derek Benfield, adaptation Michel Forget, m. en s. Monique Duceppe, à compter du 15 juin, mar. au ven. 20h 30, sam. 19h, et 22h, le dim. 22 juillet à 20h.
THÉÂTRE BEAUMONT ST-MICHEL: 51, route 132, St-Michel-de-Bellechasse (sortie 348 de l'autoroute 20) (418-884-3344) — « Les gaffeurs » de William Van Zandt et Jane Milmore, adaptation et m. en s. Johanne Seymour, à compter du 29 juin, mar. au ven. 20h 30, sam. 19h, et 22h.
THÉÂTRE BISCUIT: 2211 ouest St-Paul, Vieux-Montréal (845-7306) — « Parade » spectacle de marionnettes, jusqu'au 4 sept., mar. au dim. à 12h, 14h, 16h, et 18h.
THÉÂTRE DES CASCADES: 2 chemin du Canal, Pointe des Cascades (455-9341) — « Cache-Cash » de Donald Churchill et Peter Yeldham, traduction et adaptation Olivier Reichenbach, m. en s. Sophie Clément, du 1er juin au 2 sept., mar. au ven. 20h 30, sam. 19h, et 22h.
THÉÂTRE LE CHANTECLERC: autoroute des Laurentides, sortie 67, Ste-Adèle (514-229-3591) — « Quelle famille » de Francis Joffe, m. en s. Louis Lalande, du 19 juin au 26 août, et les 1-2 sept., mar. au dim. à 20h 30, matinales les sam. de juillet et août et le 1er sept. à 17h.
THÉÂTRE DU CHENAL-DU-MOINE: Sortie 38E de la route 20, direction St-Sorel, puis Ste-Anne-de-Sorel (393-9022, 743-8446, 1-800-363-9468) — « Le tulu qui tue » de John Bishop, m. en s. Monique Duceppe, à compter du 12 juin, mar. au ven. 20h 30, sam. 19h, et 22h.
THÉÂTRE DE LA CHEVRERIE: St-Fortunat, Cité Richmond (819-344-2402) — « Tequila » de Nick Hall traduite et adaptée par Claude Maher, m. en s. Serge Caron, du 26 juin au 4 sept., mar. au ven. 20h 30, sam. 19h, et 22h.
THÉÂTRE DE LA DAME DE COEUR: Sortie 147, autoroute 20, Upton (514-549-5828) — « Dragon sur table » texte et m. en s. Richard Blackburn, du 22 juin au 25 août, mar. au dim. juin et juillet à 21 h, août à 20h 30
THÉÂTRE D'ÉTÉ DE LA GRANGE DES SOEURS DE MARIEVILLE: 1979 St-Césaire, autoroute 10, sortie 37, Marieville (1-460-2161 ou 447-6026) — « 1836 le manoir aux maléfices » création et m. en s. Réjean Wagner, du 20 juin au 1er sept., mer. au sam. 20h 30.
THÉÂTRE D'ÉTÉ DE MASSON: Salle Lombard, Masson (819-896-5653) — Les Productions Padem présentent « Chambres d'hôtel » texte de Louis Saia,

Soligaz déterminera d'ici septembre la route pour acheminer ses liquides

Michel Van de Walle
de la Presse Canadienne

LE CONSORTIUM Soligaz prévoit avoir complété vers la fin août ou le début septembre son analyse comparative des deux options qui s'offrent maintenant à lui pour acheminer à Varennes des liquides de gaz naturel (LGN).

À l'origine, le projet Soligaz prévoyait un acheminement de LGN par pipeline depuis Sarnia, en Ontario, afin d'alimenter en matière première des usines, existantes et nouvelles, du secteur pétro-chimique montréalais. Mais un nouveau scénario a été révélé récemment, prévoyant plutôt la construction d'un pipeline en provenance des États-Unis.

Appelé à faire le point sur cette dernière hypothèse, un responsable du marketing chez Soligaz, Raymond Larocque, a indiqué que dans le scénario américain, la construction d'une usine de fractionnement des LGN à Varennes au coût de 110 millions \$, ne serait plus une nécessité. « C'est le produit pur, soit le butane et le propane, que nous recevons alors », a-t-il expliqué.

L'hypothèse Sarnia, elle, exige une telle usine de fractionnement puis que les LGN parviendraient à Montréal mélangés et auraient besoin d'être séparés pour répondre aux besoins des divers utilisateurs.

De plus, le scénario américain prévoit la construction d'un pipeline de 400 kilomètres depuis Jefferson, dans l'État de New-York, soit un tronçon deux fois moins long que les 800 kilomètres qui séparent Sarnia de Varennes.

M. Larocque ne pouvait préciser hier quelle différence il y avait dans les coûts globaux estimés des deux projets. C'est justement ce que l'on est en train d'analyser. Il affirmait cependant que les deux scénarios sont comparés globalement et que dans les deux cas, des épargnes en certains domaines pouvaient être

contrebalancées par des coûts supérieurs en d'autres secteurs.

Le porte-parole de Soligaz (un consortium qui regroupe Soquip, Pétromont, Noverco et SNC) a par ailleurs révélé que ce sont les partenaires dans le projet américain qui a approuvé le groupe québécois pour l'intéresser à ce nouveau scénario. « Cela montre l'intérêt que suscite Soligaz », dit M. Larocque. Ces partenaires, ce sont les firmes Texas Eastern Products Pipeline ainsi que Pétro-Canada.

La matière première proviendrait toujours du ouest canadien, d'Edmonton pour être plus précis. À partir de ce point, les LGN utiliseraient le réseau de pipeline américain Cochon (qui comprend divers partenaires dont Pétro-Canada) jusqu'à un embranchement de celui de Texas Eastern, jusqu'à Jefferson. C'est de là qu'un nouveau pipeline devrait être construit jusqu'à Varennes.

En plus de la construction d'un pipeline (et d'une usine de fractionnement, selon le scénario retenu), Soligaz exige aussi l'excavation de cavernes souterraines dans la région de Varennes pour emmagasiner la matière première. Le coût des cavernes de stockage est évalué à 50 millions \$.

Selon M. Larocque, l'échéancier de Soligaz (révisé à plusieurs reprises depuis que le projet est discuté) demeurerait identique quel que soit le scénario retenu. Le projet devrait être mis en service vers la fin de 1992. Quant à la construction des cavernes, on prévoit l'entamer au printemps 1991 et leur excavation doit prendre de 15 à 18 mois. Quant au pipeline, il peut être construit en un laps de temps relativement court, pendant que les cavernes sont en voie de réalisation.

La concrétisation de Soligaz pourrait donner lieu en plus à des investissements dépassant 1,5 milliard \$ dans divers projets pétro-chimiques à Montréal.

Sir John Templeton favorise les bourses canadiennes à cause de leur sous-évaluation

Jean Chartier

LE FONDATEUR du Fonds Templeton, Sir John Templeton, estime que les bourses canadiennes sont les meilleures au monde pour acheter des actions en ce moment, en raison de leur très nette sous-évaluation. Le Fonds Templeton gère 17 milliards \$ US en fonds mutuels et en fonds de pension et il a investi 10 % de ces fonds en actions canadiennes, bien que la pondération des bourses canadiennes ne représente que 2,5 % du poids boursier mondial.

M. John Templeton a créé son premier fonds mutuel à Montréal voici 36 ans et il se réjouit de ce que chaque dollar investi représente maintenant 160 \$. Sur de longues périodes, ce premier fonds mutuel a obtenu des rendements fort enviables. Les fonds mutuels Templeton sont gérés de New York et des Bahamas, et au moyen de succursales dans huit pays.

Quelque 18 000 Canadiens détiennent des unités de fonds mutuels avec Templeton Growth Fund ou l'un des sept autres nouveaux fonds moins importants qui ont été créés

par le groupe. Le rendement qui a été obtenu par TGF a atteint 21 % en 1989, mais 5 % seulement en 1990, en raison de la stagnation des marchés boursiers canadiens depuis six mois.

M. Templeton prévoit cependant que la nouvelle décennie sera extraordinaire pour le Canada et que les actions s'y apprécieront davantage que les actions des compagnies américaines. Il privilégie aussi les Bourses de Nouvelle-Zélande, de Hong Kong, de Londres et d'Amsterdam en plus des Bourses de New York, Toronto et Montréal et ne détient plus aucun investissement au Japon. Voici neuf mois, les actions de compagnies allemandes étaient privilégiées, mais des gains de 50 % ont rendu ces achats trop onéreux. Il est trop tard pour acheter les actions de compagnies allemandes, estime le vieux M. Templeton.

L'ami du financier canadien légendaire Edwood Plunket Taylor s'est installé tout près de ce dernier aux Bahamas. Ses fonds sont investis dans quelque 200 compagnies à travers le monde. Au Canada, une vingtaine de sociétés ont été sélectionnées en tout. Les banques sont tout particulièrement favorisées.

M. Templeton a mentionné



Sir John Templeton

comme premiers achats à ce moment-ci les actions de la Banque Nationale du Canada et de la Banque de Nouvelle-Écosse. En plus de celles-ci, le TGF détient aussi des actions de la Banque Royale, de la Banque Toronto-Dominion et de la Banque de Montréal.

Les autres titres canadiens en portefeuille sont le Canadien Pacifique, Laidlaw, Nova, Alcan, Produits forestiers CP et Air Canada. Le fonds détient également un canard boi-

teux, en l'occurrence BCE Development Corp, la filiale blessée de BCE.

Le Templeton Growth Fund, le principal fonds mutuel au Canada, détient en ce moment 96 % de ses fonds en actions et seulement 4 % en bons du trésor et obligations. En sens inverse, ce fonds a détenu 56 % d'obligations à une seule occasion, en 1968, tandis que le Dow Jones avait grimpé du seuil des 150 points à 990, et ce, en quelques années. Tous les titres étaient alors surévalués en relation avec les bénéfices nets des compagnies, dit le conseiller en placement. La situation actuelle n'est pas comparable.

En 1982, M. Templeton avait prévu que du niveau des 800, l'indice Dow Jones allait monter à 3000 à la fin de la décennie, ce qui vient tout juste de se réaliser. Il prévoit maintenant que le Dow Jones dépassera les 6000 points avant la fin de la nouvelle décennie. Il y a rareté des actions disponibles, certaines compagnies rachètent leurs propres titres sur le marché, dit-il, et ceci accélérera la progression ces toutes prochaines années. M. Templeton estime que c'est le moment idéal pour acheter des actions de compagnies canadiennes.

La FED prête à baisser les taux pour faciliter une réduction du déficit budgétaire américain

Jean-Louis Santini
de l'Agence France-Presse

WASHINGTON — M. Alan Greenspan, président de la Réserve Fédérale, encourageant la Maison Blanche et le Congrès à s'entendre pour réduire l'énorme déficit budgétaire, a assuré hier que la Fed ferait baisser si nécessaire les taux d'intérêt pour aider l'économie à absorber l'impact négatif d'une importante contraction des dépenses publiques et éviter ainsi une récession.

Présentant devant la Commission bancaire du Sénat les dernières prévisions économiques semi-annuelles de la FED, M. Greenspan a ainsi indiqué que « des réductions importantes et crédibles du déficit budgétaire mettraient la Réserve Fédérale dans une situation qui la conduirait à reconsidérer prudemment sa politique ».

Sans préciser l'ampleur des mesures qui seraient éventuellement prises, M. Greenspan a toutefois affirmé « que la Réserve Fédérale agirait, comme elle l'a fait dans le passé, pour assurer la poursuite de l'expansion économique ».

Ces propos, note-t-on dans les milieux spécialisés, visent à rassurer la Maison Blanche et le Congrès en pleine tractations pour tenter de trouver un compromis afin de tailler durablement dans le déficit budgétaire fédéral qui s'est sérieusement aggravé ces derniers mois.

L'administration Bush avait annoncé lundi une forte révision en hausse de ses prévisions de l'impasse budgétaire pour l'année fiscale 1991, projetée désormais à 168,8 milliard \$ US, soit 68,3 milliards \$ US de plus que le chiffre initial de janvier et 100 milliards \$ US au-dessus de l'objectif fixé pour cette même année par la loi Gramm-Rudman de retour automatique et progressif à l'équilibre en 1993.

Des responsables du Congrès et du

gouvernement ont exprimé des craintes ces dernières semaines qu'une importante réduction des dépenses budgétaires accompagnée d'une hausse d'impôts ne précipite une économie déjà affaiblie dans une récession si ces mesures n'étaient pas accompagnées d'une baisse des taux d'intérêt. Le secrétaire au Trésor Nicholas Brady avait ainsi clairement indiqué récemment qu'il comptait sur la Fed pour assouplir sa politique monétaire.

L'activité américaine s'est effectivement quelque peu essoufflée cette année. Le Produit National Brut n'a cru que de 1,9 % au premier trimestre en rythme annuel contre 3 % sur l'ensemble de 1989 et la Fed, révisant en baisse ses projections initiales, prévoit pour l'ensemble de 1990 un taux d'expansion de 1,5 à 2 % seulement.

De plus, souligne-t-on à la Maison-Blanche, certains secteurs comme la construction sont en plein marasme. Mardi, le département du Commerce a annoncé une baisse de 2,3 % en juin des mises en chantier de logements, le cinquième recul mensuel consécutif.

Toutefois M. Greenspan, partageant les vues d'une majorité d'économistes privés, a encore estimé hier que « les probabilités de récession semblaient faibles » actuellement, ce qui éloigne apparemment pour le moment tout assouplissement supplémentaire de la politique monétaire de l'institution. Et, relève par ailleurs des analystes, si la construction a des difficultés, le secteur manufacturier bénéficie au contraire depuis le printemps d'une certaine reprise après douze mois de recul.

La semaine dernière, M. Greenspan avait tenu à souligner que la décision de la Fed d'induire une légère détente des taux d'intérêt à court terme vendredi pour compenser les effets négatifs d'un resserrement apparent des conditions du crédit bancaire, ne reflétait pas un affaiblis-



M. Alan Greenspan lors de sa comparution devant la Commission bancaire du Sénat américain.

sement de l'économie.

Enfin, l'annonce hier d'une accélération des prix de détail en juin aux États-Unis (plus 0,5 %) ne joue pas en faveur d'une détente du crédit. L'inflation, dont le contrôle demeure l'objectif de la Fed, reste encore têtue avec un taux de 5,9 % en rythme annuel depuis le début de l'année contre 4,6 % en 1989.

Une majorité d'analystes souli-

gnait hier que M. Greenspan paraît bien toujours décidé à suivre le chemin étroit entre un dérapage inflationniste et une récession en maintenant un taux de croissance lent mais qui a permis jusqu'ici d'échapper à ces deux dangers.

C'est apparemment en ce sens que les marchés ont interprété les dernières déclarations quelque peu équivoques de M. Greenspan.

Accord commercial RDA-URSS

BERLIN (AFP) — La RDA et l'URSS ont signé hier à Berlin un accord définissant les conditions de leurs échanges commerciaux, qui rendait indispensable l'entrée en vigueur de l'union monétaire entre les deux États allemands, selon un communiqué du ministère est-allemand de l'Économie.

Cet accord, signé par les ministres est-allemand de l'Économie Gerhard Pohl et soviétique du Commerce extérieur Constantin Katouchev précise que les échanges bilatéraux s'effectueraient, à compter du 1er janvier 1991, sur la base des prix mondiaux et seront facturés en devises.

Le texte laisse cependant de côté une des questions les plus litigieuses entre les deux pays : la conversion en devises de l'excédent réalisé cette année par la RDA vis-à-vis de l'URSS. Les deux pays ont convenu de régler ce point dans un accord séparé devant être signé d'ici octobre. Selon des experts est-allemands,

l'excédent de la RDA dans ses échanges avec l'Union soviétique devrait dépasser deux milliards de roubles convertibles. Dans sa comptabilité, la RDA recourt actuellement à un taux de 2,34 DM pour un rouble convertible, mais il est douteux que l'URSS accepte une telle parité.

Les contrats à long terme entre les deux pays ne seront pas affectés dans un premier temps par le traité. Les prix d'une série de biens seront, comme par le passé, déterminés d'ici octobre dans une négociation d'État à État.

Cette liste, qui portera sur environ la moitié du volume d'affaires entre les deux pays, concernera essentiellement les matières premières soviétiques et les machines-outils, l'électronique, les produits chimiques et les biens de consommation est-allemands.

Les deux États ont également décidé de revoir les termes de plusieurs grands projets de coopération.

GATT : Yeutter met en garde contre un échec des négociations

BRUXELLES (AFP) — Le secrétaire américain à l'Agriculture Clayton Yeutter a mis en garde hier contre le risque d'une guerre commerciale si la CEE continue de « bloquer » la négociation au GATT sur la réduction des subventions agricoles.

À quelques jours d'une réunion cruciale des pays membres du GATT à Genève, M. Yeutter a affirmé qu'un échec des négociations de l'Uruguay Round entraînerait une « situation chaotique » sur les marchés agricoles mondiaux.

« Nous entrerions dans un conflit de grande envergure sur les subventions à l'exportation », qui coûterait des milliards de dollars aux contribuables, a-t-il ajouté lors d'une conférence de presse retransmise à Bruxelles, en direct depuis Washington.

Cette situation, a-t-il estimé, mènerait à la faillite les producteurs

dans les pays en développement, rendant ces pays encore plus dépendants de l'aide internationale.

Lundi prochain à Genève, les pays membres du GATT (Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce) vont tenter une nouvelle fois de trouver une base pour un accord dans les négociations de l'Uruguay Round. Ces négociations, dont la phase finale est prévue en décembre à Bruxelles, sont dans l'impasse sur le dossier agricole, les États-Unis et la CEE s'opposant sur la manière de réduire les énormes subventions qu'ils versent à leurs agriculteurs.

Selon M. Yeutter, les Européens sont de plus en plus isolés, les États-Unis et d'autres pays producteurs ayant accueilli favorablement le rapport présenté par le président du groupe de négociation sur l'agriculture au GATT, le Néerlandais Art de Zeeuw.

« Le reste du monde ne semble pas avoir de problème avec ce qu'a proposé M. De Zeeuw », a affirmé le responsable américain.

Le récent sommet du G-7 à Houston a estimé que le rapport De Zeeuw représentait un simple « moyen d'intensifier les négociations ».

L'économie libanaise est à bout de souffle

BEYROUTH (AP) — Jusqu'à présent, l'économie libanaise avait survécu tant bien que mal à la guerre. Mais les possibilités pour l'économie de rebondir semblent maintenant épuisées et les appels à l'aide financière internationale se multiplient.

Les réserves d'or détenues par le Liban, notamment, avaient permis d'éviter à l'ensemble du système économique de sombrer. Mais la récente chute des cours de l'or a laminé la valeur des réserves du pays: actuellement estimées à 3,2 milliards \$ US, elles en valaient 500 millions \$ US de plus il y a dix-huit mois.

De même, la valeur des réserves de change détenues par la Banque centrale, pratiquement la seule institution nationale libanaise qui fonctionne encore, était de 1 milliard \$ US en décembre 1989. Elle est maintenant de 650 millions \$ US. Ces réserves représentent pas moins de 65 % du montant total de la dette extérieure, de 2,3 milliards \$ US.

À l'origine de cette diminution, l'obligation pour la Banque centrale de vendre ces derniers mois des réserves afin de soutenir la livre libanaise mise à mal par d'incessants combats. Celle-ci se change actuellement au taux de 690 livres pour un dollar, alors qu'avant la guerre, le taux était de 2,5 livres pour un dollar.

En conséquence, le président libanais, Elias Hraoui, a récemment fait la tournée des capitales arabes pour demander une aide financière. Le comité tripartite de la Ligue arabe pour le Liban, ayant pour mission de mettre fin à la guerre civile, a déjà lancé une souscription pour tenter de réunir 2 milliards \$ US.

Cependant, selon le premier ministre Selim Hoss, économiste et ancien



Les experts estiment qu'il faudra 21 milliards \$ US pour reconstruire le Liban.

banquier, même si ce montant est atteint, il sera à peine suffisant pour « reconstruire les infrastructures » d'une économie qui était il y a quelques années encore la plus prospère de tout le Moyen-Orient.

Au Liban, les experts estiment qu'il faudra non pas 2 milliards \$ US, mais 21 milliards \$ US pour reconstruire le pays. Et ceci n'est qu'un minimum: beaucoup pensent que l'addition finale sera bien plus salée.

Une issue de secours réside peut-être dans les actifs libanais placés à l'étranger. Ils sont estimés à 30 milliards \$ US et les banquiers veulent croire qu'une partie importante de ces actifs sera rapatriée si la paix revient au Liban.

En attendant, les effets conjugués

de la baisse de la livre et des pénuries ont entraîné une inflation astronomique. Il est difficile de réaliser des statistiques précises, mais le chiffre couramment admis est de 400 % d'inflation par an. Le chômage va de pair avec la hausse des prix, et 47 % de la population active serait sans emploi.

Ceux qui ont la chance d'en avoir un sont néanmoins obligés de recourir à divers petits travaux d'appoint pour s'en sortir. Les autres, en l'absence de toute protection sociale, ont recours à la solidarité familiale, ou s'expatrient, ou encore rejoignent l'une des multiples milices du pays, ce qui ne fait qu'aggraver la situation de guerre et partant, la situation économique.

Coup d'oeil boursier

Indice TSE-300

3580.80
- 32.59

Dollar canadien (Cents US)

86.63
- .07

Indice de la Bourse de Montréal

1865.04
- 15.70

Indice Dow-Jones

2981.68
- 18.07

Or (Toronto, US\$)

361
sans changement

LE DEVOIR

Renseignements..... (514) 844-3361

Administration..... (514) 844-3361

Rédaction..... (514) 842-9628

Annonces classées..... (514) 286-1200

Publicité..... (514) 842-9645
numéro sans frais..... 1-800-363-0305

Abonnements

Les numéros de téléphone suivants sont valables pour le service de livraison par camelot. Pour les abonnements postaux, contactez le (514) 844-7457

Montréal..... (514) 332-3891 ou (514) 844-5738

Québec..... (418) 845-2080

Extérieur — Indicatif 514..... 1-800-361-6059

Indicatif 418..... 1-800-463-4747

Indicatif 819..... 1-800-361-5699

Indicatif 613..... 1-800-361-5699

LE PLEIN AIR

Le mont Tremblant, un centre de villégiature estival

Robert Choquette

LA MONTÉE RYAN, que l'on prend à deux kilomètres de Saint-Jovite sur la route 117, conduit directement à la Station Mont-Tremblant, coincée entre le lac et la montagne du même nom. Bien sûr la station touristique est surtout connue des skieurs. D'ailleurs le développement de la région est intimement lié à celui du ski alpin, qui date de plus d'un demi-siècle dans cette portion des Hautes-Laurentides.

C'est Jo Ryan, un dynamique Américain de Philadelphie en vacances dans la région, qui a eu l'idée d'acquiescer les terres situées sur le flanc sud-ouest du mont Tremblant pour en faire un centre de ski. À l'époque, au début des années 1940, le ski alpin nord-américain en était à ses premières armes. En fait on allait skier à Lake Placid, à Aspen ou au Mont Tremblant Lodge. La réputation de la station de ski est toujours très grande auprès des Américains et Ontariens, qui représentent une forte proportion de la clientèle.

Le centre de villégiature est immense. Il couvre 1800 hectares. Il est construit comme un village — à ne pas confondre avec le village de Mont-Tremblant — avec ses rues et ses nombreuses constructions. Il y a même une chapelle qui s'élève légèrement en retrait du village, face au lac. Il s'agit d'une fidèle réplique de l'ancienne église de Saint-Laurent de l'Île d'Orléans, qui aurait brûlé, raconte-t-on, en 1864. Elle n'a rien d'un décor de cinéma, cette chapelle. Le curé local vient y réciter sa messe hebdomadaire. Sans compter que c'est à cet endroit que bon nombre de moniteurs de ski choisissent de se marier. Eh oui, ils se marient maintenant les moniteurs et les monitrices de ski !

Comme tous les centres de villégiature, il règne une ambiance calme et décontractée à la Station Mont-Tremblant. On arpente les allées ombragées à pied ou à vélo. Les 67 chalets et la centaine de condos occupent sagement l'espace disponible. Incluant le Inn, le Lodge et le Cèdre, le centre de villégiature dispose de 700 lits répartis en 222 unités de logement. Qu'on se rassure toutefois, on ne connaît pas en été un achalandage aussi considérable qu'en hiver. On est donc assuré d'y trouver une retraite paisible. Pendant la belle saison, la clientèle est composée majoritairement de gens provenant de la région métropolitaine. Les visiteurs qui séjournent à la Station

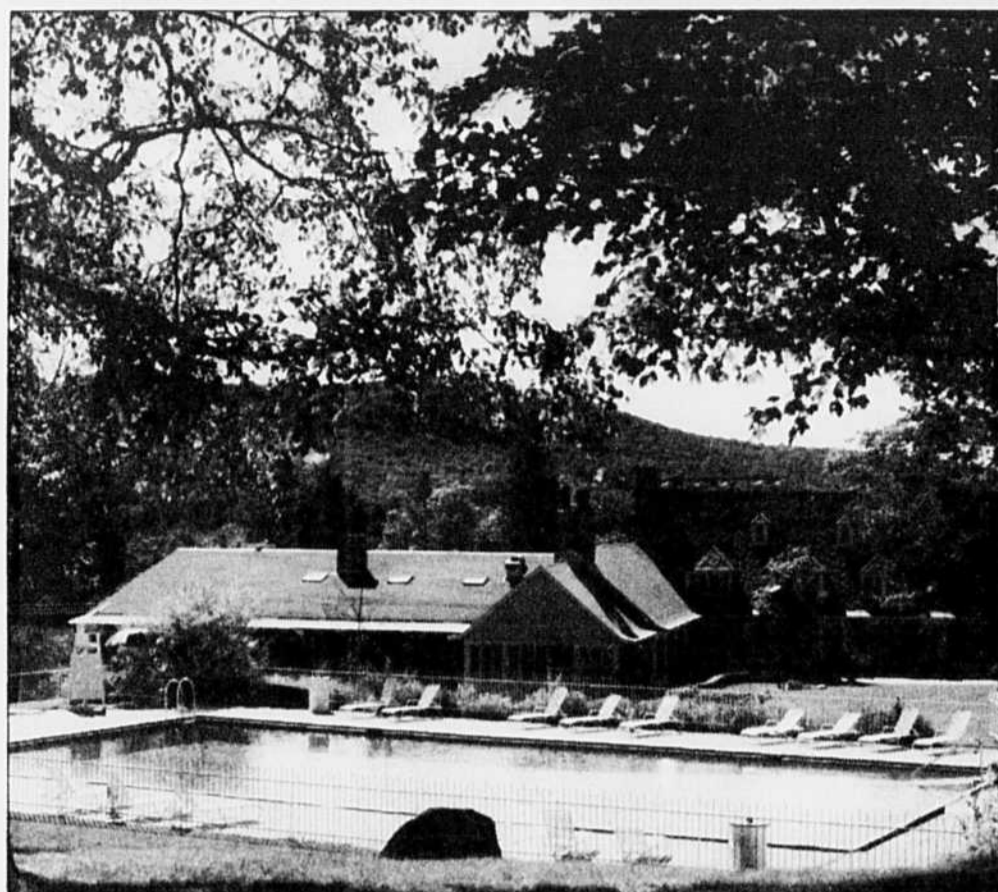


PHOTO ROBERT CHOQUETTE

Le centre de villégiature du mont Tremblant est immense. Il couvre 1800 hectares et dispose de 700 lits répartis en 222 unités de logement.

Mont Tremblant partagent leur temps entre le golf, le tennis, l'équitation, le vélo de montagne ou la plage où il est possible de pratiquer la voile. On peut également emprunter une des remontées mécaniques pour découvrir les environs, du haut du mont Tremblant. C'est d'ailleurs une activité fortement appréciée à l'automne, au moment du festival des couleurs. Il faut noter que toutes ces activités sont également accessibles, en acquittant les frais requis, à ceux qui ne séjournent pas dans l'établissement hôtelier. Bien sûr, plusieurs préfèrent plutôt se réfugier entre les pages d'un bon livre. On trouve quelques endroits

tout désignés pour se livrer à ce vice dans le Inn, tout comme à proximité de la vaste piscine.

On peut aussi monter à bord du Grand Manitou, une vedette de 18 mètres, qui effectue une excursion de 75 minutes sur le lac Tremblant. Le plan d'eau s'étire sur dix kilomètres et atteint un kilomètre et demi dans la portion la plus large. Les sondes les plus profondes marquent cent mètres. L'eau du lac est étonnamment propre. Toutes les maisons et les établissements hôteliers de Mont-Tremblant y puisent leur eau directement. On peut la boire sans crainte ! C'est une véritable aubaine pour les



PHOTO ROBERT CHOQUETTE

Le centre compte 67 chalets et une centaine de condos en plus des établissements principaux que sont le Lodge, le Cèdre, et le Inn (notre photo).

« véliplanchistes » qui sont en bon nombre lors des journées de grand vent.

Le centre de villégiature accueille aussi les groupes qui tiennent des réunions d'affaires. Selon M. Maurice Wong, le directeur de la station, les congressistes qui séjournent dans ce genre d'endroit partagent leur temps entre les périodes de travail et les activités récréatives. C'est une façon de joindre l'utile à l'agréable, précise-t-il. L'espace disponible et la grandeur des salles permet de recevoir convenablement des groupes dont la taille n'excède pas 150 participants. Durant la

saison estivale, il est possible de séjourner dans le centre de villégiature à compter de 69 \$ par jour, en occupation double, selon la formule du plan américain modifié (PAM).

La Station Mont-Tremblant (tél.: 800-567-6761) est située à 90 minutes de Montréal. Pour s'y rendre, on emprunte l'autoroute des Laurentides et la route 117 jusqu'à Saint-Jovite. La montée Ryan se trouve à la sortie du village. À partir de Saint-Jovite on peut aussi prendre la route 317, un peu plus sinueuse, mais qui permet de constater à quel point cette région est tournée vers la villégiature de bon goût.

À LA DÉCOUVERTE DU QUÉBEC

ESTRIE - MAGOG - ORFORD

Auberge Loft Acres Prêvez-vous de l'ambiance toute spéciale d'un hôtel à la campagne. Nos condominiums de luxe, dans la région du Mont Sutton, du Mont Glen et du lac Brôme, sont disponibles à semaine et à la fin de semaine. Restaurant et bistro. Du plaisir pour tous. Forfait «week-end 2 jours»: 1165 p.p. suite, 965 p.p. studio, incluant les repas. Réservations: 514-263-3294. Brôme-Ouest, Québec JOE 2P0.

CLUB VACANCES ORFORD-MEMPHRÉMAGOG:

Auberge l'Étoile-sur-le-lac. Membre du Club vacances Orford-Memphrémagog. Située sur les rives paisibles du lac et tout près du centre-ville animé de Magog, l'Auberge est le site par excellence pour votre prochain séjour de détente, de plaisir ou d'affaires. Appelez-nous pour connaître nos forfaits concert, théâtre, croisière ou golf à compter de 80 \$/pers. (occ. double), P.A.M. 1-800-567-2727

Village Mont Orford, membre du Club Vacances Orford-Memphrémagog. Dans un cadre grandeur NATURE au pied de la montagne où vous avez le choix de vous prélasser au soleil près de la piscine, jouer au tennis, même en soirée, vous balader en vélo ou courir les sentiers. Offrez-vous le luxe d'un chalet-condo pouvant accueillir jusqu'à 8 personnes, à tarif très raisonnable. Appelez-nous pour connaître nos forfaits séjour à la carte avec théâtre, concert, croisière ou golf à compter de 46 \$/pers./jour en occ. double. 819-847-2662.

Manoir Hovey

Niché dans un jardin magnifique aux abords d'un lac cristallin, le Manoir vous offre le summum de l'hébergement et de la restauration. La quasi-totalité des 35 chambres font face au lac, plusieurs avec foyer, bain tourbillon, lit à baldaquin et balcon. Sur place, 2 petites plages, piscine chauffée, tous les sports nautiques et tennis. À proximité, golf et équitation. Notre cuisine qui excite le regard et flatte le palais est rehaussée d'herbes, d'épices et de fleurs comestibles de nos jardins. Vacances soleil à partir de 81 \$/pers./jour, incluant souper, petit déjeuner, taxe, service et récréation. Un accueil chaleureux vous attend. Lac Massawipi, North Hatley, QC JOB 2C0, tél.: (819) 842-2421.

AUBERGE RIPPLECOVE: Depuis 1945, votre meilleure destination en Estrie. Située sur les rives du lac Massawipi, nous vous offrons 26 chambres de rêve dont plusieurs avec balcon, vue sur le lac et tourbillon, voile, planches à voile, leçons, canots, kayaks, plage privée et piscine chauffée tout inclus dans votre forfait. Classifiée 4 fourchettes et 4 diamants. Forfaits à partir de 99\$ / personne incluant souper, déjeuner, taxe et service. Réservez maintenant pour la saison estivale au (819) 838-4296, C.P. 246, Ayer's Cliff, Qué. JOB 1C0

Les Auberges Romantik du Québec

Une auberge de calme et de détente, située à Pointe-au-Pic, au cœur de Charlevoix. Vue imprenable sur le fleuve. Cuisine évolutive et raffinée du chef Régis Hervé, classifiée 4 Fourchettes. Tout nouveau: 30 chambres de luxe, toutes avec bain tourbillon, salon, foyer, T.V. couleur, grand balcon. Forfaits 77.50 et plus p. pers. par jour P.A.M. 418-665-3731

ILE D'ORLÉANS

Auberge Chaumonot Au bord du majestueux fleuve. Une magnifique Auberge "4 Fleurs de lys" où vous trouverez une salle à manger, Cuisine régionale, grillade et fruit de mer, chambres, piscine. Un site unique situé à St-François de l'Île d'Orléans. Pour information ou réservation: (418) 829-2735

Pour informations publicitaires contactez: **JOHANNE GUIBEAU** 1-800-363-0305 — (514) 842-9645

LAURENTIDES

FORAITS ROCHERS BOISÉS: de Ste-Adèle, un nouveau concept de vacances sur mesure. 4 saisons, unique dans les Laurentides. Des condos, tous équipés, de 1 à 4 ch., construction pyramidale dans un parc naturel de 77 acres, vue splendide des montagnes, intimité protégée. Sur le site: Pro de tennis, piscine int. ext., lac ensemené, activités multiples pour adulte et enfant disponible à tous nos clients. À proximité de nombreuses autres activités à rabais par notre carte privilège: cascade d'eau, mini-golf, théâtre d'été, croisière sur le lac, équitation, restaurants, golf, boutiques... etc. À partir de 385\$/pers. occ. quad. Demandez la liste de tous nos forfaits vacances sur mesure. Réservez maintenant: 1-819-322-1226. FAX: 1-819-322-7976.

OFFREZ-VOUS UN SÉJOUR CHEZ LA FAMILLE DUFOUR

MONT SAINT-ANNE

HÔTEL VAL DES NEIGES: Centre de villégiature et de congrès situé au pied du Mont Sainte-Anne, 86 chambres de luxe, cuisine, piscine intérieure, sauna, tourbillon, salle d'exercices, salle de réunions (12). Demandez nos forfaits: «Douces Vacances», «Évasion à la montagne», «Coeur à Coeur», «Réunion d'affaires» ou «Congrès». «Ski». Tél.: (418) 827-5711. FAX (418) 827-5997.

BAIE SAINT-PAUL

AUBERGE LA PIGNORONDE: Auberge construite à flanc de montagne avec tout confort, fine cuisine, salle de conférence et de jeux, piscine intérieure, bar-dé-tente, etc. Demandez nos forfaits: «Coeur à Coeur», «Évasion vers l'art», «Douces vacances», «Réunion d'affaires». Tél.: (418) 435-5505. FAX (418) 435-2779.

ÎLE AUX COUDRES

HÔTEL-MÔTEL CAP-AUX-PIERRES: Dans une ambiance familiale, 46 chambres, 52 motels, tout confort, cuisine exceptionnelle, piscine intérieure. Demandez nos forfaits: «Coeur à Coeur», «Évasion dans l'île», «Congrès», «Val des Neiges-Cap-aux-Pierres», «Réunion d'affaires», «Vacances Plein-Air», «Détentes». TRAVERSEZ GRATUITE. Tél.: (418) 438-2711. FAX (418) 438-2127.

TADOUSSAC

HÔTEL TADOUSSAC: Grand manoir traditionnel entièrement rénové avec sa vue imprenable sur la baie de Tadoussac, le St-Laurent et le Saguenay, 149 chambres tout confort, cuisine réputée, piscine, tennis, marelle, golf, mini putt, excursions, etc. Demandez nos forfaits: «Coeur à Coeur», «Golf», «Classe de Golf», «Découverte du Fjord du Saguenay», «Safari Visuel aux baleines», «Évasion au cœur des Rives», «Douces Vacances», «Réunions d'Affaires», etc. Tél.: 418-235-4421. Fax: 418-235-4607. Ouverture en mai.

hôte RÉSERVATIONS SANS FRAIS 1-800-463-5250 DE MTL (514) 861-2821

CHARLEVOIX

FORAITS ÉTÉ à prix exceptionnel, en semaine et fin de semaine à partir de \$69 p.p. par jour occ. dbl (chambre et repas). 30 chambres toutes catégories. Salles à manger réputée. 4 fleurs de lys et 4 fourchettes. Piscine intérieure, saunas, bain tourbillons. Boîte à chansons. Centre de santé-beauté. Boutique d'art. Au cœur du Bas St-Paul artistique 23, rue Saint-Jean-Baptiste, Baie Saint-Paul, (418) 435-2255

AUBERGE LES SOURCES Forfaits: 62.50 à 72.50 par jour, par pers. occ. double (déjeuner-souper inclus). III Fermeture annuelle: réouverture début MAI 8 rue des Pins, C.P. 458, Pointe-au-Pic, Qc, G0T 1M0 (418) 665-6952

RELAIS & CHATEAUX
AGRÉABLES RELAIS DE CAMPAGNE SUR LA ROUTE DU BONHEUR

CHARLEVOIX / CAP À L'AIGLE
LA PINSONNIÈRE: Un grand restaurant et une cave exceptionnelle. Un coin de paradis au bord du fleuve. Cadre idéal pour un week-end, un voyage de noces ou des vacances bien méritées. Sous un même toit: chambres très spacieuses toutes différentes dont certaines avec foyer et baignoires remous ou lit à baldaquin. Piscine sauna, tennis et plage privée. Nombreux forfaits certificats-cadeaux. Rés.: 418-665-4431.

ESTRIE / NORTH HATLEY
AUBERGE HATLEY: Plein air et gastronomie dans un décor d'autrefois. Un relais pour les gourmets-gourmands, classé 4 fourchettes. Le charme d'une vieille demeure bourgeoise perchée sur une colline dominant le lac Massawipi. 25 chambres dont certaines avec foyer. Piscine chauffée, accès au lac Massawipi, canot, pédalo, planche à voile, golf et tennis à proximité. Forfaits de week-end à partir de 215\$ p.p. occ. double, promenade en calèche inclus le samedi dans le forfait. (819) 842-2451

PAYS DE L'ÉRABLE / MONTMAGNY
MANOIR DES ÉRABLES: Vivez une expérience tout simplement hors de l'ordinaire... Vivez le faste d'un séjour au Manoir des Érables... table de renom, suites et chambres luxueuses, cachet unique d'un site historique. Le Manoir vous offre à proximité plusieurs activités de loisirs et détente, forfaits disponibles. Le Manoir des Érables, 220, du Manoir Montmagny, Qué. G5V 1G5. Tél.: (418) 248-0100.

LAURENTIDES / VAL-DAVID
HÔTEL LA SAPINIÈRE: Découvrez le calme et le confort — 1 heure de Mtl — 70 chambres — 5 Fleurs de lys — Cuisine raffinée, 4 fourchettes — Activités organisées, canots, pédalos, tennis — Pisc. ext. chauff. — Vert de pratique — Sentiers pédestres — **FORAITS VACANCES:** dim. au vend. incluant petit-déjeuner et souper: 5 jrs 499\$ — Juil. et août 549\$ — p.p. occ. dbl — 2 jrs 215\$ p.p. occ. dbl excepté juil. et août — Mtl: (514) 866-8262 — Ext. Mtl: 1-800-567-6635 — Val-David: (819) 322-2020 — FAX: (819) 322-6510 — C.P. 190, Val-David J0T 2N0

HÔTEL L'EAU À LA BOUCHE: Ste-Adèle. Un bouquet pour fleurir vos vacances. Confort, calme, détente et tout le service auquel vous vous attendez. 26 chambres luxueuses. Face aux pentes de ski, golf et tennis intérieur à proximité. Le restaurant vous servira une fine cuisine du marché. 4 Fourchettes* et l'hôtel 5 fleurs de lys. Demandez pour nos forfaits. Tél. sans frais de Mtl: 1-800-363-2582 ou 229-2991.

MONTÉRÉGIE / SAINT-MARC-SUR-RICHELIEU
HÔSTELLERIE LES TROIS TILLEULS: À St-Marc-sur-Richelieu. Une hôtellerie possible et confortable, dans une demeure d'un autre âge, sur le bord de la rivière Richelieu et où le personnel n'a qu'un seul désir: satisfaire. Lauréat national «Médaille de la Restauration». Nous avons différents forfaits à vous proposer. 584-2231.

QUÉBEC
AUBERGE LOUIS-HÉBERT: Auberge avec salle à manger, 10 chambres, 60 \$ à 80 \$ pour 2 personnes, petit-déjeuner compris. Centre-ville, stationnement. Spécialités: Restaurant français, nouvelle cuisine, fruits de mer. 668 Grande Allée, Québec G1R 2K5. 418-525-7812

MANOIR DU LAC DELAGE: Situé à 20 minutes au nord de Québec, au pied des Laurentides. Gagnant du Mérite Régional de la Restauration, Chambres spacieuses et suites. THÉÂTRE D'ÉTÉ. Piscine intérieure et extérieure, mini-golf, voile, planche à voile, pédalo, tennis, sauna et bains tourbillons. **FORFAIT ÉTÉ** incluant chambre, repas du soir et petit déjeuner, accès aux activités sportives, taxe et service: à partir de \$69 p.p. par jour occ. double. Aussi disponible: **FORFAIT GOLF.** Réservation: 1-800-463-2841 ou 1 (418) 848-2551

AUBERGE LES QUATRE TEMPS-LAC BEAUPORT: LAC BEAUPORT, à 15 minutes du Musée de la Civilisation, PISCINE INTÉRIEURE, sauna, bain tourbillon, forfait de golf, d'équitation, de planche à voile, Centre Santé Isabelle Lopointe. 1-418-849-4486

EN BREF

Cruising Bar bat les records

CRUISING BAR semble avoir mérité son surnom de comédie de l'année. Ce film de Robert Ménard qui met en vedette Michel Côté vient en effet de dépasser les 3,36 millions \$ de recettes au Québec. Un record au box-office des films québécois, avance le distributeur Malofilm. Après 40 semaines d'exploitation, le film tient bon la barre dans quatre salles de la province. La sortie au Canada anglais est prévue pour le mois d'octobre. Après le Japon, l'Allemagne et l'Espagne, la France vient d'en acquiescer les droits de distribution. Dès le 30 août, le film sortira en vidéo-cassettes.

Films étrangers bientôt en salle

MALOFILM Distribution s'est à son tour porté acquéreur de plusieurs films étrangers que l'on pourra voir dès le mois d'août. Quelques titres pour donner un avant-goût : *Jeanne, la putain du roi*, de Alex Corti, avec Timothy Dalton et Valeria Golino; *Che Ora E*, d'Ettore Scola, avec Marcello Mastroianni et Massimo Troisi; *Un week-end sur deux*, premier long métrage de la comédienne Nicole Garcia; *Attache-moi*, de l'enfant terrible espagnol Pedro Almodovar. On pourra également voir *Scanners II - The New Order*, le premier long métrage du Québécois Christian Duguay, avec Yvan Ponton et Deborah Raffin, et *Rue du Bac*, de Gabriel Aghion qui marque le retour de Geneviève Bujold au cinéma français. Sans oublier *Alberto Express*, une comédie d'Arthur Joffe, avec Nino Manfredi, Marie Trintignant, Jeanne Moreau et Michel Aumont.

Spectacle des New Kids

SUPER Écran diffusera le 4 août prochain l'un des plus récents spectacles du groupe rock New Kids On The Block. La présentation de ce concert *Live in Your Home* coïncidera avec le passage du groupe le même soir au Stade olympique. Les fans qui n'auront pu se procurer des billets trouveront là une consolation.

Une histoire revue et corrigée

UNE HISTOIRE du Canada revue et corrigée par un groupe de clowns et de conteurs. Voilà ce que proposent le Musée canadien des civilisations et la Intercultural Theatre Society de Vancouver avec leur spectacle *Gyasago* du 20 au 24 juillet 1990. S'inspirant de la tradition des clowns, depuis le matin Amérindien qui représente le lien entre l'homme et ses rêves dans la mythologie crie jusqu'au bouffon européen, le spectacle se déroule en cri, en blackfoot, en salish, en cayuga et en anglais. Des musiciens ainsi que la Arrows to Freedom Native Indian Drum and Dance Troupe y participent.

Les Francfolies récidivent

APRÈS un banc d'essai l'an dernier, les Francfolies de Montréal récidivent. Du 30 novembre au 10 décembre 1990, l'événement musical, invention de Jean-Louis Foulquier, Guy Latraverse et Alain Simard, réunira cette année des artistes du Québec et du Canada, mais aussi de France, de Belgique, de Suisse, des Antilles et d'Afrique. Ces artistes représenteront tous les courants de la musique francophone, de Jim Corcoran au groupe Nano Negra. Le spectacle d'ouverture rendra hommage à Gilles Vigneault qui célébrera ses 30 ans de carrière. Pour donner un caractère international à l'événement, les organisateurs ont prévu quatre salles : salle Wilfrid-Pelletier et salle Maisonneuve (événements spéciaux), Club Soda (découverte de jeunes artistes) et bien sûr le Spectrum, hôte des premières Francfolies, pour les séries *Chansons et Rock*. Par ailleurs, les Francfolies de La Rochelle, manifestation-soeur outre-Atlantique, reçoivent cette semaine, et pour la première fois, huit artistes québécois.

Gerry Boulet « toujours vivant »

Le fondateur d'Offenbach a ouvert la voie au rock francophone



PHOTO CHANTAL KEYSER

Gerry Boulet aura laissé sa trace « en graffiti fébriles sur le béton des villes », comme il le souhaitait sur son dernier album. À lui seul, l'ex-chanteur d'Offenbach a écrit de nombreuses pages de l'histoire du rock québécois. Il a su insuffler à cette musique venue d'ailleurs la rude poésie des jours et des drames quotidiens des gens d'ici.

Josée Boileau et la Presse canadienne

« ON VIENT de perdre notre Piaf, celui qui chantait les trottoirs, les rues, les peines de l'amour et ses jeux, le côté tragique de la vie ».

Sur les ondes de Radio-Canada, la chroniqueuse Carmel Dumas commentait ainsi hier la mort du rocker Gerry Boulet. Elle était aussi émue que ses propos le laissent entendre. Plus tard, en entrevue téléphonique, elle était incapable d'en dire plus. Sans être une intime du chanteur à la voix rauque, elle l'avait connu de près lors du tournage de l'émission *Rendez-vous avec Gerry* en 1988, une émission dont elle avait eu l'idée et qu'on pourra revoir ce soir, à minuit, à la télévision de Radio-Canada.

Le témoignage de Carmel Dumas porte toutefois en germe tous les autres, ceux qui se sont exprimés hier et ceux qui ont préféré pleurer loin des regards des journalistes.

Gerry Boulet, lui, s'est éteint à 44 ans hier matin, vers 9 h 20, au milieu des siens, à son domicile de Longueuil, « endormi pour un long sommeil » comme le soulignait au DEVOIR son gérant Ian Tremblay.

« Il était suivi de très près, mais il est mort chez lui, comme il le souhaitait, ajoute M. Tremblay. Nous y étions préparés et tout s'est fait sereinement. Vu la détérioration de sa condition et la souffrance épouvantable qu'il supportait, toute prolongation de sa situation était une forme de torture. Mais c'est toujours un choc lorsque la mort arrive ».

Rongé depuis déjà trois ans par un cancer du côlon, Gerry Boulet avait soulevé l'admiration de tous en refusant de baisser la garde, ce qui avait donné naissance à l'un de ses plus beaux albums, *Rendez-vous doux*, avec la chanson-symbole *Toujours vivant* écrite pour lui par Michel Rivard. Il devait vendre 200 000 copies du disque, sorti le 4 octobre 88, et donner une série de spectacles à guichet fermé l'an dernier, en plus de recevoir deux Félix en octobre et l'hommage sincère des artistes présents au gala.

Hier, le président de l'Union des artistes, Serge

Turgeon, indiquait par voie de communiqué que « par sa voix, son souffle, son rythme, Gerry Boulet avait donné une nouvelle couleur à la fierté québécoise ».

« On perd un gros morceau », soulignait de son côté à la télévision de Radio-Canada son copain Plume Latraverse, qui parlait du Gerry « tendre, animal, sauvage, coincé dans son amour jusqu'aux dents ».

Pierre Flynn, qui l'avait côtoyé en tournée et lors de spectacles en duo, saluait pour LE DEVOIR le départ du « plus émouvant des chanteurs québécois avec cette façon de hurler les choses, d'aller au bout de soi, un exemple qu'il nous laisse ».

Marjo, qui avait fait en duo avec lui la chanson *Avec les yeux du cœur*, a envoyé un communiqué en forme d'espoir : « Gerry, c'était le premier, c'est lui qui nous a encouragés à faire du rock en français. Mais il ne faut pas pleurer, il faut continuer à jouer notre rock'n roll en pensant à lui ». La ministre québécoise des Affaires culturelles, Lucienne Robillard, a elle aussi offert ses condoléances à la famille.

Gerry Boulet avait donné son dernier spectacle en août dernier dans la région de Trois-Rivières, mais sa dernière apparition publique remonte à l'hiver dernier alors qu'il avait participé à l'émission *Ad lib* à Télé-Métropole. Depuis six mois, le mal avait toutefois pris le dessus sur tout projet et toute activité.

Le 28 mai dernier, il avait toutefois épousé sa compagne Françoise Faraldo. Il laisse également dans le deuil trois enfants, Julie, huit ans, ainsi que Justin et Marianne, d'âge adulte, en plus des proches amis, notamment ceux de la bande d'Offenbach à qui il reste identifié.

Au printemps de 1971, Michel Lamothe, Jean Gravel, Denis Boulet et Gérard Boulet, qui jouaient alors sous le nom « Les Gants blancs », choisissaient de se nommer « Offenbach ». Ils allaient devenir le groupe le plus marquant du rock québécois.

L'auteur et cinéaste Pierre Harel, le parolier des musiciens, raconte les avoir vus et entendus la première fois un samedi soir à Deux-Montagnes. Harel et son ami Pops Lulu se joignent alors à eux

et Offenbach donne ses premiers shows dans un hôtel de Saint-Placide, puis au Cercle électrique, une discothèque de Québec.

Début 1972, le producteur de disques Stéphane Venne fait signer un contrat aux musiciens d'Offenbach. À l'échéance, au lancement du disque dans le Vieux-Montréal, « Gros party, il y a trop de monde et la rue est bloquée. L'escouade anti-émeute s'amène », écrit Harel. Mais le calme finit par prévaloir.

En septembre de la même année, Gerry Boulet et ses amis sont en Abitibi quand surgit l'idée d'un concert à l'Oratoire Saint-Joseph à Montréal. L'idée échevelée est menée à bien, le show a lieu le 30 novembre suivant en présence d'une foule imposante.

« Un show très poétique que personne n'a compris. Il n'y a pas de poètes dans cette ville. Les journalistes ne nous trouvent pas à leur convenance », écrit toutefois Harel avec amertume.

En 1980, Offenbach sera le premier groupe québécois francophone à se produire au Forum. Il y retournera quatre fois tout en prenant part à plusieurs tournées, dont *Tonne de brique* avec Plume.

Gerry et Offenbach, dont les membres entre-temps ont changé, continuent ainsi jusqu'au spectacle d'adieu, encore au Forum en 1985.

Par la suite, la carrière solo de Gerry Boulet le conduira au faite de la gloire, rejoignant un public toujours plus large. Chouchou des paroliers, les plus grands auront écrit pour lui, comme Lucien Francoeur et Pierre Huel.

« On a fait une chanson ensemble il y a un an et demi. Je ne l'entendrai jamais la chanter », se désolait doucement Pierre Flynn hier après-midi.

Ses fans, eux, veulent l'entendre encore. « Je crois que les gens ont su sa mort avant nous », disait hier Francine Malo, gérante chez Archambault Musique où disques et cassettes de Gerry trouvaient preneurs « même auprès de ceux qui normalement n'auraient pas acheté son disque ».

Tel qu'il l'avait souhaité, Gerry Boulet ne sera pas exposé ; une messe sera célébrée vendredi, le 20 juillet, à la cathédrale Saint-Antoine de Longueuil. La famille du défunt demande de ne pas envoyer de fleurs, mais de faire parvenir des dons à la Société canadienne du cancer.

Stephen Hough allège la musique de Brahms

Festival Mozart plus

Orchestre symphonique de Montréal, dir. Charles Dutoit : Mozart, *Symphonie* no. 39, K. 543 ; Brahms, *Concerto* no. 1, op. 15, avec le pianiste Stephen Hough. Mardi 17 juillet, à la Basilique Notre-Dame de Montréal.

Carol Bergeron

LES MÉLOMANES attentifs ont constaté depuis longtemps que l'Orchestre symphonique de Montréal (OSM) ne sonne jamais mieux que sur disque ou à l'étranger, là où des salles furent exclusivement conçues pour le concert. Ici, nos musiciens doivent se contenter de jouer à Wilfrid-Pelletier, à la Basilique Notre-Dame ou à l'Aréna Maurice-Richard. Dans ces lieux, la musique n'a d'autre choix que de se donner en spectacle.

À la Basilique par exemple, la belle transparence « mozartienne » s'opacifie singulièrement. Comme si,

avant de nous parvenir aux oreilles, le discours musical s'emmêlait dans la surcharge décorative du choeur.

Plus massive, à prime abord plus opaque, l'instrumentation « brahmienne » s'épaissit au point d'embrouiller le propos du compositeur. Cela rend particulièrement délicats les rapports que, dans le *Concerto* en Ré mineur op. 15, le pianiste doit maintenir avec l'orchestre.

On imagine ce qu'aurait été le programme de mardi à l'Amphithéâtre de Joliette. Le Brahms de Stephen Hough (se prononce « Hof ») aurait été éblouissant dans tous ses aspects. Le Mozart de Charles Dutoit aurait profité d'une exécution merveilleuse.

Après la longue introduction orchestrale, le soliste a semblé éprouver quelques difficultés à s'ajuster. Il a fallu attendre l'exposition de ce grand *Thème* mélancolique (en Fa majeur) pour que le pianiste, enfin seul dans l'imposante exposition du premier mouvement, soit en mesure de nous montrer la portée exception-

nelle de son talent. Sensible à la mélancolie de ce passage il n'en a pas moins laissé voir un jeu d'une plasticité exceptionnelle.

Contrairement au Brahms d'un grand nombre d'interprètes, celui de M. Hough n'a rien de massif. La densité « brahmienne » demeure, mais la pâte sonore n'est jamais lourde au point d'écraser l'auditeur.

À 29 ans, Stephen est déjà une des gloires du piano dans son pays natal, l'Angleterre. Ses enregistrements (dont il a été question dans la chronique de disques de samedi dernier) le hissent aussi au rang des grands virtuoses. Un virtuose cependant qui n'impose pas la transcendance instrumentale à tort et à travers. Dans le *Ré mineur* de Brahms qui n'en favorise guère l'étalage, il a su convertir ses ardeurs au profit de l'oeuvre elle-même.

Il faut espérer que son premier passage à Montréal ne soit pas le dernier et que bientôt nous aurons le bonheur d'entendre ce prodigieux

pianiste en récital.

Efficace dans le Brahms, la direction de Dutoit ne l'a pas moins été dans la 39e *Symphonie*. Après tout, ce n'est pas la faute des musiciens si les relations du « divin Mozart » et de Notre-Dame ne sont pas meilleures. Que dans l'auditoire, on doute de ce qu'on entend, cela n'empêche pas que l'exercice soit salutaire pour la santé musicale de l'OSM.

Sans doute en mesurerons-nous les avantages dans la qualité encore accrue des prochains enregistrements. À moins que d'ici 1992, le Ciel (Mozart, Notre-Dame et tous les saints du Paradis) n'inspire enfin au maire Doré l'idée aussi géniale que généreuse de doter sa Ville d'une « véritable » salle de concert.

Pour clore le Festival Mozart plus, Charles Dutoit recevra, les 24 et 26 juillet, le ténor américain Vinson Cole. Ce dernier chantera l'*Air de concert* « *Per Pietà, non ricercate* » K. 420 et sera le soliste du magistral *Requiem* de Berlioz.

EN BREF

70 ans de publicités animées

LE FESTIVAL international de l'animation Ottawa 90 (du 3 au 7 octobre prochains) a inscrit dans sa programmation une rétrospective de 70 ans de publicités animées. Quelque 80 films en provenance d'une douzaine de pays ont ainsi été rassemblés par Louise Beaudet, de la Cinémathèque québécoise. Parmi les pièces rares, figurent la bande annonce d'un film muet de 1920 et des publicités des années 50 et 60. Autre moment fort : un hommage aux Fleischer Studios, en l'honneur du 60e anniversaire de la coquette et pulpeuse Betty Boop. Fondés par les frères Max et Dave Fleischer en 1929, les studios Fleischer ont aussi créé les légendes cinématographiques que sont Popeye, Superman et l'espion Koko le clown. Ils ont aussi produit *Les voyages de Gulliver*, chef d'oeuvre d'animation de 1939. Ottawa 90 se tient au Centre national des arts.

Un musée à Pointe-au-Pic

C'EST avec l'exposition *Géographie et lumières* de Fortin, Alfred Pellan, Jean-Paul Lemieux, pour ne citer que les plus connus, que la région de Charlevoix inaugure, le 29 juillet, son nouveau musée à Pointe-au-Pic. À partir du 1er août, le public pourra les découvrir à son tour. Il lui sera également donné de visiter deux autres expositions : *Charlevoix en images et en amour* qui présente, à partir d'un montage photographique et de textes, différentes facettes de la réalité charlevoisienne, ainsi que *Visages et couleurs de Charlevoix*, une sélection des oeuvres des artistes populaires de la région.

Nouveaux actionnaires chez Gallimard

L'ÉDITEUR italien Giulio Einaudi Editore SpA et le groupe français Havas ont acquis des parts du capital de Gallimard, a annoncé hier soir la maison d'édition française. Un porte-parole a précisé que la Banque nationale de Paris (BNP), qui détenait 36,8 % de Gallimard, avait cédé 24,35 % du capital de la maison à cinq investisseurs différents. Einaudi a pris une participation de 10 %, Havas une de 7 %, la Compagnie financière de Rothschild une de 2,5 %, la Financière Saint-Dominique une de 2 % et un particulier, M. Arrousset, une de 1 %. La BNP conservera une part de 12,45 % et Antoine Gallimard, 33,5 %.

LA TÉLÉ CE SOIR

★ **Écrivain.** L'adaptation du roman de Mordecai Richler, *Joshua, hier et aujourd'hui*, relate les grands moments de la carrière d'un écrivain. R.-C., 19 h 30.

★ **Darder.** Assurément un des grands moments de la télévision sportive : la présentation du championnat canadien de fléchettes. Pour vous mettre en appétit avant le baseball des Expos. RDS, 19 h 30.

★ **Ornithologie.** Au magazine *Grandeur nature*, on présente les îles de l'estuaire moyen du Saint-Laurent et les principales espèces d'oiseaux qui y nichent. R.-Q., 20 h.

— G.F.

Les Misérables



L'ÉPOPÉE MUSICALE

LES REPRÉSENTATIONS DÉBUTENT LE 17 JANVIER 1991

Billets disponibles à la billetterie du Théâtre, aux comptoirs Ticketron ou téléphonez à Télétro : (514) 288-2525

THÉÂTRE SAINT-DENIS

Le blitzkrieg pacifique

Les succès du chancelier Kohl et les vieilles hantises en Europe

UNE ALLEMAGNE unifiée et indépendante avant la fin de 1990 : l'incroyable projet du chancelier fédéral Helmut Kohl sera selon toute vraisemblance sanctionné, à la mi-novembre à Paris, par le concert européen élargi aux États-Unis et au Canada. Après la conclusion avec l'URSS de Mikhaïl Gorbatchev d'une entente historique en fin de semaine dernière, M. Kohl a ensuite obtenu des vainqueurs de la Seconde Guerre mondiale la levée des dernières réticences, des ultimes obstacles. Engagé à Ottawa en mars dernier, le processus d'accession de l'Allemagne à la pleine souveraineté a été lui aussi mené à un train d'enfer. Il aura fallu moins de quatre mois pour régler une question qui s'éternisait depuis le silence des armes en mai 1945 !

L'Histoire n'en finit plus d'enregistrer les conséquences de l'aggiornamento dans lequel s'est engagé le Vieux Continent. Déjà, les juristes se sont attaqués à la rédaction du traité qui consacrera la fin de l'occupation de Berlin par les quatre Grands. À Vienne, on devrait assister d'ici peu à une réactivation des négociations en vue de la réduction des troupes et des armes conventionnelles. À ce rythme, l'Europe perdra rapidement son titre peu glorieux de plus grand arsenal jamais constitué en temps de paix.

La vitesse et l'ampleur de ces changements dépassent l'entendement. Les Européens eux-mêmes n'en reviennent pas de la rapidité de cette mutation. Habités aux données d'une géopolitique qui s'était installée en système, ils arrivent difficilement à imaginer la remise en question de certains aspects d'une culture dominée par la hantise de la guerre. C'est la notion du service militaire qui symbolise et rassemble tout à la fois l'héritage de siècles d'affrontements, le vestige le plus lourd de la division du continent en deux blocs au lendemain de la Seconde Guerre mondiale. Ce service pourrait être aboli, à tout le moins réduit à quelques mois ? Si les jeunes considèrent cette possibilité comme un cadeau du ciel, leurs aînés affichent une prudence qui dissimule à peine une hantise viscérale.

Il ne faut pas se méprendre sur le sens réel de cette appréhension devant la montée de l'Allemagne, devant la transformation du bloc de l'Est, devant le cheminement incertain de l'URSS. Les simples citoyens ne détiennent pas le monopole de ce malaise inavoué. Bien sûr, les gouvernements tentent d'afficher sérénité et assurance. Mais, on ne doit pas gratter longtemps pour découvrir les

doutes les plus fondamentaux. La tapageuse esclandre contre les démons allemands d'un ministre britannique contre l'Allemagne s'est sans doute soldée, la semaine dernière, par sa démission du gouvernement de Madame Thatcher. Elle n'en constitue pas moins l'indice d'un sourd malaise.

À lire l'interview accordée au quotidien *Le Monde* par le ministre français de la Défense, M. Jean-Pierre Chevènement, on en arrive à renouer avec les vieux concepts de la diplomatie classique : notion d'équilibre militaire, rappel des hégémonies du dernier siècle. Derrière ce jargon, la même vieille hantise de la montée d'une Allemagne qui serait trop puissante, trop riche. En 1870, au lendemain de la première unification de l'Allemagne, le Vieux Continent était de nouveau transformé en champ de bataille. Aujourd'hui, le chancelier Kohl tente heureusement d'apaiser les peurs ancestrales en négociant accords et ententes avec ses voisins, à commencer par la Pologne.

Domaine économique, la même angoisse s'adapte au modernisme sans pour autant s'atténuer. Peu à peu, la plupart des « pays de l'Est » se mettent à l'heure du mark. Bonn, demain Berlin, devient le créancier de toute une région du monde. On aboutit au paradoxe inimaginable de voir la République fédérale promettre de régler la note du « séjour » des troupes soviétiques d'ici leur départ définitif du sol allemand quelque part fin 1993 ou début 1994.

Et pourtant, l'Amérique du Nord semble incapable de lire l'évolution du Vieux Continent à travers les schèmes d'une histoire où « guerre et paix » ont été intimement et tristement liées. Sinon comment interpréter la pusillanimité de Washington et d'Ottawa devant les appels de Paris et de Bonn à lancer l'équivalent d'un plan Marshall en faveur de l'URSS ? À cet égard, les décisions du Sommet de Houston prennent figure de clichés désolants.

Personne ne reprochera au chancelier Kohl de se montrer généreux et de contribuer de façon importante à la relance des économies des anciennes démocraties populaires et de l'URSS. La sagesse dicte pourtant l'obligation de pratiquer dans ce domaine un pluralisme qui se traduise aussi par des sous, fussent-ils francs, dollars ou livres.

— PAUL-ANDRÉ COMEAU

La fameuse fuite du budget

Le journaliste Small a gagné, mais la GRC s'en tire trop facilement

LE JOURNALISTE Doug Small aura finalement réussi, mais non sans un coûteux procès, à faire confirmer par la cour qu'il n'avait pas commis de crime en révélant prématurément le discours du budget fédéral de 1989, et qu'en le poursuivant la Gendarmerie royale du Canada avait fait preuve d'un excès de zèle vexatoire.

En blanchissant, lundi, le reporter de Global Television, le juge James Fontana a aussi conclu, sans doute avec raison, qu'il n'y avait pas eu d'interférence politique dans l'enquête. Comment expliquer que la GRC ait alors lancé une investigation d'envergure et décidé de mettre le journaliste en accusation même contre l'opinion de son propre enquêteur principal ?

Il fallait qu'à la haute direction de la police on ait voulu plaire au gouvernement, intimider la presse, ou viser quelqu'autre objectif. Dans l'une ou l'autre hypothèse, c'était un cas grave de police politique. Depuis, l'officier supérieur mis en cause dans cette étrange affaire a choisi de prendre sa retraite. Ce n'est pas une explication, ni un aveu.

On ignore encore les véritables motifs d'action de la GRC. L'innocence du journaliste et de ses « complices » a été proclamée, mais la faute de la police reste entière. Elle demeure surtout inavouée et impunie. Une poursuite civile de la part des victimes permettrait-elle qu'on en sache da-

vantage ? C'est peu probable, étant donné les règlements protégeant les enquêtes policières.

Il n'y aurait pas lieu de revenir à la charge si une pareille histoire n'était qu'une bavure policière plus ou moins accidentelle. Mais qu'on ait engagé autant de fonds publics, d'effectifs et des tribunaux pour un crime qui n'a jamais existé — et cela même après l'avis défavorable de l'agent chargé de l'enquête — ne saurait être tenu pour un accident de parcours.

Outre cette faille inquiétante au plus haut sommet de la GRC, l'affaire de la fuite montre aussi quelles ressources incroyables peuvent être englobées en pure perte dans une procédure policière et judiciaire, alors qu'on manque encore tellement de crédits et de moyens dans des affaires de justice autrement plus importantes pour la sécurité du public et la liberté des individus.

Certes, la justice d'ici évite le pire, et elle a aussi appris à corriger ses excès et ses erreurs. Mais elle est encore loin du professionnalisme qu'elle aime afficher. Dans la présente affaire, on ne saurait expliquer la mésaventure par un « manque de ressources ». On en avait trop à gaspiller ! C'est le jugement qui a manqué, et une direction guidée par le seul bien public et le respect de la loi.

— JEAN-CLAUDE LECLERC

Les montagnes russes

3) L'hypothèse d'un troc : soutien du revenu c. productivité

CE N'EST qu'à la 134e page de son rapport, que la commission Picard-Sexton entre vraiment dans le vif du sujet : à savoir la stabilisation du revenu des travailleurs réguliers de la construction par un régime de prestations supplémentaires d'assurance-chômage.

Les commissaires avaient devant eux un projet soumis par la FTQ et la CSN. (Contrairement à ce que nous écrivions mardi, la CSN préconise un tel régime au moins depuis 15 ans). Les entrepreneurs s'y opposaient avec vigueur, tandis qu'un troisième syndicat, le Conseil provincial du Québec des métiers de la construction (International), restait sur son quant-à-soi.

Il s'en suivit un duel d'experts. Les avocats du diable, si l'on peut dire, MM. Claude Fluet et Pierre Lefebvre, tous deux économistes-chercheurs à l'UQAM, soutenaient que le projet FTQ-CSN, loin d'avoir les effets souhaités, « comporte un risque sérieux d'accroissement de l'insécurité d'emploi dans la construction ». En outre, il faudrait revoir des estimations actuarielles qui minimisent les coûts. Enfin, disaient-ils, « l'industrie risque de se retrouver dans le piège d'une spirale de mesures et de contre-mesures qui ne sera au bénéfice de personne ».

La réplique est venue d'autres experts, dont M. Jean-Michel Cousineau, de l'Université de Montréal. Un examen plus attentif de la répartition des heures travaillées révélait que certaines appréhensions n'étaient pas fondées, mais que le projet FTQ-CSN comportait tout de même des risques qu'on ne pouvait prendre à la légère. Plusieurs objections tombaient d'elles-mêmes, d'autres restaient incontournables.

Après maints efforts de conciliation entre les parties, les commissaires durent trancher. Ils formulèrent le projet en s'efforçant d'en limiter des effets aussi indésirables que prévisibles.

Il reste un problème, et il est de taille : c'est le coût du régime, lequel serait entièrement assumé

par les employeurs (en conformité avec la loi fédérale sur l'assurance-chômage).

Trois pour cent de la masse salariale des entrepreneurs assujettis au décret de la construction ! Ce n'est pas rien. Et tout cela sans aucun gain de productivité, ni la moindre indication qu'un tel régime améliorera la sécurité d'emploi des travailleurs. Sans compter que les employeurs assumeraient tous les risques de dérapage. Car, malgré toutes les précautions suggérées, ces risques existent, énormes : d'aucuns parlent d'une fourchette allant de 60 à 400 millions.

Enfin, le rapport Picard-Sexton tombe on ne peut plus mal — ou on ne peut mieux, suivant le côté de la barricade où l'on se situe.

D'abord, la conjoncture générale de cette industrie barométrique paraît peu favorable : les carnets de commandes des constructeurs d'habitation sont vides, en raison des taux d'intérêt anormalement élevés. Ensuite, le gouvernement vient tout juste d'imposer aux entrepreneurs un décret d'une durée de trois ans où le ministre a vraiment fait le plein (une hausse de pas moins de 7,2 % des coûts de main-d'oeuvre), à la grande satisfaction d'ailleurs des associations syndicales qui se gardent bien d'applaudir ouvertement, réservant leur « rapport de force » politique pour une prochaine ronde.

Faut-il rouvrir ce décret ? La question se posera sûrement dès la rentrée.

La seule réponse sensée, c'est que le régime proposé par MM. Picard-Sexton — s'il sort intact des contre-contre-expertises qui s'imposent de toute évidence — pourrait servir, au mieux, de monnaie d'échange en vue du fonctionnement plus efficace d'une industrie entravée par des règles héritées d'un autre âge.

Pourquoi n'étudierait-on pas l'hypothèse que ce régime de prestations supplémentaires d'assurance-chômage puisse, ainsi, s'autofinancer ?

FIN

Carton rouge à Jean-Luc Duguay

RÉPLIQUE

SYLVAIN CLERMONT

AVEC DES propos comme ceux que vous venez de tenir, M. Duguay (« Soccer, my foot »), vous vous méritez rien de moins qu'un carton rouge ou, en langage populaire, une expulsion !

En tant qu'arbitre je suis obligé de revenir sur certains de vos propos.

Votre « petit » croche-pied commis par Sensini sur Voeller, mérite qu'on vous pose la question : comment gros doit être un croche-pied pour qu'on sévisse ? Doit-on attendre que le joueur soit blessé ? Ce croche-pied était clair : Sensini a entaillé Voeller. Il y avait faute. Point.

Quant à jouer les aveugles, « ce qui semble courant au soccer », j'imagine qu'on doit vous préciser au moins deux choses :

1) il existe une « règle de l'avantage » qui dit que « l'arbitre s'abstiendra de sévir si, en ce faisant, il croirait favoriser

l'équipe qui a commis la faute » (loi V) ;

2) avez-vous idée de la dimension du terrain et donc de la difficulté de bien voir TOUT ce qui se passe ?

Ces deux éléments peuvent donner l'impression que parfois l'arbitre est aveugle. Et aussi expliquer pourquoi l'arbitre peut commettre tant d'erreurs. Le soccer est extrêmement difficile à arbitrer : le terrain est immense et il y a une bien plus grande part d'interprétation et de jugement qu'au hockey, par exemple. Notez que j'ai aussi arbitré au hockey quelques années.

Tentez une petite expérience toute simple : rendez-vous au centre d'un terrain de soccer professionnel et regardez autour de vous. Imaginez maintenant qu'en tout moment vous devez tout voir partout, même ce qui se passe devant des joueurs vous faisant dos. Vous m'en direz des nouvelles.

La loi du hors-jeu maintenant. Au hockey on ne rate jamais un hors-jeu dites-vous. J'espère

bien ! C'est simple un hors-jeu au hockey : il y a une ligne ! Le hors-jeu au soccer est fichtreusement plus compliqué ! La position hors-jeu change sans cesse puisque le référentiel pour le juger est un autre joueur... plutôt qu'un élément statique.

Ce qu'il faut mettre en doute à la suite de ce Mondial, ce n'est pas tant l'arbitrage que la formulation des règlements : une clarification pourrait être utile. Je dis *pourrait* car finalement, ce sport a sa propre dynamique, avec ses règles, et les changer modifierait la pratique du sport.

Et puis, il faudrait peut-être qu'on arrête de regarder le soccer avec le hockey en tête : le soccer est un monde bien différent et c'est dans cette optique qu'il faut l'apprécier. Il faut regarder autre chose dans le soccer que dans le hockey ou dans le basketball.

Comme dirait votre ami Jacques Beauchamp : « On dira ce qu'on veut, mais le soccer ça se joue avec les pieds et la tête alors que le hockey ça se joue avec le bâton... »

LETTRES AU DEVOIR

Dénouement

LE CONSEIL de la magistrature, par l'intermédiaire d'un Comité d'enquête, s'est prononcé sur des propos sexistes tenus par le juge Dionne, dans le cadre de ses fonctions, lors d'un procès à Longueuil, le 27 janvier 1989.

Détail intéressant, le Comité avait à juger non pas des propos eux-mêmes mais de leur valeur, de leur importance et de leur impact, ceux-ci ayant été jugés « de très mauvais goût et inacceptables dans la bouche d'un juge dans l'exercice de ses fonctions ».

Le Comité devait évaluer jusqu'à quel point « ces propos sont de nature à ternir l'image de la Justice et peuvent induire les justiciables à croire à l'existence, chez certains magistrats, de préjugés qui pourraient altérer l'impartialité de leur décision ».

Il a conclu « que la destination, dans les circonstances, serait disproportionnée au manquement » et a recommandé au Conseil de « prononcer une sévère réprimande à l'égard de l'intimé », ce que le Conseil a accepté.

Un point est surprenant dans ce jugement : le Comité d'enquête précise que « l'intimé a tenu des propos semblables dans un autre procès » ; et que « rien ne démontre que ces propos expriment ses convictions personnelles ».

Ainsi, selon le Comité, un juge peut s'exprimer à deux reprises au moins sur la raison pour laquelle une règle est instituée, c'est-à-dire « pour être violée », sans que ses propos expriment ses convictions personnelles.

Quand est-ce qu'un juge exprime ses convictions personnelles ? Faut-il conclure que les juges expriment leur point de vue sans que cela ne corresponde à leurs convictions personnelles ? Si on répond par l'affirmative, il faut alors conclure que les juges ne sont pas indépendants et expriment des convictions qui ne leur appartiennent pas.

— JEAN-CLAUDE BERNHEIM
Office des droits des détenus
Montréal, le 6 juillet.

Modernité

VOTRE correspondant Richard Lanthier, affirme avec éloquence et sans permettre qu'on soulève le moindre doute à sa conclusion que « le nouveau nationalisme... marque l'accession à la post-modernité ».

J'ai eu beaucoup de difficulté à comprendre exactement comment interpréter son article et je tiens pour acquis que M. Lanthier est sociologue vu l'obscurité de son verbiage.

Mais je vous demande la liberté de faire quelques réflexions sur cette conclusion.

1. L'ère moderne au Québec sera une ère d'unanimité.

2. Les droits de la collectivité auront préséance absolue.

3. Les mesures coercitives sont justifiées pour interdire les actes non conformes avec l'unanimité. Je ne tire pas ces conclusions directement de l'article de M. Lanthier et je vous mets au défi d'interpréter la vision de M. Lanthier. Je tire ces conclusions de certains meneurs d'opinion souvent cités dans votre journal et ailleurs.

M. Lucien Bouchard, député, ex-ministre et champion de droits de Québec, a déjà prononcé les conclusions du Comité parlementaire, dont pour le moment il est le seul membre nommé, et a déclaré que ces conclusions seront adoptées à l'unanimité. Le résultat sera par ailleurs confirmé lors d'un référendum où il n'y aura aucune possibilité de perdre.

Un directeur d'école, furieux de la décision de la CECM de ne pas supprimer l'usage des langues au-

tres que le français, a déclaré qu'il a trop entendu parler des droits individuels. (Il me semble choquant qu'on accepte que cet individu garde la lourde responsabilité de l'éducation de tous les élèves sous sa charge lorsqu'il montre un tel manque de respect envers ceux qui ne font pas partie de la majorité.)

Quand les tribunaux de notre province ont déclaré que la Charte des droits protège le droit de faire la publicité dans un langage autre que le français, le gouvernement a décidé de supprimer ce droit pour garder la paix sociale. (En réponse à quelques actes de vandalisme et des menaces contre certains individus et groupes.)

Les fêtes organisées pour célébrer le 1er juillet ont été annulées suite aux menaces de violence.

Si ceci représente la post-modernité de M. Lanthier, je la reconnais comme similaire à une certaine modernité identifiée par Aldous Huxley et William Golding entre autres écrivains bien connus du 20^{ème} siècle.

— CAROL PRITCHARD
Hull, le 10 juillet.

Avertissement

AVEC d'autres j'ai longtemps cru que notre Premier ministre était un moindre mal pour la cause de la souveraineté du Québec. Je fus surpris du revirement soudain, de son étonnante déclaration voulant que le Canada soit le « vrai pays des Québécois ». Aujourd'hui je doute à ce point de l'individu que je n'y crois plus du tout.

Je pense que l'homme le plus influent du Québec opère présentement une vaste opération de récupération, qu'il est en train de dupier la majeure partie de la population, y compris son propre parti politique et même les instances supérieures du PQ.

L'ami de Mulroney est en train de récupérer la plus formidable conjoncture, force qui se présente rarement dans l'histoire d'un peuple. En jetant du lest aux forces nationalistes et en leur faisant croire qu'il est de leur côté, il tue un temps précieuses et capital.

Le *London Observer* d'Angleterre notait il y a quelques temps avec cynisme et assurance que traditionnellement le nationalisme québécois s'essouffait vite et qu'il n'y a pas de quoi s'inquiéter. Il faisait ainsi écho à P.E. Trudeau qui prétend que les Québécois auront oublié après un prochain match de hockey.

Robert Bourassa sera peut-être sans trop s'en rendre compte lui-même le fossyeur de la nation française d'Amérique.

Ce n'est pas le moment de la grande décontraction. Pour l'instant l'attitude doit être celle d'une nouvelle conquête : celle de la maîtrise de notre destinée.

Ainsi j'ai le sentiment que nous sommes en train d'être à nouveau dupés par nos dirigeants.

— ALAIN RABY
St-Jean-Port-Joly, le 13 juillet.

Humour Israélien !

LE 9 JUILLET et pour la 14^{ème} fois en 6 mois, l'aviation israélienne pilonne le Liban. Le 14 juillet, *La Presse* et le *DEVOIR* rapportent que le département d'État américain confirme qu'Israël livre des armes à l'Éthiopie. Le 15 juillet, *La Presse* décrit l'expérience de deux médecins néerlandais, Ben Alofs et Pauline Cutting, qui attestent que des soldats israéliens « brutalisent volontairement, abattent à bout portant, ou frappent systématiquement les jeunes palestiniens de l'Intifada qu'ils capturent ».

Ces quelques « faits divers morbides » nous remettent en mémoire la photographie de M. André Bérard, PDG de la Banque Nationale, recevant la « médaille de la Paix », distinction qui lui a été accordée par le premier ministre d'Israël, pour sa participation au programme d'obligations de cet État.

M. Bérard devrait savoir que les bases de l'État d'Israël reposent sur la guerre et non sur « la

paix ». En 1948, grâce au terrorisme, des Juifs fraîchement arrivés d'Europe chassent de leurs terres les Palestiniens musulmans et chrétiens et donnent avec l'assentiment de l'ONU le nom d'Israël à la Palestine.

M. Bérard devrait également savoir qu'Israël est à l'origine de la guerre du Liban et qu'il a tout fait pour entretenir ce conflit et détruire l'idée d'un Liban uni et multiconfessionnel, idée qui s'oppose à l'existence d'un État où les citoyens à part entière doivent nécessairement être de religion juive.

De plus, la mort du Liban permet à cet État d'annexer sournoisement le sud de ce pays, d'accueillir la masse de réfugiés juifs qui affluent de l'Europe de l'Est et de réaliser le « grand Israël ».

Pour atteindre leurs buts, les Israéliens refusent de régler le problème palestinien et maintiennent l'oppression dans les territoires occupés. Au Liban, ils chassent par la terreur les habitants du sud du pays, avancent leur frontière nord, détournent vers Israël le réseau hydrographique et vendent aux Libanais leurs propres ressources en eau.

Nous aimerions aussi informer M. Bérard que le gouvernement israélien paie et dirige des milices libanaises aussi bien au sud qu'au centre du Liban et tel que rapporté récemment dans le journal libanais *L'Orient-Le Jour*, dépêche sur place des experts militaires et même « un commandement des activités israéliennes au Liban » : Mr. Ari Lubrani.

Parler de « médaille de la Paix », relève de l'humour noir et de l'hypocrisie. M. Bérard devrait réviser sérieusement les politiques d'investissement de la Banque Nationale au Moyen-Orient.

— HÉLÈNE SOMMA
JANINE SOMMA
St-Bruno, le 15 juillet.

Consternés

Lettre à M. Tom Siddon, ministre des Affaires indiennes, Ottawa

COMME beaucoup de citoyennes et citoyens de Québec, nous sommes consternés par la tournure des événements dramatiques qui se déroulent à Oka.

Le gouvernement que vous représentez invoque le respect de la juridiction du Québec par rapport à l'intervention policière. Sachez que nous ne pouvons cependant ignorer le fond du problème : il s'agit d'un litige territorial dont le règlement traîne lamentablement en longueur à cause de votre incurie. Pour le cas présent, la demande des Mohawks remonte à 1978; douze ans après, on en est toujours au même point. Ce ne sont que séries de tergiversations inacceptables.

Nous vous demandons instamment d'assumer vos responsabilités afin d'en arriver à un règlement rapide et pacifique du problème actuel qui risque autrement de pourrir et de s'envenimer aux dimensions du Canada.

— JEANNE FONTAINE, s.a.
Comité de Justice sociale
des Soeurs auxiliaires
Montréal, le 17 juillet.

LE DEVOIR

LE DEVOIR est publié par l'Imprimerie Populaire Limitée, société à responsabilité limitée, dont le siège social est situé au numéro 211, rue du Saint-Sacrement, Montréal, H2Y 1X1. Il est composé et imprimé par Imprimerie Dumont, Division du Groupe Quebecor Inc., dont les ateliers sont situés au 7743, rue Bourdeau, LaSalle. L'Agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans LE DEVOIR. LE DEVOIR est distribué par MESSAGRIES Dynamiques, division du Groupe Quebecor Inc., située au 775, boul. Lebeau, St-Laurent. Courrier de deuxième classe : enregistrement numéro 0858. Dépôt légal : Bibliothèque nationale du Québec. (514) 844-3361

Abonnements (514) 844-5738

LE DEVOIR • (USPS #003708) is published daily by L'Imprimerie Populaire Limitée, 211 rue St-Sacrement, Montréal, Québec H2Y 1X1. Subscription rate per year is \$49.00 USD. Second Class Postage paid at Champlain, N.Y. U.S. POSTMASTER: send address changes to Insa, P.O. Box 1518, Champlain, N.Y. 12919-1518.

DES IDÉES, DES ÉVÉNEMENTS

Appel à la communauté grecque

« Le temps est venu pour un nationalisme d'inclusion »

CHRISTOS SIRROS

Le ministre délégué à la Santé et aux Services sociaux faisait tenir le 12 juillet une lettre à M. Georges Tsoukas, président du Congrès hellénique canadien. En voici les principaux extraits.

Il y a trois ans, je terminais un texte sur les communautés culturelles et l'affichage, en conviant les communautés culturelles à participer « au véritable débat qui est plus vaste que celui de l'affichage. C'est le débat concernant l'avenir démographique et la dynamique sociale qui doit surtout nous préoccuper ».

Quelques mois plus tard, la communauté grecque adressait une lettre, au ministre responsable de l'application de la Charte de la langue française. La communauté se prononçait une première fois sur la question de la place des communautés culturelles dans un Québec francophone. « Nous voulons l'occasion d'adhérer par nous-mêmes, disiez-vous, à la cause d'un Québec pluriculturel, avec le français comme langue commune où toutes les composantes puissent s'épanouir ».

Si, à l'époque, la question de l'affichage a amené la communauté à s'exprimer sur la question de « la communauté grecque dans un Québec français et moderne », je suis convaincu qu'aujourd'hui il est plus qu'opportun que la communauté s'exprime à nouveau en approfondissant sa réflexion sur la question. J'ose même espérer que le Congrès hellénique puisse jouer un rôle initiateur d'un processus visant à rallier d'autres communautés à cette réflexion.

Je crois fondamentalement que les communautés culturelles se doivent de se situer dans le débat qui s'en vient et de définir elles-mêmes leur propre point de vue. La communauté grecque ayant déjà exprimé une première position, je vous écris avec la certitude que vous partagez ces sentiments.

Au-delà des préférences que nous pouvons avoir pour l'un ou l'autre modèle de structure

constitutionnelle sous laquelle nous vivons, il est important qu'on s'adresse à la question de la qualité de nos relations en tant que composantes d'une société, celle du Québec d'aujourd'hui et celle de demain. Je crois qu'il est essentiel de s'entendre sur les principes qui nous serviront de guide menant au choix quant à une option éventuelle pour le Québec. [...]

Il y a trois composantes majeures dans le Québec d'aujourd'hui avec lesquelles nous bâtissons notre avenir : la majorité francophone, la minorité anglophone et les minorités culturelles. Les communautés autochtones sont un autre élément important qui mérite un examen particulier. L'interaction entre les trois groupes que j'ai nommés sera déterminante sur la qualité de vie que nous aurons tous, indépendamment de notre appartenance à l'un ou à l'autre. Si nous voulons nous donner un avenir commun et harmonieux, c'est maintenant qu'il faut qu'on se parle, qu'on se comprenne et qu'on se mette d'accord sur des paramètres clés et des principes.

Il y a déjà, dans la législation québécoise, certains éléments de ces principes. Il s'agit d'établir ceux qui guideront nos actions quant à l'aspect des droits individuels, des droits collectifs, des conditions de l'exercice de ces droits, leur interaction et leur influence sur les activités de la vie.

Ces principes doivent s'opérer à l'intérieur de paramètres ou de faits que nous acceptons tous comme nos points de référence ou de départ. [...]

Les communautés culturelles constituent un élément d'une importance grandissante de par leur poids démographique, économique, politique, ainsi que l'impact culturel qu'a leur présence sur la société tout entière.

Cette réalité aura un impact de plus en plus grand sur le fonctionnement de la société. Les institutions, telles nos écoles, nos hôpitaux, les tribunaux, les services gouvernementaux, les institutions politiques et économiques, le visage même des mass-médias, subiront des transformations majeures. Passer à travers

cette période de façon réussie dépendra de notre capacité d'identifier les principes qui guideront nos gestes devant ces changements.

Ces principes doivent permettre la formulation d'un modèle d'intégration qui créerait le nécessaire équilibre entre ce qui est retiré de la société par une participation à tous les niveaux des communautés culturelles, et ce qui est retourné à la société par la présence des communautés culturelles au Québec et leur adhésion à un avenir commun en français.

La déclaration du gouvernement énoncée à l'Assemblée nationale sur les relations interraciales et interethniques, la Charte des droits et libertés de la personne, ainsi que la Charte de la langue française sont trois sources importantes où puiser ces principes.

Le Québec est le foyer de la francophonie en Amérique du Nord et le seul endroit où toute une société fonctionne, vit et s'épanouit en français. C'est ce qui est à la base de la société distincte. Le Québec se doit de protéger et promouvoir cette réalité.

Ce fait est incontestable. Son acceptation libre est à la base de la capacité des communautés culturelles à se tailler l'avenir meilleur qu'elles sont venues trouver pour elles et leurs enfants.

Une véritable adhésion à l'avenir commun rend essentiellement la participation des communautés culturelles à l'actualisation de la responsabilité qu'a le Québec de protéger et promouvoir cette réalité.

La protection et la promotion du caractère distinct du Québec mettent en relief la question de l'interaction entre les droits individuels et collectifs.

Ces droits, tant individuels que collectifs, appartiennent à l'ensemble des citoyens, peu importe leur appartenance à une composante ou l'autre de la société.

La Charte des droits et libertés de la personne ainsi que la Charte de la langue française sont au moins deux endroits qui donnent expression à ces droits. Il devient important d'identifier les instruments nécessaires afin

d'assurer l'équilibre dans l'application des deux. Nous faut-il un code des minorités ? Faut-il insérer la notion de la société distincte dans la Charte des droits et libertés du Québec ? Ce qui importe est qu'on n'escamote pas la question de l'interaction des droits qui est le fond de la réussite d'une société distincte où l'ensemble de ses composantes évolue en harmonie.

Il y a sans doute d'autres items qu'il faudra examiner. Le fait que le Québec évolue en Amérique du Nord et que la langue anglaise soit un aspect indéniable du paysage ainsi que le fait que diverses communautés culturelles soient rendues à différents stades dans leur implantation sont deux autres éléments qui viennent à l'esprit. [...]

Il y a trente ans, « la nation » voulait dire les Canadiens français. Il y avait aussi « les Anglais » au Québec. Petit à petit, le mot « Québécois » a pris le dessus sur « Canadien français ». Les Québécois ont, par la suite, été catégorisés, si je peux parler ainsi, en francophones, anglophones et allophones. Les francophones et anglophones pouvaient se partager le qualificatif de « vieille souche », tandis que nous, les allophones, n'avions pas droit à cette affirmation de lignage. Les francophones, quant à eux, pouvaient toujours se distinguer des anglophones en s'identifiant comme « pure laine » ou « tricotés serrés ».

Le nationalisme des trente dernières années, et sûrement avant, a été un nationalisme avec tendance d'exclusion. Le temps est venu pour un nationalisme d'inclusion. L'affirmation : « Nous sommes tous des Québécois ! », doit vouloir dire quelque chose dans les faits, dans la vie de tous les jours et dans la vie de l'avenir.

Voilà quelques réflexions préliminaires. Monsieur le Président, qui, j'espère, vous aideront dans votre désir de faire en sorte que la communauté grecque ainsi que les autres communautés puissent jouer un rôle actif en ce moment historique pour le Québec.

Une ère nouvelle ?

JEAN-PAUL CHAPDELAIN

Avocat

LES événements survenus à Oka et Kahnawake ces derniers jours sont déplorables pour des raisons qui relèvent autant de la détérioration du climat social québécois que du mépris, dont ils sont la démonstration, des gouvernements de Québec et d'Ottawa envers les autochtones.

À l'aube d'une ère où on veut nouvelle pour le Québec, au moment où on se penche pour le redéfinir, les méthodes de confrontation du gouvernement Bourassa n'auraient rien de bon quant au leadership de l'équipe qui gouverne le Québec pendant cette période de transition.

Le traitement réservé aux autochtones de Kahnawake n'est qu'un concentré du mépris qui anime ceux qui nous gouvernent. Il y a mépris parce qu'il n'y a aucun respect, pire parce que leurs intérêts, dont la défense incombe, jusqu'à nouvel ordre, à Ottawa et Québec, ne sont pas pris en compte.

Une éthique de l'art de gouverner

Le climat social peut s'améliorer avec le temps, d'ailleurs l'opinion publique réproche déjà la répression policière, mais pour ce qui est des politiques gouvernementales, on ne voit toujours pas ce qui chassera le mépris, on cherche toujours en vain les indices d'une éthique dans l'art de gouverner.

Les Indiens, comme chacun le sait, furent placés sous juridiction fédérale en 1867, comme tout autre sujet du partage des pouvoirs, pour être plus précis entre les droits d'auteurs et la naturalisation et les autochtones. C'est dire comment, après l'évangélisation et l'extermination, le cadre constitutionnel canadien, à l'origine, enchaînait le mépris envers les autochtones.

(En 1939, les Inuit, qu'on désignait sous le vocable offensant d'Esquimaux, furent « classés » comme étant des Indiens aux fins du partage des pouvoirs. ...)

Les revendications territoriales des autochtones ont abouti à la création de réserves, qui sont aux autochtones ce que les aquariums sont aux poissons.

Puis les richesses du « territoire » ont incité les autorités fédérales et provinciales à négocier, dans le but principal, il ne faudrait pas se leurrer, d'éviter qu'on vienne remettre en question l'accès aux richesses du sous-sol, des terres, de la mer et des forêts.

L'exemple le plus éloquent est la Convention de la Baie James et du Nord québécois, négociée sous la pression du projet hydro-électrique de la Baie James jusqu'à ce que les Cris et les Inuit du Québec « cèdent, renoncent, abandonnent et transportent toutes leurs revendications, droits, titres et intérêts autochtones, quels qu'ils soient, aux terres et dans les terres du Territoire et du Québec... »

Ce n'est pas là le propre du vocabulaire autochtone, on le voit bien, mais quand la signature fut apposée, tant chez les Cris que chez les Inuit, le négociateur du gouvernement Bourassa, le député John Ciaccia, avait pour ainsi dire « livré la marchandise ».

Un cheminement dans la compréhension

La lettre de M. Ciaccia à la municipalité d'Oka (où le maire a soudainement « pris son trou » après en avoir demandé neuf supplémentaires...) laisse voir un certain cheminement dans la compréhension du ministre de la réalité autochtone, mais ce n'est pas la moindre ironie de le voir aujourd'hui négocier alors que l'essence même de la Convention de la Baie James et du Nord québécois, dont il fut l'artisan, est remise en cause par les Cris devant les tribunaux.

On doit à la dignité de ne pas oublier non plus comment le premier ministre du Québec a critiqué le geste de l'Indien cri Elijah Harper comme étant anti-démocratique puis en le qualifiant d'injustice en présence du responsable des Premières Nations pour le Québec. Pourtant M. Harper se servait des règles de procédure établies dans le but d'assurer un certain standard démocratique dans la législature du Manitoba. Pour nombre de bien-pensants, leur utilisation n'était pas démocratique parce que celui qui s'en est prévalé n'était pas de l'ethnie ou du regroupement d'intérêts qui avait fait la règle.

De démocratie on a beaucoup parlé, cependant que des sondages nous révélaient qu'en réalité M. Harper exprimait l'opinion de 62 % des Canadiens hors Québec. Une représentation dans les corps politiques qui reflète la volonté de la population, n'est-ce pas là un des fondements de la démocratie ? Et comment douter qu'Elijah Harper représentait les intérêts des siens ?

Mais, dans ce lac Meech de triste mémoire, le premier ministre du Québec avait mis tous ses œufs. Le sort en était fixé, nous le savions, mais cela n'empêche pas son gouvernement de se réfugier derrière l'élan convergent des tendances au Québec pour faire porter l'odieux aux autochtones et de déclarer à leur endroit ce qui ressemble à s'y méprendre à des mesures de guerre...

Lettre au cimetière Notre-Dame-des-Neiges

JEAN LACHAPPELLE
ALAIN TREMBLAY

À EN JUGER par votre dernière et toute récente campagne publicitaire coiffée du titre « Notre patrimoine est aussi à Notre-Dame-des-Neiges » et se terminant par le slogan « La vie devant vous », où vous annoncez mausolées, columbariums et autres gadgets de la même farine, il semble bien que vous n'avez toujours pas compris que le cimetière Notre-Dame-des-Neiges n'est pas une entreprise funéraire comme les autres. Alors que vous vous attachez à suivre les modes les plus absurdes de la grande industrie mortuaire, vous négligez d'initier une réflexion en profondeur sur ce que pourrait être votre rôle, qui se doit — et nos insistons sur ce point — d'être particulier.

Trois grandes données doivent orienter la vocation future de Notre-Dame-des-Neiges : son emplacement, son passé et le caractère de la corporation que vous dirigez. Ce cimetière occupe une partie importante du mont Royal, c'est-à-dire du poumon de Montréal. Là, les gens peuvent respirer, admirer les beautés de la nature et se défaire du stress de la vie urbaine. Vous avez donc toujours, ne l'oubliez pas, cette mission à remplir de conservation de la nature. Or, vos constructions répétées de mausolées et votre tolérance illimitée vis-à-vis l'érection en séries et à l'infini de pierres tombales vont directement à l'opposé de ce premier but recherché.

Notre-Dame-des-Neiges n'est pas le lieu pour la construction de mausolées qui accaparent les espaces verts, détruisent le milieu végétal et animal, encombrant avec leurs vaniteuses structures une terre marquée par l'histoire, doivent en pure perte de grandes masses d'énergie — chauffées l'hiver, climatisées l'été — et surtout, chose infiniment plus grave, détournent l'humain du vrai sens de la mort, et en fin de compte, ne profitent qu'aux plus fortunés de notre société.

De même, Notre-Dame-des-Neiges n'est pas le lieu pour semer à tout vent, sans contrôle et sans plan d'aménagement, des monuments de granit qui, eux aussi, accaparent les espaces verts de la montagne. Qu'on se le dise, chaque nouvelle pierre tombale retranche au végétal pour rajouter au minéral; chaque nouveau

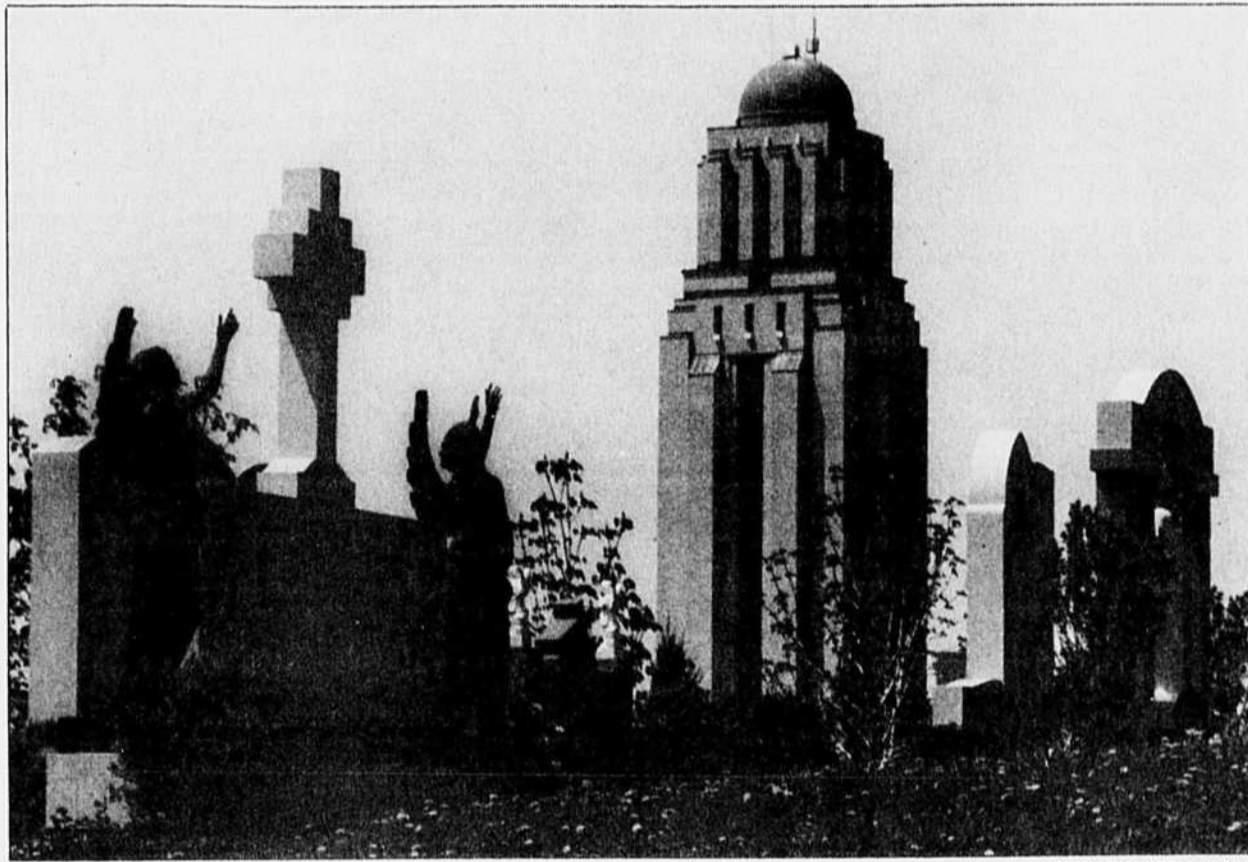


PHOTO LOUISE LEMIEUX

monument représente une possibilité en moins pour un nouvel arbre, pour un nouvel arbuste pour de nouvelles fleurs, pour une nouvelle vie.

Deuxième donnée incontournable : vous avez un patrimoine historique et architectural, unique et irremplaçable, à sauvegarder et à mettre en valeur. Depuis le milieu du siècle précédent et dans les décennies qui ont suivi, les gens allaient en grand nombre et en famille visiter le cimetière. En plus de goûter aux charmes de ses paysages, ils prenaient peu à peu conscience que là s'écrivait un beau et grand livre d'histoire à ciel ouvert. On pouvait y lire des noms célèbres et y admirer les œuvres d'un Alfred Laliberté.

Or, depuis les années 60, avec le délaissement de la pratique religieuse, tout cela a été de moins en moins fréquent et est comme tombé dans l'oubli. De vieux caveaux familiaux se fissurent et se détériorent, des souvenirs déprissent et l'on apprend impuissant que des actes isolés de vol et vandalisme ont été commis.

Qu'avez-vous fait pour restaurer et mieux faire connaître et apprécier

cet héritage de nos ancêtres ? Vous avez laissé tout cela presque à l'abandon; vous vous êtes refusés à croire qu'un cimetière plus fréquenté était plus propice à la sécurité des sépultures; vous ne vous êtes adonnés que dernièrement et bien timidement à la promotion de ces lieux et à la mise sur pied d'un circuit de visites guidées. Bien pauvre bilan, si l'on songe que nous restons toujours sur notre faim tant qu'à l'implantation d'un centre d'interprétation qui pourrait constituer le solide embryon d'un véritable musée de représentations de l'au-delà.

Et de plus, — nous y revenons parce que c'est important — qu'avez-vous fait de ce riche patrimoine, sinon le noyer dans une mer de béton ? Si la pratique d'ériger chacun pour soi ou sa famille des pièces commémoratives a pu s'avérer légitime pour un certain temps, la généralisation de cette mode fait que maintenant, il faut penser à d'autres façons de faire, plus écologiques et qui risqueraient moins de banaliser ce trésor que nous avons en main. Pourquoi ne pas recourir à des technologies légères comme l'informatique

et l'audio-visuel pour constituer des banques de souvenirs ? Pourquoi ne pas faire exécuter par des artistes reconnus des monuments collectifs susceptibles d'enrichir ce patrimoine déjà en place et sur lesquels ceux qui le désiraient pourraient faire inscrire les noms de leurs chers disparus ? Pourquoi ne pas promouvoir la plantation d'arbres commémoratifs ? N'obtiendrait-on pas par ces différents moyens un aménagement global plus harmonieux et plus attrayant ?

La dernière donnée sur laquelle nous désirons attirer votre attention, c'est la nature même de votre corporation. Elle est sans but lucratif et se définit comme catholique. Cela veut dire plusieurs choses. La question qui se pose est la suivante : devez-vous continuer à accorder tant de place à ces constructions matérielles et à ces méthodes artificielles de sépulture que sont les mausolées pour honorer les restes des défunts ?

Il existe une relation directe entre le genre de traitement que nous réservons à la mort et nos conceptions de la vie. À vouloir entreposer les dépouilles mortelles dans un si grand

apparat, ne passe-t-on pas à côté de l'essentiel ? Pour bien marquer le vrai sens de la mort, ce n'est pas aux lieux physiques qu'il faut donner tant d'importance. C'est le deuil des vivants qui doit être entouré d'attention, d'affection et de signification. Les services d'accueil et d'accompagnement doivent primer. Les paroles et les gestes d'amitié que vous aurez choisis de dispenser et dans lesquels vous aurez investi auront plus de poids que toute l'épaisseur des matériaux, que toutes les fioritures mortuaires et que toute la quincaillerie déployée par ces marchands du temple que sont les géants de l'industrie funéraire.

Afin de vous montrer fidèle à l'esprit d'un Église oecuménique, ouverte à tous les hommes de bonne volonté, pourquoi persistez-vous à faire bande à part ? Pourquoi ne pas s'unir, catholiques, juifs et protestants, dans un seul cimetière, une sorte de Père Lachaise d'Amérique du Nord ? Vous qui restez confinés dans votre administration aux limites étroites et archaïques d'un fabrique paroissiale, pourquoi ne vous ouvrez-vous pas une structure démocratique élargie et davantage représentative ?

Vous, enfin, qui vous réclamez de l'Église des pauvres, plus engagée socialement, qu'attendez-vous pour établir une coopérative funéraire où seraient rendus disponibles des contrats de préarrangement, sans vente sous pression, sans porte-à-porte et sans dépôt exorbitant, avec possibilité de souscrire une formule d'assurance collective ? Vous vous feriez ainsi des alliés sûrs au sein de la Fédération de l'âge d'or du Québec, de l'Association pour la défense des droits des retraités et de la Fédération nationale des associations de consommateurs du Québec. Voilà ce qui s'appelle être sans but lucratif.

Vous avez un rôle unique à remplir : respecter la nature du mont Royal, mettre en valeur ce que l'histoire nous a légué, éduquer le public au vrai sens de la mort et vous montrer ouverts à tous, sans distinction de religion ou de statut socio-économique. Vous seul avez à prendre les bonnes décisions. L'administration municipale, malgré son intérêt pour le mont Royal et le concept des Trois Sommets, n'interviendra pas, et vous le savez. Mais c'est garanti : si vous adoptez un plan d'aménagement, généralement inspiré de ces lignes directrices, vous aurez fait là le plus beau coup publicitaire.

La pauvreté oubliée dans les débats actuels

LOUIS BEAUPRÉ

Travailleur social

JEAN LESAGE, dont on a souligné le 20^e anniversaire de son décès, a prononcé un discours d'une profonde intensité en 1966 devant l'Institut de réhabilitation de Montréal. Il affirmait clairement et non de façon diluée comme beaucoup de politiciens le font habituellement ce qui suit :

« Toute société qui considère la pauvreté comme un mal nécessaire, qui refuse de reconstruire sur des principes qui rendent cette pauvreté impossible, est destinée à disparaître. Et rapidement ! Au rythme de la vie moderne, un État ne peut plus

faire semblant de progresser tout en appliquant insidieusement les freins. »

M. Lesage, le Père de la Révolution tranquille, a fait entrer le Québec dans le XX^e siècle après une période d'obscurantisme social avec M. Duplessis. La plupart des grandes législations sociales ont été initiées par le gouvernement Lesage. Plusieurs ont vu le jour sous ce dernier alors qu'il était encore au pouvoir, mais son séjour fut trop court pour qu'il assiste à l'aboutissement de toutes les mesures sociales mises de l'avant par lui.

Un jeune plein d'idéal me demandait l'autre jour : « Comment se fait-il que dans les débats constitutionnels, les congrès, les fêtes nationales, où l'on parle d'une société nouvelle, il n'est pas question des 700 000 pauvres du Québec. C'est le tiers de tous les pauvres au Canada, le nombre le

plus élevé de toutes les provinces sauf Terre-Neuve et Saskatchewan. Se pourrait-il que l'indifférence de nos chefs devant ce vaste problème social injustifiable dans notre province soit au moins partiellement responsable de certains déboires d'hier et d'aujourd'hui ? »

Robert Theobald, philosophe américain, écrivait dans *New Politics* (1965) :

« La guerre à la pauvreté doit être placée dans son véritable contexte, si nous devons la gagner. Au préalable, il faut reconnaître que le coût de la campagne contre la pauvreté n'est pas le véritable problème, que nous pouvons facilement trouver les fonds nécessaires. Le premier pas à franchir consiste à reconnaître que le problème de la pauvreté n'est pas économique, mais moral, psychologique et social, à savoir comment

réussir à convaincre les citoyens à faire les efforts et prendre les moyens pour surmonter leurs problèmes. »

Il y a 32 millions de pauvres aux États-Unis, 8 millions en Angleterre et 3,5 millions au Canada. Sommes-nous encore dans nos sociétés opulentes indifférentes et insensibles aux grandes inégalités sociales. Il appert que l'accumulation des richesses progresse avec l'augmentation de la pauvreté. J'ai eu cette impression quand j'ai vu MM. Bourassa et Peterson se serrer la main bien fort et affirmer que le Québec et l'Ontario étaient les deux « géants » canadiens au point de vue économique. Dans l'euphorie, ils oublièrent le million et plus de pauvres qui regardent passer le train de l'opulence dans leur province.

M. Bourassa a admis tout récemment qu'il n'avait pas encore eu le

temps après 10 ans de se pencher sur la pauvreté, mais qu'il allait y voir à l'automne. Un instant, l'économie c'est bien, mais elle doit profiter à tous les citoyens.

Une phrase entendue souvent et découlant de la philosophie de Jean Lesage est celle lancée par le Conseil économique du Canada en période plutôt prospère (1975) :

« La pauvreté au Canada est une véritable honte. La pauvreté que l'on trouve chez les chômeurs, les assistés sociaux, les personnes âgées, n'apparait pas seulement ces derniers, mais la société canadienne tout entière. »

Une lueur d'espoir est apparue le 28 juin, alors que le CEQ et 10 autres organismes importants, en plus de débattre la question constitutionnelle, ont décidé d'accroître la lutte à la pauvreté à tous les niveaux.

Le maire de Châteauguay lance un nouvel appel au calme

Caroline Montpetit

À CHATEAUGUAY hier soir, peu de personnes se sont rendues à la manifestation pacifique organisée par les résidents pour protester contre le blocage du pont Mercier par les Mohawks de Kahnawake. Un cortège d'une trentaine de personnes, selon les chiffres du service de police de Châteauguay, s'est déplacé du centre commercial de Châteauguay vers 19 h 30, jusqu'à l'école Billings, de la municipalité.

Sans doute apaisés par les garanties du premier ministre du Québec Robert Bourassa qu'un système de transport en commun spécial serait mis en place pour pallier à leurs besoins immédiats, les résidents, qui manifestent depuis plusieurs jours chaque soir derrière les barricades policières de Châteauguay, étaient également très calmes au moment de mettre sous presse.

De l'autre côté de la barricade, les Mohawks avaient pourtant ajouté des clous sur la chaussée, pour prévenir un éventuel assaut.

Les Mohawks de Kahnawake occupent depuis une semaine le pont Mercier, sur lequel circulent habituellement plus de 70 000 automobiles par jour, en signe d'appui aux revendications territoriales de leurs confrères mohawks de Kanesatake.

Le maire de Châteauguay, M. Jean-Bosco Bourcier, qui fait appel à la patience des citoyens et qui a appuyé les négociations pacifiques du ministre québécois des affaires indiennes M. Ciaccia dans ce dossier depuis le début du conflit, a tout de même fait part de son impatience grandissante aux gouvernements fédéral et provincial, devant la lenteur des négociations.

M. Bourcier signale que les capacités de la ville d'assurer la sécurité des citoyens, dans le contexte d'un conflit armé, a ses limites et que le contexte fragile est chaque jour de plus en plus explosif. Des citoyens de Châteauguay ont exprimé à plusieurs reprises leur exaspération aux médias, allant même jusqu'à signaler leur intention de forcer eux-mêmes les barricades mohawks devant le pont si la crise ne prenait pas fin.

Le maire ajoute que les Châteauguois n'ont de leçons à recevoir de personne quant à la qualité des rapports qu'ils entretiennent avec leurs voisins de Kahnawake. Les gens de Châteauguay, dit-il, tiennent à préserver d'excellentes relations avec leurs voisins amérindiens, sur le plan de la sécurité publique, des échanges commerciaux, du logement social, du sport et de la culture.

« Nous vous supportons toujours, déclare le maire Bourcier aux représentants des gouvernements, mais nous nous interrogeons de plus en plus sur votre diligence et sur la jeunesse de votre vision sur notre quotidien, ici, dans notre communauté. Nous faisons notre part, ajoute le maire, faites donc la vôtre ».

M. Ed Broadbent, ancien chef du Nouveau Parti démocratique du Canada, a de son côté dénoncé les démonstrations de haine et la mise à feu d'effigies de Warriors par des citoyens sur les barricades policières qui ont eu lieu au cours des derniers jours. M. Broadbent était apparu dans sa démarche par les commissions canadienne et québécoise des droits de la personne.



Des visiteurs de la réserve de Kahnawake attendent derrière les barricades de voitures et de clous qui ont été érigées par les Mohawks pour bloquer le pont Mercier.

SUITES DE LA PREMIÈRE PAGE

Washington

alliés, mineurs sur le terrain — ont multiplié les succès militaires au cours des derniers mois, au point de contrôler la majorité des campagnes et de menacer les grands centres.

Le secrétaire d'État américain a tenu à préciser que le dialogue avec le Vietnam porterait exclusivement sur le Cambodge et ne saurait constituer une normalisation des relations entre Washington et Hanoi.

Chevardnaze a souligné pour sa part que ce changement de la politique américaine avait rapproché les positions de Moscou et Washington sur cette question.

Baker a rappelé que les États-Unis recherchaient activement depuis de nombreuses années une solution pacifique au conflit cambodgien, vœu de plus de dix ans.

Mais, a-t-il dit, « les Khmers rouges ont réussi à transformer le dialogue politique en un dialogue de champs de bataille ».

Il ne fait pas de doute que, forts des déclarations de M. Baker, plusieurs pays poseront la question du siège du Cambodge, lors de la prochaine assemblée générale de l'ONU à l'automne.

Les États-Unis, qui votaient jusqu'ici pour la coalition d'opposition, voteront contre ou s'abstiendront, comme la France. D'autres pays pourraient suivre cet exemple, et le Kampuchea démocratique (gouvernement en exil) prôner sa majorité.

Cette initiative vient profondément changer les données du problème, alors que les « Cinq » doivent se réunir de nouveau, fin août, à New York.

Les Cinq sont parvenus, au prix de longues tractations qui se sont terminées tard mardi soir, à des compromis sur la formulation de grands principes. Mais ces compromis tiennent souvent de l'exercice de style.

C'est ainsi que l'accord signé à Tokyo en juin entre le prince Sihanouk et le premier ministre du Cambodge Hun Sen sur la composition du Conseil national suprême de transition est maintenant remis en question. Il n'est plus question qu'il soit composé de six représentants de Phnom Penh et six de l'opposition, mais simplement de « personnalités représentatives à l'autorité reconnue ».

Les Khmers rouges avaient rejeté l'accord de Tokyo et exigé une représentation quadripartite.

De même, les Cinq ont lancé un appel aux factions cambodgiennes à « rejoindre la table de négociations ». Cet appel, qui risquait de rester let-

tre morte étant donné les divergences entre Khmers, sera certainement beaucoup mieux entendu par l'opposition après le revirement des États-Unis.

Le Congrès américain s'interrogeait ces dernières semaines sur le bien-fondé du soutien des États-Unis à la coalition dirigée par le prince Norodom Sihanouk. Des parlementaires n'hésitaient pas à dire que soutenir Sihanouk revenait à aider les Khmers rouges.

L'ancien premier ministre Son Sann, l'un des dirigeants de la résistance, a amèrement critiqué hier le geste américain, le trouvant absurde.

« On a aidé les Cambodgiens depuis onze ans à garder le Cambodge des Vietnamiens. On va maintenant les aider (les Vietnamiens) au moment où ils les veulent se retirer », a déclaré Son Sann.

Sur le terrain par ailleurs, les progrès de la guérilla continuent. Les Khmers rouges ont annoncé hier avoir pris pendant plusieurs heures le contrôle de l'aéroport de Battambang, deuxième ville du Cambodge.

La radio des Khmers rouges, captée à Bangkok, précise que l'attaque a eu lieu samedi dernier et a fait quinze morts dans les rangs des forces gouvernementales.

L'opération contre Battambang fait suite à une recrudescence des combats dans le centre et l'ouest du Cambodge.

Le gouvernement cambodgien a mis en doute la véracité du communiqué de la radio Khmer rouge sur Battambang.

« L'ennemi s'est vanté d'avoir accompli de nombreuses choses qu'ils n'ont pas pu faire, comme affirmer s'être emparé de ceci ou de cela », a déclaré le ministre cambodgien de la Défense, Tie Banh, cité par l'agence de presse SPK.

Le gouvernement cambodgien maintient que les Khmers rouges sont retranchés dans des régions isolées et que leurs attaques contre des villes sont menées par de petites unités spécialisées dans le sabotage.

Mohawks

Gabriel, porte-parole des Mohawks occupants.

Les Mohawks demandent également et potentiellement criminelles, ainsi que tous les litiges relatifs à la souveraineté autochtone et aux droits territoriaux soient soumis à la Cour de justice internationale de La Haye.

Cette contre-offre fait suite à une proposition de règlement présentée aux Mohawks hier par le ministre des Affaires indiennes John Ciaccia, dans le cadre des pourparlers entamés depuis une semaine autour des revendications territoriales des Mohawks de Kanesatake. La proposition de M. Ciaccia, qui n'a pas encore été divulguée aux médias, a été massivement rejetée par la communauté amérindienne dans la nuit de mardi à mercredi.

Les Mohawks affirment être toujours prêts à discuter avec M. Ciaccia sur ce dossier, et le ministre devrait faire le point sur les pourparlers en conférence de presse à Montréal aujourd'hui.

Un malentendu semble d'autre part être survenu entre le ministre Ciaccia et les Mohawks de Kanesatake, qui devaient se rencontrer hier derrière les barricades mohawks pour poursuivre leurs négociations. M. Ciaccia, qui ne s'est pas rendu à Kanesatake, affirme que le rendez-vous avait été annulé par les Mohawks, alors que les Mohawks prétendent avoir attendu le ministre jusqu'à 14 heures.

Comme précondition à la poursuite des négociations, les Mohawks de Kanesatake revendiquent notamment la libre circulation des vivres, des médicaments et des personnes autour et à l'intérieur des barricades qu'ils ont élevées sur la route 344, à Kanesatake, et à l'entrée du pont Mercier, près de Kahnawake.

Pendant ce temps, la municipalité d'Oka montrait des signes d'ouverture, hier, quant à la possibilité de rachat par le gouvernement fédéral du terrain sur lequel elle projetait l'agrandissement du golf d'Oka, ainsi qu'un développement domiciliaire. La municipalité se dit prête à « étudier » cette possibilité, mais ajoute que la conversion du territoire d'Oka en terres fédérales ou en réserve indienne comporte des conséquences importantes et qu'elle devra en aviser la population.

« Nous avons reçu le communiqué du ministre fédéral des Affaires indiennes M. Siddon, qui nous offre officiellement de racheter l'ensemble du golf et certaines terres avoisinantes. Nous allons étudier cette possi-

bilité, mais nous allons aussi consulter la population sur la question. La création d'une réserve ou la conversion en terres fédérales du territoire d'Oka comporte des conséquences sérieuses pour l'ensemble des résidents », a déclaré M. Réjean Larocque, conseiller municipal d'Oka, qui demeure en contact constant avec le maire, M. Jean Ouellette.

À Kahnawake plus de 200 chefs indiens de tous les coins du pays se sont réunis hier après-midi en signe d'appui aux Mohawks de Kanesatake.

Les chefs amérindiens tenaient cette réunion d'urgence pour réaffirmer leur unité derrière les Mohawks de Kanesatake et leur opposition aux tactiques répressives armées des gouvernements du Canada et de ses provinces contre les droits et titres autochtones de l'Assemblée des Premières Nations.

Le vice-chef de l'Assemblée des Premières Nations, M. Konrad Sioui, a encore une fois dénoncé l'absence de visibilité du gouvernement fédéral dans toute cette affaire.

« Le gouvernement fédéral est un gouvernement élu qui devrait prendre une position publique dans ce dossier », a déclaré M. Sioui. M. Sioui souligne que M. Bourassa a insisté pour obtenir une participation active fédérale dans les négociations en cours.

Armée

au gouvernement fédéral.

Sans le dire de façon expresse, Québec semble se préparer à un long siège, d'où le recours à des modes temporaires de transport.

Les trois ministres ont rencontré la presse à la suite de la réunion régulière du conseil des ministres, consacrée en grande partie, sinon exclusivement, à faire le point sur le litige avec les communautés autochtones.

« La négociation est une approche tout à fait compréhensible et valable », dit M. Bourassa, qui veut poursuivre en ce sens. Donc, pas de recours à l'armée, pour l'instant, mais plutôt recours à des « moyens alternatifs pour faire face aux problèmes que doivent vivre des milliers de travailleurs sur la Rive-Sud ». Dans la région de Châteauguay, de nombreux citoyens excédés, dont le député conservateur Ricardo Lopez, réclament l'intervention de la troupe canadienne pour débloquer le pont Mercier, barricadé par les Mohawks.

Le premier ministre reconnaît la frustration des citoyens. Pour les aider, des mesures seront annoncées aujourd'hui : trains de banlieue, parc de stationnement, et autres au besoin.

Quant à M. Ciaccia, il communique aujourd'hui des « propositions précises » à Ottawa, dont il n'est nullement le mandataire, insiste-t-il. Il attend par ailleurs réponse des Mohawks à ses propositions de mardi. Sur les unes et les autres, il fera le point aujourd'hui. Hier, il ne voulait rien dire, au point que les journalistes se demandaient ce qu'il faisait là.

De fait, M. Ciaccia semblait complètement vidé et épuisé, n'aspirant qu'à une bonne nuit de sommeil. Il a fini par confier que ses discussions débordent du terrain de golf — objet premier du litige à Oka — et touchent l'ensemble des revendications territoriales des autochtones. Il nie qu'il ait raté son rendez-vous d'hier avec les Warriors; il avait été annulé en matinée par le représentant de Ellen Gabriel, porte-parole des Guerriers.

Le gouvernement doit envisager toutes les possibilités, reprend M. Bourassa. Il ne faut pas que le gouvernement se trouve placé au pied du mur et prenne des risques non calculés. « M. Ciaccia fait des efforts énormes pour essayer de trouver une solution qui soit négociable. La Sûreté du Québec fait preuve d'un sang-froid, dans les circonstances, tout à fait exemplaire ». Il refuse de la blâmer pour l'assaut de la semaine dernière et pense que les discussions sont « constantes » entre la SQ et le ministre.

Le ministre Picotte a déclaré en fin de semaine que le ministre fédéral Siddon était sourd, muet et aveugle, et qu'il devrait intervenir à Oka. M. Bourassa estime que son collègue refait à un autre dossier.

Le premier ministre dit que les autochtones n'aident pas à leur cause avec les actions actuelles, dont personne ne peut tirer profit.

Le gouvernement ne se fixe pas de délai quant à la durée des négociations.

Une amnistie pour les crimes commis ? À la connaissance de M. Bourassa, il n'y a pas eu de telle demande; les Mohawks auraient même convenu de collaborer à l'en-

Johnny Wayne meurt à 72 ans

TORONTO (PC) — Johnny Wayne, un des rois de la comédie de la radio et de la télévision canadienne qui faisait partie du duo Wayne and Shuster, est décédé hier du cancer. Il avait 72 ans.

Johnny Wayne et Frank Shuster ont connu une longue carrière comme humoristes les plus connus du Canada. Ils ont commencé en 1930 lors d'un spectacle bénéfice pour les Scouts. Ils ont par la suite fait de la radio et effectué une tournée pour l'armée pendant la Seconde Guerre mondiale. On les a vus à la télé, à Londres et à New York.

Le comique laisse dans le deuil ses trois fils. Sa femme Bea est décédée en 1982.

En 1950, Wayne et Shuster ont commencé à se produire lors de diverses émissions de télévision américaines. Ils ont établi un record en présentant 67 numéros au très populaire *Ed Sullivan Show*.

Même si leurs sketches satiriques — décrits comme un mélange gentil de comédie bouffonne, de pantomime et de variations ingénieuses sur des situations classiques — n'ont pas toujours ravi la critique, ils sont demeurés populaires et ont remporté de nombreux prix, tant canadiens qu'internationaux.

Malgré un succès certain aux États-Unis après leurs apparitions au *Ed Sullivan Show*, ils sont toujours restés à Toronto, repoussant les invitations de déménager leurs

pénates à New York et Los Angeles.

Leonard Starmer, producteur exécutif du *Wayne and Shuster Show* au réseau CBC depuis 1970, a indiqué que Wayne est mort d'un cancer généralisé qui s'était développé en avril dernier. Mais il répondait bien aux traitements et M. Starmer travaillait avec le duo à un nouveau spectacle qui jetait un regard sur les 50 premières années de leur collaboration.

Le spectacle sera complété tel que prévu.

Wayne, un des sept enfants d'un fabricant de vêtements de Toronto, avait rencontré Shuster au collège où ils ont écrit, chanté et joué lors d'un spectacle annuel.

quête de la SQ sur la mort brutale du caporal Lemay. Et la SQ a le mandat général d'appliquer la loi, sans autre permission de qui que ce soit, sans en référer au gouvernement.

Selon M. Bourassa, son gouvernement a toujours montré du respect pour les revendications autochtones et leur recherche d'autonomie. Il rappelle les négociations de 1970 à 1976, et celles qui sont en cours depuis quatre ans. La situation est délicate et complexe, il faut se montrer responsable et ne pas jeter de l'huile sur le feu, insiste M. Bourassa, pour ne pas envenimer une situation sans précédent au Canada. Toute action radicale ne serait pas appropriée, conclut le premier ministre.

De toute évidence, soucieux de maintenir la paix sociale à tout prix et d'éviter un bain de sang, le gouvernement est déterminé à prendre tout le temps qu'il faudra pour négocier, sans brusquer quiconque. Un homme est mort, on n'en veut pas d'autres, dans toute la mesure du possible, sans compromis ou risques inutiles.

Requiem

Le Gerry de Saint-Jean-sur-Richelieu devient le Gerry d'Offenbach, leader et père spirituel d'un groupe dont la charge sonore n'avait d'égal que le besoin de liberté. C'était un groupe *made in Québec*, c'est-à-dire d'inspiration américaine mais viscéralement québécois. On les vit sur les scènes du Québec déloger tranquillement les apôtres de la chanson française, puis à Paris lancer le mot *tabernak* sur les marquises des cinémas qui présentaient le film d'un certain Faraldo. On les retrouvait à l'Oratoire Saint-Joseph qu'ils prirent d'assaut avec un bataillon de guitares électriques, sonnant la fin de la messe et le début d'un temps nouveau. Ils traversèrent le Québec à un train d'enfer en remplissant les arènes avant de franchir, aussi triomphants que le premier homme qui a marché sur la Lune, la grande porte du Forum de Montréal, celle jadis réservée aux vedettes américaines. Ce soir-là, Gerry vit des étoiles à travers ses larmes.

Il ne fut jamais poète officiel. Il ne fréquentait pas ceux qui tiraient les ficelles. Le pouvoir, celui de la culture et du bon goût, méprisait ses manières. Non pas que Gerry cherchait à choquer qui que ce soit. Il se présentait tel quel, sans gants blancs, avec son cœur « patché plein de trous », avec des jeans délavés et sa chevelure de Samson, avec son manque de commune mesure et son refus de faire des compromis.

On le croyait inculte et rebelle, on le découvrit amateur de beaux textes qu'il empruntait à Jean Basile, Édith Piaf, Denise Boucher et Gilbert Langevin. Aux uns il offrait sa carapace, aux autres ses hymnes à l'amour. Il était comme ça, Gerry, révolté de l'extérieur et plein de dentelles en dedans, l'émotion toujours à fleur de peau. Quand le rock se retirait de ses veines, il s'abandonnait aux blues et ses « tounes » savaient attendre le cœur amer des petits durs qui n'avaient pas comme lui les moyens de s'en sortir.

Il a vécu sa vie intensément à 200 milles à l'heure sur l'autoroute. Il a vécu sa vie jusqu'au bout comme un combattant de la première heure avec ses espoirs et ses limites, rêvant comme tout le monde d'une

grande carrière américaine qu'il ne connaîtrait jamais. À 40 ans, il se retrouvait tout seul, sans groupe, sans troupe, sans projets précis. Il n'abandonna pas le rock and roll pour autant. Il recommanda à zéro dans les petites boîtes qui égrenaient leur chapelure sur les routes du Québec profond. Ce fut comme une résurrection, l'espoir d'une aube pleine de promesses. Il était maintenant seul sur scène, sa voix plus résolue que jamais. L'avenir allait durer longtemps...

Les médecins arrivèrent avec leur verdict. Gerry les entendit, mais ne les écoutait pas. Il mobilisa toute sa fougue créatrice et y alla d'un dernier tour de piste. Et, à le voir chanter et danser sur scène avec une sauvage obstination, qui eût cru qu'il était malade et qu'il portait un casque de métal pour empêcher ses cheveux de tomber après les radiations. Il lutta pendant trois ans en regardant la mort en pleine face et en la narguant. Dernièrement, il avait écrit des musiques qu'il envoyait à ses amis poètes pour qu'ils lui écrivent des textes. Il eut le temps de les appeler pour les remercier, mais pas assez de temps pour chanter leurs chansons.

Le combattant de la première heure est mort, mais il laisse en héritage un rock québécois fier, fort et courageux. Il laisse surtout une terre fertile où tous les voyous au cœur tendre, qu'il a inspirés, pourront aller jusqu'au bout de leurs rêves en se tenant debout et en chantant en français.

Béland

Interrogé hier à cet égard (à la faveur de la conférence de presse sur la crise Oka-Châteauguay), le premier ministre confirme qu'il avait compris de son entretien d'il y a trois semaines que M. Béland offrait sa collaboration, mais non à titre de président, en raison de ses obligations. De la conversation qu'il a eue avec lui, hier, et du communiqué de M. Béland, M. Bourassa tire la même conclusion. Il admet qu'il n'y a pas encore entente sur le choix d'un président et que l'on examine d'autres candidatures. Mais il se refuse à évo-

quer quelque nom que ce soit. Il se propose d'en causer prochainement avec M. Parizeau.

Voici l'essentiel du communiqué du président de Desjardins.

M. Béland dit qu'il subit depuis quelques semaines de nombreuses pressions de la part de plusieurs organismes socio-économiques du Québec afin qu'il participe à la commission parlementaire élargie que le gouvernement s'approprie à créer. Mais il appartient, « dans le respect de la démocratie, au premier ministre et au chef de l'opposition de choisir les membres qui composeront cette table d'échange ainsi que son président ou sa présidente ».

M. Béland ajoute qu'il n'a eu aucune discussion avec les administrateurs du mouvement coopératif qu'il dirige quant à sa participation aux travaux de cette commission. S'il y avait eu lieu de poser sa candidature, M. Béland aurait manifesté ses intentions directement à MM. Bourassa et Parizeau, pas par la voie des médias.

Le communiqué conclut donc qu'il est absolument faux de prétendre que M. Béland se porte volontaire pour la présidence.

Nulle part il n'est fait mention qu'une telle demande serait rejetée, le cas échéant. On pourrait en conclure que si M. Béland n'est pas volontaire, il reste disponible. Ou à l'inverse, comme le fait M. Bourassa, que ses obligations empêchent M. Béland de penser à une telle tâche.

Il y a deux semaines, LE DEVOIR avait écrit que M. Béland avait décliné l'offre de M. Bourassa. Le bureau du premier ministre avait alors rappelé qu'aucune offre n'avait été faite à quiconque.

Pour sa part, le ministre de l'Éducation n'a pas nié, hier, qu'il aurait préféré une véritable commission d'enquête à une commission parlementaire élargie, ainsi que LE DEVOIR en faisait état hier. Interrogé, M. Claude Ryan commence par dire qu'il n'a pas formulé cette opinion (publiquement, faut-il comprendre). À une autre question, portant sur la suggestion en ce sens du professeur Léon Dion, M. Ryan précise : « Je n'ai jamais refusé une opinion raisonnable, et ça en est une ».

LA SOCIÉTÉ D'ARTHRITE

DONNEZ...

une lueur d'espoir

19 juillet

par la PC et l'AP

- 1989: l'Ontarienne Barbara Dodd, qui veut se faire avorter contre la volonté de son compagnon, obtient gain de cause devant les tribunaux, un DC-10 s'écrase à Sioux City, en Iowa: 111 morts.
- 1988: le Québécois Mark Griffin signe un contrat avec les Dodgers de Los Angeles.
- 1987: le Canada remporte l'épreuve de nage synchronisée en duo lors des Jeux pan pacifiques à Tokyo, grâce à Carolyn Waldo et Michelle Cameron, après avoir dominé les épreuves individuelle et par équipe.
- 1985: rupture de la digue d'un lac artificiel à Tesero, au pied des Dolomites, en Italie: plus de 300 morts.
- 1984: une cabine spatiale soviétique, à bord de laquelle la cosmonaute Svetlana Savitskaya effectue un second vol, procède à un rendez-vous avec la station orbitale Saliout VII.
- 1981: Richard Rodriguez établit un record en passant 218 heures dans le supermanège de La Ronde, à Montréal.
- 1980: ouverture, à Moscou, des Jeux Olympiques d'été en l'absence de 36 pays, qui entendent protester contre l'intervention soviétique en Afghanistan.
- 1975: le manoir Richelieu, à la Malbaie, ferme ses portes à la suite d'une saisie; fin du rendez-vous orbital américano-soviétique Apollo-Soyouz.
- 1892: décès en Angleterre de Thomas Cook, le fondateur des excursions Cook.
- Il est né le 19 juillet: Samuel Colt, inventeur du pistolet Colt (1814-).